

États
de **généraux**
l'information

Contribution
citoyenne

LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DE L'INFORMATION

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Introduction..... | 3 |
| Groupe 1 — Comment la technologie change-t-elle notre rapport à l'information ?..... | 6 |
| 1. Comment <i>se protéger</i> face au flux incessant d'informations nouvelles ? | 7 |
| 2. Comment tirer profit du <i>surplus d'informations</i> rendu disponible par la technologie ?..... | 12 |
| 3. Avec un fil d'information personnalisé, comment réenchanter <i>la nuance</i> ?..... | 19 |
| Groupe 2 — Comment restaurer la confiance envers les médias ? | 25 |
| 1. <i>Éducation</i> aux médias et citoyenneté..... | 27 |
| 2. Déontologie, pluralisme et liberté de la presse | 33 |
| 3. <i>Fiabilité</i> et <i>qualité</i> de l'information ? | 40 |
| Groupe 3 — Qui doit payer pour une information de qualité ?..... | 47 |
| 1. <i>Financement</i> des médias, transparence et contrôle | 48 |
| 2. Modèles de <i>gouvernance</i> pour des médias pluralistes et indépendants ... | 56 |
| 3. Conditions économiques et humaines pour la production d'une information de <i>qualité</i> | 65 |
| Groupe 4 — Comment lutter contre les manipulations de l'information ? | 72 |
| 1. La <i>production</i> de l'information | 73 |
| 2. La <i>diffusion</i> de l'information | 80 |
| 3. La <i>réception</i> de l'information..... | 90 |
| Groupe 5 — Quelle régulation efficace pour les médias traditionnels comme pour les nouveaux acteurs ? | 100 |
| 1. Réguler de manière <i>démocratique</i> | 102 |
| 2. Réguler pour garantir le <i>pluralisme</i> des médias et leur <i>accessibilité</i> pour tous et toutes | 114 |
| 3. Réguler pour garantir la <i>qualité</i> de l'information | 121 |
| Annexes | 130 |

Introduction

100 citoyennes et citoyens tirés au sort ont travaillé pendant deux week-ends, les 27 & 28 janvier puis 3 & 4 février 2024, lors des journées délibératives des États généraux de l'information, pour répondre à la question suivante :

« Comment construire une information qui renforce la démocratie ? »

Les journées délibératives constituent un volet important du dispositif de participation citoyenne des États généraux de l'information (EGI), lancés par le président de la République en septembre 2023, afin de poser les bases d'un modèle d'espace médiatique et numérique pour les générations à venir, en associant à la fois les professionnelles et les professionnels et les citoyennes et les citoyens.

Les États généraux de l'information (EGI)

Il s'agit de diagnostiquer et d'anticiper les défis de l'information avec comme objectifs de :

- Garantir un accès à une information libre, indépendante et fiable ;
- Comprendre l'impact des technologies et innovations ;
- Renforcer la citoyenneté et la démocratie à travers l'information.

Ce processus se déroule jusqu'à l'été 2024 et donnera lieu à un ensemble de propositions concrètes visant à anticiper les évolutions à venir dans le champ de l'information. Les objectifs des EGI ont été fixés par le président de la République, dans sa lettre de mission du 2 octobre 2023 : *« Apporter des réponses ambitieuses, audacieuses et concrètes à ces enjeux nouveaux : les innovations technologiques, notamment l'intelligence artificielle ; l'évolution des modèles économiques des acteurs ; l'exercice de la fonction citoyenne à l'ère du numérique ; l'éducation aux médias et à l'information ; les conditions d'accès au métier de journaliste et son exercice ; la lutte contre les ingérences étrangères et les manipulations de l'information ; le rôle de l'État et de la régulation. »*

La participation citoyenne organisée par le CESE

Les citoyennes et citoyens sont associés à la démarche des EGI, d'abord par le biais d'une plateforme numérique ouverte à toutes et tous au cours de l'automne 2023, puis par la tenue des journées délibératives dont les travaux sont présentés dans le présent document.

Conformément à sa mission de carrefour de la participation citoyenne, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est vu confier la mission de recueil des contributions citoyennes, qui viendront nourrir les travaux des groupes de travail et du comité de pilotage de EGI.

→ LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE est un rouage essentiel à notre démocratie. Il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration des politiques publiques dans son champ de compétences.

Le CESE regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires (associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales...).

Depuis la réforme de 2021, le CESE s'est vu confier de nouvelles missions permettant notamment à la participation citoyenne d'enrichir utilement ses travaux.

Assemblée des organisations de la société civile, le CESE remettra également un avis par sa Commission Éducation, Culture et Communication, intitulé « Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie », dans le cadre des EGI.

Les journées délibératives constituent le temps de clôture de l'exercice de participation citoyenne des États généraux de l'information. 100 citoyennes et citoyens, tirés au sort parmi les personnes volontaires ayant contribué à une plateforme en ligne, ont délibéré ensemble pour répondre aux questions qui leur étaient posées.

Ce groupe de citoyennes et de citoyens tirés au sort, issus de tous les âges, d'horizons sociaux variés et de 14 régions différentes de métropole et des Outre-mer, a travaillé collectivement 4 journées pour aboutir aux propositions présentées ici. La démarche ne cherchait pas à produire une expertise, sur le même plan que l'expertise technique des spécialistes de la question posée, mais à la compléter par un nouveau regard citoyen.

Le mandat des journées délibératives

De nouveaux risques accompagnent désormais la production des informations, et peuvent se renforcer à l'avenir : fragilité des conditions du travail journalistique, financement, apparition de contenus non vérifiés générés par l'intelligence artificielle, etc. L'information peut aussi être utilisée comme arme (espionnage, ingérence d'un État dans les affaires d'un ou plusieurs autres, instrumentalisation...). Au regard de ces risques, il est crucial de se demander : « **Comment construire une information qui renforce la démocratie ?** »

Cette réflexion soulève au moins cinq questions fondamentales, questions qui ont été le fil rouge des contributions citoyennes lors des journées délibératives :

- 1. Comment la technologie change-t-elle notre rapport à l'information ?** La technologie a d'ores et déjà transformé notre relation à l'information. Avec l'ère numérique, l'information se répand toujours plus rapidement et massivement tout en interrogeant sur sa fiabilité et son influence sur l'opinion publique, en raison du risque de manipulation. Comment la technologie peut-elle être utilisée pour renforcer la démocratie plutôt que la menacer ?
- 2. Comment restaurer la confiance envers les médias ?** La méfiance croissante envers les médias est un enjeu majeur. Les accusations de manque de déontologie à l'encontre de certains journalistes et de diffusion de fausses nouvelles ont érodé la confiance des citoyennes et citoyens. Quelles solutions peuvent être imaginées pour restaurer cette confiance et garantir une information fiable et impartiale ?
- 3. Qui doit payer pour une information de qualité ?** La question du financement est cruciale pour assurer une information de qualité. Avec la diminution des revenus publicitaires et la montée des contenus gratuits en ligne, les médias sont amenés à réinventer un modèle économique leur permettant de financer et produire des informations rigoureuses et approfondies. Entre l'État, les aides publiques, les financements indépendants et les grands acteurs privés, comment imaginer un ou des nouveaux modèles pour financer les producteurs d'information ?
- 4. Comment lutter contre les manipulations de l'information ?** La production d'information est un processus pour lequel chaque étape est importante et devrait pouvoir être retracée. Cette traçabilité de l'information semble essentielle pour vérifier son origine et sa fiabilité. Dans un monde où les informations peuvent être manipulées ou sorties de leur contexte, voire faire l'objet d'ingérences étrangères, quelles méthodes pouvons-nous mettre en place pour assurer la transparence, la traçabilité et l'authenticité de l'information ? Comment éduquer les publics aux médias tout au long de la vie afin de leur permettre d'identifier les manipulations de l'information ?
- 5. Quelle régulation efficace pour les médias traditionnels comme pour les nouveaux acteurs ?** Depuis la transition numérique, de nouveaux acteurs sont apparus et produisent de l'information : les plateformes numériques, les réseaux sociaux, les créateurs de contenus... Aujourd'hui, ils ne sont peu voire pas régulés, à l'inverse des médias traditionnels : les journaux, les chaînes télévisées, la radio, les afficheurs... Quelles règles mettre en place pour ces nouveaux entrants qui ne répondent pas aux mêmes contraintes que les médias traditionnels ? Et à quelle échelle intervenir (nationale, européenne, mondiale) ?

Ces questions ouvrent un vaste champ de débat et de réflexion sur le rôle de l'information dans une démocratie. Elles interpellent autant les professionnels des médias, les décideurs politiques, que chaque citoyenne et citoyen.

À l'occasion des journées délibératives des États généraux, de l'information, elles ont fait l'objet d'un travail approfondi de cinq groupes de 20 citoyennes et citoyens, dont le détail est présenté dans les pages qui suivent.

Contribution citoyenne

Groupe 1

Comment la **technologie**
change-t-elle notre
rapport à l'information ?



Les enjeux du groupe

Lors de son travail préliminaire et de ses premiers échanges, notre groupe s'est accordé sur l'idée que la quantité d'information disponible grâce à la technologie pouvait être à la fois un atout et un handicap et que sa qualité était souvent variable sans que l'on sache forcément comment s'y retrouver.

Lors de nos échanges, nous avons choisi d'organiser notre travail autour de trois questions liées à l'accès à l'information dans un contexte de révolution technologique :

- Comment se protéger face au flux incessant d'informations nouvelles ?
- Comment tirer profit du surplus d'informations rendues disponibles par la technologie ?
- Avec un fil d'information personnalisé, comment réenchanter la nuance ?

Les questions liées à l'éducation aux médias et à la régulation, nous paraissaient centrales. Pour autant, elles sont largement traitées par les autres contributions citoyennes et nous les avons intégrées pour partie au sein de nos réponses à ces trois questions.

1. Comment *se protéger* face au flux incessant d'informations nouvelles ?



Constats

Face aux défis de l'ère numérique, notre groupe de travail s'est penché sur une question cruciale : **comment se prémunir des vagues incessantes d'informations nouvelles ?**

Dans un monde où l'information circule à grande vitesse et où la technologie évolue sans cesse, nous avons besoin de garanties quant à la fiabilité de l'information disponible, afin de nous aider à faire le tri. S'il nous faut exercer notre esprit critique, cela s'apprend et cela se pratique. Il existe un manque général d'éducation pour tous, avec peu de connaissances sur la construction de l'information et la protection des données.

L'omniprésence d'Internet dans notre vie quotidienne suscite également des inquiétudes légitimes concernant la protection de la vie privée et la sécurité en ligne. Le paramétrage plus avancé des fils d'actualité (traité par ailleurs) permet également d'avancer sur ce thème.

Les réponses que nous apportons et les propositions que nous formulons sur ce sujet se situent à deux niveaux principaux :

1. **La prévention** : comment toucher le public le plus large possible ?
2. **La régulation** : comment rendre visible la qualité journalistique d'un média ?

1.1. Comment faire de la prévention auprès du public le plus large possible ?

La mise en place de programmes de prévention auprès d'un large public permettrait d'aider les citoyennes et les citoyens que nous sommes à se construire face à l'information. Cependant, la diversité des audiences en ligne et la surcharge d'informations posent des défis majeurs. Il est important de trouver des moyens efficaces et innovants pour atteindre un public diversifié, tout en veillant à ce que les messages de prévention soient pertinents, crédibles et accessibles pour tous.

Cette question nécessite une réflexion approfondie sur les stratégies de communication, les canaux de diffusion et les partenariats public-privé pour maximiser l'impact de la prévention sur un large public. Nous tenons à souligner l'importance cruciale de l'éducation aux médias dans le domaine scolaire (traitée par un autre groupe), de même que les approches plus créatives.

Notre proposition

- **Diffuser des messages de prévention sur Internet**

Proposition : Diffuser des messages de prévention sur Internet

Au-delà de la sensibilisation en milieu scolaire, professionnel, familial etc., qui relève de l'éducation aux médias au sens large et qui est traitée en détail par un autre groupe, il s'agit de diffuser les messages directement là où l'information est « consommée », c'est-à-dire sur Internet.

Quels objectifs vise cette proposition ?

L'idée est de sensibiliser les usagers au risque de désinformation, d'aider à la prise de recul par rapport à l'information et de sensibiliser aux risques de l'hyper-connexion

Qui se chargerait de la mettre en place ?

L'ARCOM en partenariat avec les organismes de santé publique (HAS)

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Une automatisation des rapports du temps d'écran hebdomadaire/journalier sur les appareils numériques permet de conscientiser la durée d'utilisation.
- Obliger les plateformes à mettre en avant des contenus de prévention sans rétribution financière pour cette diffusion permettant d'atteindre les objectifs de sensibilisation et de les mettre au-dessus des contenus sponsorisés à vocation mercantile. Nous ne savons pas si cette obligation d'affichage peut faire l'objet d'une loi. Pour avoir un poids suffisant, ces décisions doivent être prises au niveau européen.
- Pour être efficaces, les visuels peuvent être humoristiques, sous forme de vidéos, ou de bandeaux sur les moteurs de recherche, sous forme de fenêtres pop-up...
- Les influenceurs comme « Hugo Décrypte » peuvent être associés à la production et à la diffusion des visuels.



Facilitation graphique: Claire-Aline SERRAULT

| Arguments | Contre-arguments |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances des usagers du web pour éviter les risques liés à l'infobésité | <ul style="list-style-type: none"> • La question du coût de la diffusion de ces contenus est résolue, reste le coût de production des visuels • Attention au côté « ringard » de la prévention ou à la répétition des mêmes messages, qui finissent par lasser les utilisateurs et deviennent invisibles. • La coopération des GAFAM n'est pas assurée, c'est à négocier au niveau européen • Concurrence avec des contenus très attractifs |

1.2. Comment rendre visible la qualité journalistique d'un média ?

Alors que la quantité d'informations en ligne augmente de manière exponentielle, l'un des défis majeurs de notre époque est de distinguer la qualité journalistique des contenus d'information sur Internet. Les informations erronées et la désinformation sont omniprésentes, ce qui complique la tâche des personnes qui cherchent des sources d'information fiables. Pour surmonter cette difficulté, il est nécessaire d'explorer des moyens de signaler la vérification des faits et de renforcer les organes de régulation de l'information, tels que l'ARCOM.

L'idée est d'aider les usagers à trouver les informations fiables et à encourager les bonnes pratiques journalistiques pour les producteurs de contenus.

Proposition 1 : Mise en place d'un indicateur de fiabilité de l'information

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Faciliter le tri des informations et aider les usagers à repérer les sources fiables
- Inciter les producteurs d'information à améliorer leur score et donc leurs pratiques/qualité de l'information
- Valoriser la qualité de certains « petits » médias

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'ARCOM
- Une assemblée pluridisciplinaire

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Critères à définir : vérification des sources, véracité des informations, publication de rectificatifs, etc. sur la base de la charte de déontologie des journalistes
- Sigle à afficher dès les résultats de recherche ou seulement sur la page dédiée du média ?

Commentaires libres

- Il faut définir le périmètre de quels types d'entités sont concernées.
- Une proposition alternative, et sans doute plus facile à mettre en œuvre, serait un label ou une certification de la qualité journalistique d'un média.

Proposition 2 : Label ou certification de la qualité journalistique d'un média

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Il s'agit d'aider les usagers à repérer les médias fiables, qui respectent le cahier des charges et d'inciter les producteurs d'information à améliorer leurs pratiques et donc la qualité de l'information.

Nos propositions

- 1. Mise en place d'un indicateur de fiabilité de l'information**
- 2. Label ou certification de la qualité journalistique d'un média**

- Valoriser la qualité de certains « petits » médias

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Un organisme de certification privé ou public indépendant

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Il s'agit d'une démarche volontaire des médias qui peuvent demander l'obtention du label/certification.
- Il peut se baser sur les critères de la charte de Munich à actualiser au regard du paysage médiatique et technologique actuel (transparence des algorithmes...) et pourrait être élaboré conjointement avec l'ARCOM.

Le groupe n'a pas réussi à trancher sur le statut de l'organisme qui doit s'occuper de cette certification ou label. S'il s'agit d'un organisme public indépendant, la crainte est l'utilisation du label à des fins politiques. Dans le cas d'un organisme privé, la logique marchande peut l'emporter sur la qualité de la certification.

2. Comment tirer profit du *surplus d'informations* rendu disponible par la technologie ?



Constats

De nos jours, l'accès à l'information est devenu incroyablement facile et rapide. On peut se renseigner, apprendre, se divertir ou même travailler avec une facilité inouïe. Mais, cette abondance d'informations vient avec son lot de défis : comment distinguer le vrai du faux ? Comment ne pas se laisser submerger par cette vague incessante d'informations ?

L'ère numérique a ouvert la porte à une diversité incroyable de contenus. Chacun peut s'exprimer, partager ses idées, ses créations, et cela a un impact énorme sur notre société.

Toutefois, cette liberté s'accompagne de défis : la surabondance d'informations nous assaille, rendant difficile la distinction entre le vrai et le faux, l'important et le trivial. L'intelligence artificielle et l'automatisation transforment notre façon d'accéder et de traiter l'information, ouvrant des horizons inexplorés.

Apprendre à naviguer dans cet océan d'informations, à reconnaître les sources fiables et à utiliser judicieusement ces données, voilà le défi de notre époque. Savoir accéder aux bonnes sources d'information, les analyser et les utiliser à bon escient devient une compétence essentielle.

C'est notre responsabilité, en tant que citoyens, de rester éveillés, critiques, et de maîtriser cette vague d'informations pour en faire un outil de connaissance et non de confusion. Cependant, nous avons aussi besoin d'être aidés pour que le surplus d'informations rendu disponible par la technologie reste un atout et ne devienne pas un handicap.

Les questions auxquelles nous avons souhaité répondre :

- Comment mieux se repérer dans la masse croissante d'informations ?
- Quelles mesures techniques permettraient de mieux tirer profit du surplus d'informations ?
- Comment faciliter la vérification de faits ?

Nos propositions

1. Portail citoyen collaboratif d'accès aux sources vérifiées
2. Module bibliographique pour les publications sur les réseaux sociaux
3. Plateforme permettant de suivre la trajectoire d'une infox

Proposition 1 : Portail citoyen collaboratif d'accès aux sources vérifiées

Un grand nombre de plateformes centralisent des données libres de droits et authentifiées. Ce portail a pour ambition de les agréger, qu'elles soient scientifiques ou factuelles, en facilitant la recherche documentaire pour les citoyens. Les sources du portail seront établies et modérées de façon collaborative et transparente.

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Faciliter l'accès aux sources (scientifiques, sources informationnelles - faits)
- Créer un portail facile d'accès et d'utilisation accessible aux citoyens et professionnels de l'information
- Offrir la possibilité à l'utilisateur d'obtenir un historique de son parcours documentaire et de le rendre public ou non

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA) pour l'implémentation de la solution et la maintenance
- Agence Nationale de la Sécurité des Services d'Information (ANSSI) pour la sécurité de la plateforme
- La Commission Nationale Informatique Liberté (CNIL) pour assurer la transparence
- Les sources devraient être authentifiées par un consortium d'acteurs indépendants et un modèle collaboratif composé par des acteurs du secteur (ex JTI)
- Mobiliser des chercheurs pour établir la plateforme, pour son implémentation et sa mise en page
- Apporter du soin à l'expérience et de l'interface utilisateur, soit organiser et prioriser l'articulation du contenu

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Produit simple d'utilisation et lisible

- S'assurer de la bonne diversité des sources dans lesquelles on puise
- Les rédactions devraient pouvoir ajouter des faits avérés à cette base de données
- Modèle collaboratif, ouvert et transparent
- Faire un modèle de données sain et maintenable

Commentaires libres

Cette proposition mobilise un grand nombre de parties prenantes et sa bonne mise en œuvre relève d'une forte volonté politique. La solution évoquée nécessite une intense réflexion préalable. Un soin tout particulier doit être apporté aux choix des acteurs pour mettre en œuvre cette plateforme, ainsi qu'aux moyens qui y seront alloués.

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un portail unique à des sources vérifiées • La centralisation simplifie la recherche documentaire pour les professionnels des médias et les citoyens • Encourager les citoyens à consulter les sources authentifiées • Normalisation de différentes sources en un modèle de données conventionné. Les sources ayant des mises en forme diverses, les centraliser et les formaliser aide à en tirer un plus grand sens (ex : d'un fichier CSV plat à un tableau) • Outil permettant de reprendre confiance dans les médias | <ul style="list-style-type: none"> • Bien s'assurer de la déontologie et de l'excellence technique des interlocuteurs et interlocutrices mobilisés pour la mise en place de la plateforme • Difficulté possible d'utilisation, veiller à ce que l'interface soit accessible au plus grand nombre (mauvais élève : Dataverse de Harvard, plateforme publique de données et d'études publiées par l'université) • Traduire les sources non francophones • S'assurer que les décisions soient prises de façon collaborative, collégiale et transparente entre acteurs indépendants et professionnels à arbitrer avec attention • Se baser sur des modèles collaboratifs bien rôlés |

Proposition 2 : Module bibliographique pour les publications sur les réseaux sociaux

L'idée serait d'encourager organiquement les créateurs et créatrices de contenu à appuyer leurs propos d'une bibliographie.

La solution permet aux utilisateurs de juger de la crédibilité d'un contenu. À terme, les créateurs de contenu sourçant leurs propos seront valorisés. Les utilisateurs seront amenés à attendre une bibliographie.

Il est primordial que le contenu du module n'induisse pas de biais dans les algorithmes de recommandation du contenu, pour prévenir la mise en avant ou la mise à l'écart d'une publication sur la base de sa bibliographie.

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Forcer les réseaux sociaux à attacher de façon visible, à chaque publication, un encart listant les sources/la bibliographie
- Encourager les créateurs et créatrices de contenu à sourcer leur propos
- Aider les utilisateurs à discerner l'authenticité d'une information

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les plateformes conformément à leurs obligations

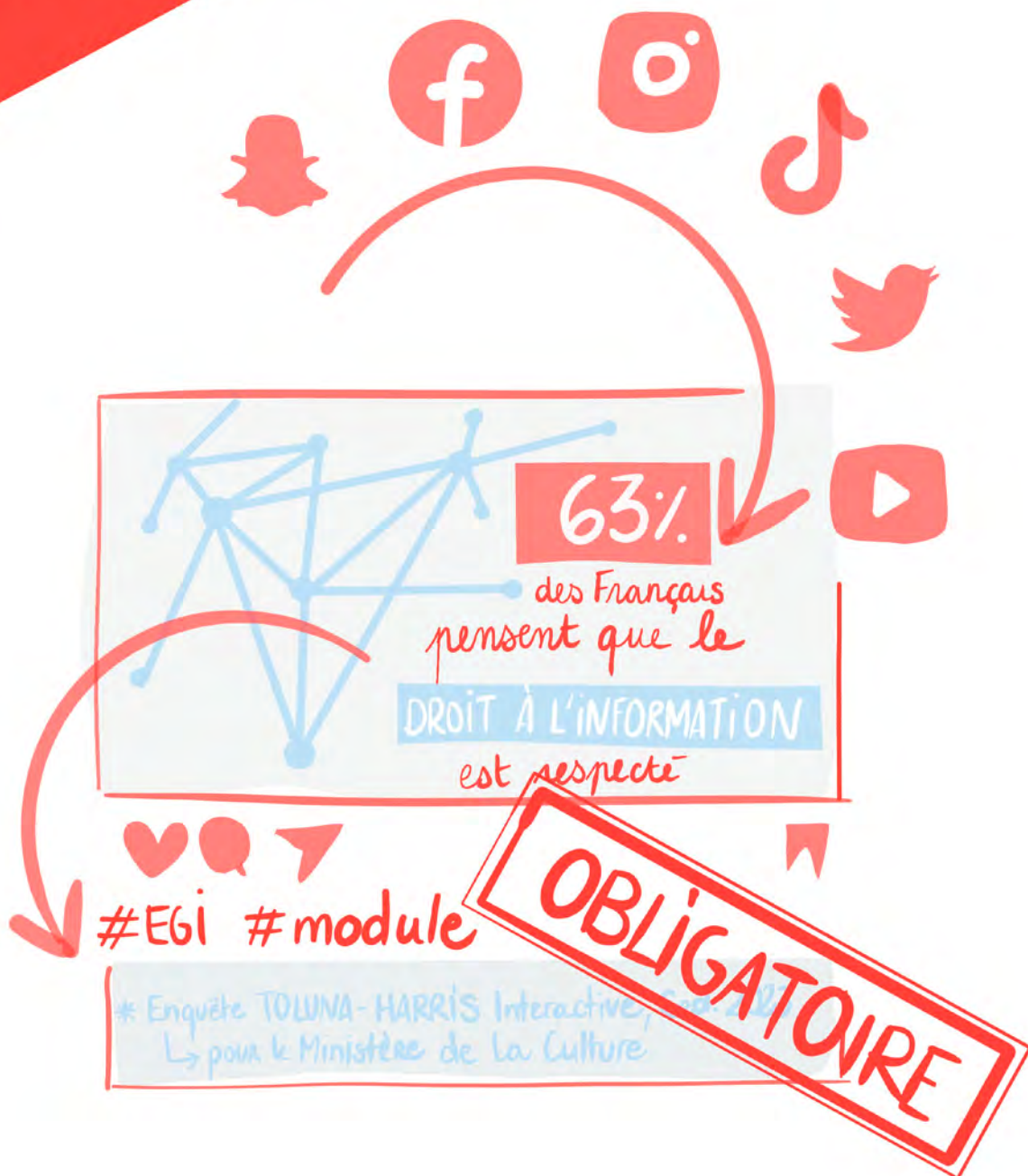
⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- S'assurer que les sources ne soient pas prises en compte dans l'algorithme de tri et de recommandation (impossibilité de discriminer une publication sur la base de leurs sources ou bibliographies)
- Rendre obligatoire pour les plateformes.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Fournir de façon efficace la preuve et le bien-fondé d'une information• Éduquer l'utilisateur à vérifier les sources en l'incitant ludiquement | <ul style="list-style-type: none">• La résistance potentielle de certaines plateformes à cette proposition• Les sources peuvent être fallacieuses car fournies par des utilisateurs non professionnels |

MODULE BIBLIOGRAPHIQUE

pour les publications
sur les réseaux
sociaux



Proposition 3 : Plateforme permettant de suivre la trajectoire d'une infox

Rendre possible le suivi d'une infox et définir qui la diffuse.

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Élaborer une plateforme permettant de vérifier les fausses informations à l'aide du croisement des résultats d'enquêtes menées par des acteurs existants et dignes de confiance
- Mettre en avant les travaux de vérificateurs d'information tels que Cross Check, Story Killers, Forbidden Stories, Hoax Buster
- Automatiser le recensement des infox via les sites des acteurs précédemment cités (par média, par auteur, par thème, etc.)
- Mettre en forme, de façon lisible, et en image les acteurs (médias, journalistes) relayant des infox.
- Faciliter la transmission à l'aide de graphiques, frises chronologiques, qui permettraient de mettre en exergue la récurrence des écarts observés.
- Chaîne de blocs (ex : Hyper Ledger de Linux) pour authentifier et décentraliser les informations primordiales (les rendre inaltérables)

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA) pour l'implémentation de la solution et la maintenance
- Agence Nationale de la Sécurité des Services d'Information (ANSSI) pour la sécurité de la plateforme
- La Commission Nationale Informatique Liberté (CNIL) pour assurer la transparence
- Les sources devraient être authentifiées par un consortium d'acteurs indépendants et un modèle collaboratif composé par des acteurs du secteur (ex JTI)
- Mobiliser des chercheurs pour établir la plateforme, pour son implémentation et sa mise en page
- Apporter du soin à l'expérience et de l'interface utilisateur, soit organiser et prioriser l'articulation du contenu

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Produit simple d'utilisation et lisible
- S'assurer de la bonne diversité des sources dans lesquelles on puise
- Les rédactions devraient pouvoir ajouter des faits avérés à cette base de données
- Modèle collaboratif, ouvert et transparent
- Faire un modèle de données sain et maintenable

Commentaires libres

Possibilité de mettre en lumière une volonté éventuelle de désinformation, déstabilisation d'un acteur ou d'une actrice du monde médiatique.

Attention à ce que le choix des plateformes à recouper repose sur des décisions collégiales, entre acteurs indépendants et professionnels, basées sur des modèles collaboratifs bien rôlés.

| Arguments | Contre-arguments |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Éducation aux médias• Mettre en avant les acteurs qui œuvrent déjà contre la désinformation• Permettre de prendre du recul sur une campagne de désinformation éventuelle (qui la véhicule ? à quelle fréquence ? quels médias ?)• Mettre en lumière les acteurs et actrices mal intentionnés ou peu précautionneux• Couper l'herbe sous le pied des acteurs et actrices profitant de l'économie de la désinformation | <ul style="list-style-type: none">• Assurer l'indépendance des interlocuteurs mobilisés pour la mise en place de la plateforme• Assurer la déontologie et l'excellence technique des acteurs et actrices mandatés pour cette mission• Risque d'ingérence dans les délibérations |

3. Avec un fil d'information personnalisé, comment réenchanter *la nuance* ?



Constats

À l'époque du numérique, notre dépendance à Internet pour accéder à des informations et des actualités est extrêmement forte. Aussi, les données que nous recevons ne sont pas constamment objectives, ni variées.

Cette situation découle des filtres informationnels, dits « bulles de filtre », créés par les algorithmes de recommandation, lesquels modèlent notre expérience en ligne de manière personnalisée. Bien que ces algorithmes aient pour objectif de nous fournir du contenu en accord avec nos centres d'intérêt, ils peuvent simultanément restreindre notre exposition à de nouvelles idées et perspectives.

Cette répétition peut créer une trompeuse impression de fiabilité de l'information dans l'esprit des gens. À mesure que nous sommes exposés à une information de manière répétée, nous avons tendance à la considérer comme vraie et à manquer de discernement. Il est souvent difficile d'authentifier l'information, de connaître sa source dans ce tout venant.

Pour apporter des réponses à ces constats et formuler des propositions concrètes, nous nous sommes attachés à répondre aux questions suivantes :

1. Comment améliorer la connaissance de l'information disponible ?
2. Comment limiter la diffusion de la haine et des fakes news en ligne ?
3. Comment permettre à l'internaute (l'utilisateur) d'influencer les algorithmes ?
4. Comment sensibiliser à l'importance de la vérification de faits (*fact checking*) pour contrer les fausses nouvelles ?
5. Quels rôles des systèmes d'IA dans la détection de fausses informations ?
6. Quels outils pour améliorer la traçabilité de l'information ?

Nos propositions

1. Mettre en place un nutri-IA qui mesure la fiabilité des sites.
2. Légiférer et élargir la loi relative à la cyber-haine aux *fake news*
3. Construire des outils d'éducation aux médias et à l'information
4. Favoriser les agrégateurs (centralisateurs) en les faisant connaître par la création d'un annuaire, de tutos (ex : Konbini) et de vidéos pour tous.
5. Dans un article publié par un média, proposer d'autres médias qui traitent du même sujet.
6. Développer et intégrer des systèmes d'IA pour détecter les fausses informations dans les rédactions.
7. Mettre en place une convention entre entreprises / médias et développeurs informatiques pour développer la vérification de faits
8. Standardiser les feedbacks des utilisateurs leur permettant de paramétrer les algorithmes des plateformes

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Mettre en place un nutri-IA qui mesure la fiabilité des sites

L'implémentation d'un nutri-IA évaluant la fiabilité des sites renforcerait la qualité de l'information en ligne, offrant aux utilisateurs un guide fiable pour naviguer dans le flux d'informations. Cette initiative favorise une consommation responsable en élevant la confiance dans les sources, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et discernement de l'information disponible sur Internet.

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Lutter contre les vidéos trompeuses et audios trompeurs,
- Classer et catégoriser une information, une lecture intuitive,
- Lutter contre les fausses informations,
- Imposer un étiquetage informatif sur la véracité des faits,
- Favoriser un choix éclairé d'informations



Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Medialab de l'AFP et l'INRIA
- Représentants d'agrégateurs
- Comité scientifique avec des experts indépendants dans le domaine du numérique, domaine de l'information et domaine juridique

- Chercheurs universitaires,
- Groupe de travail des EGI et juristes
- Initiative du gouvernement français par Journalist Trust Initiative/ARCOM dans le cadre des États Généraux de l'Information

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Nutri-IA, système d'étiquetage à l'aide d'un pictogramme avec une graduation de 3 couleurs possible (robot rouge, jaune ou vert)
- Chatbot (mutualiser les logiciels afin de faciliter...)
- Intégration d'une blockchain qui mutualise des logiciels déjà existants
- Établir une liste de critères, ex-CRAAP : méthode d'évaluation pour trouver une information fiable (Monnaie, Pertinence, Autorité, Précision, Objectif)

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Si l'IA est capable de générer des fausses nouvelles, elle peut aussi aider à les détecter. • Combattre le lobbying médiatique • Une info claire et précise | <ul style="list-style-type: none"> • Remise en cause de la liberté d'expression • L'algorithme n'est pas sentimental, peut être difficile de déceler l'humour. • Rendre obligatoire un code pour déceler les contenus audio/vidéo <i>deepfakes</i> |

Proposition 2 : Légiférer et élargir la loi relative à la cyber-haine aux fake news

La loi Avia vise à lutter contre la cyber-haine en France en imposant aux plateformes en ligne de retirer rapidement les contenus haineux signalés, tout en les obligeant à mettre en place des dispositifs pour prévenir la diffusion de tels contenus sur leurs plateformes. Notre groupe propose d'élargir cette loi à la diffusion de fausses informations.

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Stopper les fausses informations et la désinformation en ligne,
- Protéger le citoyen contre toutes formes de fausses informations
- Protéger les personnes vulnérables
- Étendre la loi existante (Loi AVIA du 24 juin 2020) à la fausse information
- Adapter la loi AVIA à tous les médias
- Obliger les hébergeurs et les éditeurs à retirer les fausses informations avérées

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les députés, les sénateurs

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Renforcement de la loi par un article et un décret d'application immédiat
- Application de sanctions financières

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Facilement et rapidement applicable par une procédure de révision dès lors que la loi existe déjà | <ul style="list-style-type: none">• Le processus législatif est plus long qu'un décret d'application |

Proposition 3 : Construire des outils d'éducation aux médias et à l'information

La mise en place d'outils d'éducation aux médias et à l'information est essentielle pour armer les individus contre la désinformation, favoriser une compréhension critique des médias, et promouvoir une société informée et démocratique, où les citoyens peuvent prendre des décisions éclairées. Cela contribue à développer une culture de discernement et de responsabilisation face aux informations circulant dans un monde de plus en plus connecté.

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Meilleure lisibilité des supports médiatiques,
- Construire l'esprit critique et d'analyse.
- Faire connaître et valoriser les dispositifs existants (*journalism trust information*)

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- ARCOM,
- L'Éducation Nationale
- Associations
- Collectivités

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Création de journal d'école
- Web radio durant le cursus scolaire et universitaire
- Démocratiser la Journée de la Sécurité Internet (*Safer Internet Day*), cette année, le 6 février.
- Capitaliser la semaine de la presse et des médias pour faire des actions de communication nationale
- Développer les ateliers de décryptage de fausses informations
- Créer des événements spécifiques type « Nuit de l'information »
- Créer des services civiques dédiés à l'EMI dans le cadre du SNU
- MOOC (Module d'informations en ligne)

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'EMI va permettre une meilleure appréhension de l'information qui sera accessible à tous les publics, • C'est une question d'intérêt général | <ul style="list-style-type: none"> • Si cette proposition n'est pas portée politiquement et localement, elle n'a aucune chance d'être mise en œuvre |



Proposition 4 : Promouvoir l'utilisation des agrégateurs en créant des supports audio et vidéo

Encourager l'utilisation d'agrégateurs par le biais de supports audio et vidéo permet non seulement de simplifier l'accès à l'information, mais aussi d'améliorer l'expérience utilisateur en favorisant une consommation de contenu diversifiée, efficiente et adaptée aux préférences individuelles. Cela contribue à promouvoir une utilisation intelligente des agrégateurs pour une meilleure gestion de l'information.

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Familiariser le grand public à l'accès de contenus divers
- Meilleure appréhension de l'information
- Accessible à tous les publics,
- Question d'intérêt général

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Influenceuses et influenceurs,
- Participation Citoyenne,
- Plateformes et réseaux sociaux
- Personnalités
- CESE

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Capsule vidéo
- Concours :
 - Participation des scolaires,
 - Participation des citoyens,
 - Rajouter sur le site concours de la création étudiante une catégorie sur un module de la désinformation et toutes les questions inhérentes

Exemple de mise en œuvre d'un projet

Lancement d'un concours annuel par le biais d'une plateforme de dépôt de vidéos de sensibilisation sur l'accessibilité à un contenu diversifié et fiable sur le site du CESE. Les concourants traiteront des différents sujets abordés lors des EGI. Différentes catégories : par tranche d'âges, un gagnant par département. Un premier prix général sera remis par catégorie, type prix de la démarche factuelle, prix Carrousel de l'Info. À médiatiser notamment pendant les périodes dédiées à l'information. Durant la remise de prix, invitation d'acteurs spécialisés.

Contribution citoyenne



Groupe 2

Comment restaurer
la **confiance** envers
les médias ?

Les enjeux du groupe

Afin de développer la confiance envers les médias, il est nécessaire de travailler sur toutes les composantes de l'information, à savoir, les contenus, les émetteurs et les utilisateurs d'information.

Pour cela, a été décidé un découpage de la thématique en 3 sujets sous-thématiques : le premier sujet sous-thématique concerne les récepteurs d'information, à savoir les citoyens, appelé "**Éducation aux médias et citoyenneté**". Le second sujet sous-thématique concerne les émetteurs d'information, à savoir les médias et les journalistes, appelé "**Déontologie, pluralisme et liberté de la presse**". Enfin, le troisième sujet sous-thématique, concernant les contenus, est appelé "**Fiabilité et qualité de l'information**".



1. Éducation aux médias et citoyenneté

Les changements de la société ont fait que les espaces traditionnels (partis, associations, religion, famille...) ont perdu leur rôle de socialisation politique. Les médias sont aujourd'hui le lieu central du débat dans nos démocraties. **Malgré les intentions affichées, l'éducation aux médias n'est pas suffisamment prioritaire pour ceux qui en ont la responsabilité. Il en va pourtant de notre vie démocratique, ce qui justifie de s'en donner les moyens.**

Une éducation aux médias à l'école et tout au long de la vie doit être mise en œuvre en lien avec l'exercice de la citoyenneté. **Être citoyen, c'est notamment être acteur, et les médias représentent un espace de débat essentiel pour faire vivre la démocratie.**

1.1. Comment rendre effective l'éducation aux médias à l'école ?

Alors que de nombreux acteurs insistent sur l'importance de l'éducation aux médias, dans les faits il y a un manque de place donnée aux actions de formation. Le ministère de l'Éducation nationale ne souhaite pas ouvrir une discipline spécifique ni y associer un volume horaire correspondant. 30 000 enseignants sont concernés par la formation continue aux médias chaque année, pour 900 000 enseignants. **La France doit rattraper le retard pris et rendre obligatoire la formation aux médias à commencer par le milieu scolaire (élèves et enseignants), les fonctionnaires et les représentants de la société civile.**

Le manque d'éducation aux médias est un constat largement partagé. Les textes législatifs et réglementaires existent pour l'enseignement scolaire, mais leur application est inégale d'un établissement à l'autre et l'on constate un manque de moyens humains et budgétaires pour la mettre en œuvre. De plus, les jeunes utilisent moins les médias traditionnels, ce qui nécessite de les former davantage à la pluralité des médias (dont l'usage des réseaux sociaux), à l'analyse de l'information, et de développer leur esprit critique. **Pour nous, citoyens, l'éducation aux médias doit être effective à l'école tout au long du cursus scolaire.**

Nos propositions

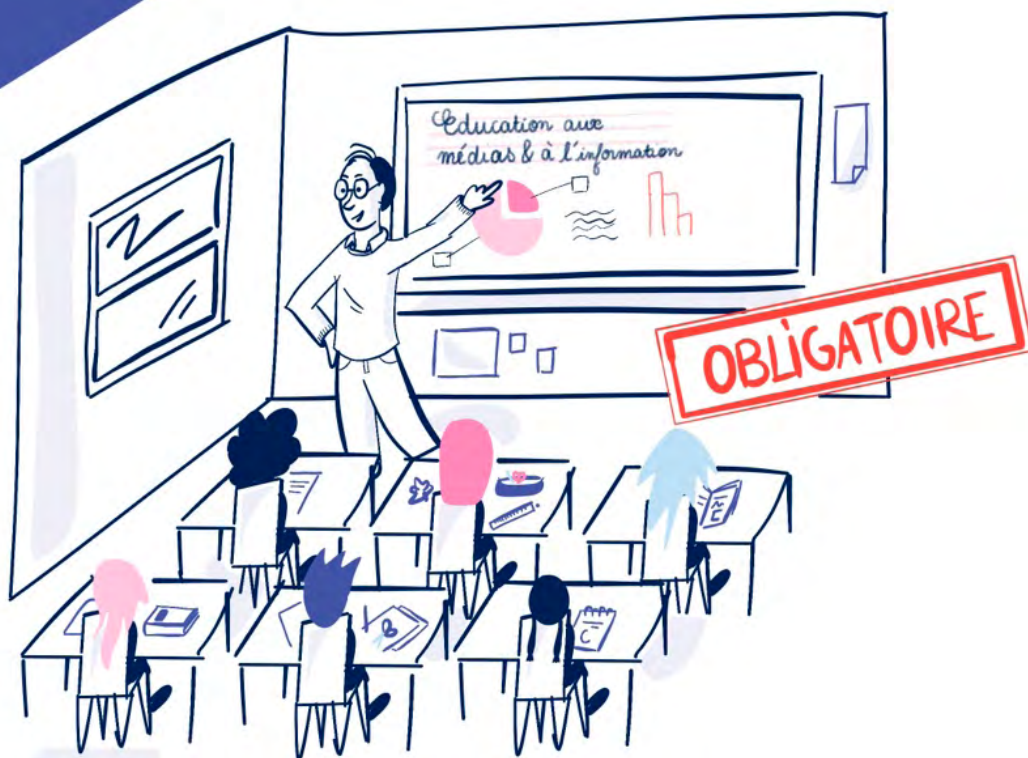
1. **Inscrire l'éducation aux médias dans les programmes scolaires et rendre cet enseignement effectif**
2. **Faire réaliser à tous les élèves des projets dans le domaine de l'information et des médias**

| Consensus | Dissensus |
|--|-----------|
| <ul style="list-style-type: none">• La demande d'éducation aux médias fait largement consensus• L'éducation aux médias donne à chacun les outils pour faire société | |

INSCRIRE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

*dans les programmes scolaires &
faire en sorte que cet
enseignement soit*

OBLIGATOIRE



Facilitation graphique: Claire-Aline SERRAULT

Proposition 1 : Inscrire l'éducation aux médias dans les programmes scolaires et rendre cet enseignement effectif

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Rendre cet enseignement obligatoire tout au long du cursus scolaire : école, collège, lycée
- Créer un enseignement distinct de l'enseignement moral et civique (EMC)
- Former à l'esprit critique
- Certifier un socle de compétences à l'issue du secondaire

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le référent enseignant documentaliste pilote la mise en œuvre à l'échelle de l'établissement, et est au cœur de l'équipe pédagogique pluridisciplinaire
- Le référent académique (coordonnateur CLEMI et coordonnateur EMI) fournit les ressources pédagogiques
- Des intervenants extérieurs peuvent être mobilisés (journalistes, associations...)

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Instaurer un programme national d'éducation aux médias
- Augmenter le nombre de postes d'enseignants documentalistes afin de pouvoir piloter et assurer cet enseignement
- Consacrer un volume horaire de 18 heures par an à cet enseignement
- Intégrer la formation aux médias et à l'information (EMI) dans la formation initiale de tous les enseignants
- Rendre obligatoire des questions relatives aux médias et à l'information dans le PIX (passeport internet multimédia)

Commentaires libres

Évaluer l'impact des préconisations formulées par l'avis du CESE, « Les défis de l'éducation aux médias et à l'information » de 2019

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• De nombreuses instructions (programmes, circulaires...) existent qui ne sont pas mises en œuvre• Assurer l'égalité des élèves et des établissements• Donner des clefs de compréhension et former de futurs citoyens | <ul style="list-style-type: none">• Risque de surcharge des programmes• Réduction du volume horaire consacré à l'EMC |

Proposition 2 : Faire réaliser à tous les élèves des projets dans le domaine de l'information et des médias

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Faire en sorte que les élèves deviennent acteurs
- Mettre les élèves en situation de traiter l'information (produire de l'information, la vérifier, la réguler, connaissance de la déontologie)

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Piloté par l'enseignant

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Créer des espaces ressources dans chaque établissement (local dédié, matériel audio et audiovisuel)
- Disposer d'un budget spécifique
- Projet de classe : journal, webradio, capsules vidéo, vérification de l'information...

| Arguments | Contre-arguments |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Pédagogie par la pratique• Impliquer les différents acteurs et diversifier les points de vue• Découverte professionnelle | <ul style="list-style-type: none">• Prend du temps pour les élèves, enseignants et parents d'élèves |

1.2. Comment activer la formation des adultes aux médias ?

Si l'éducation aux médias doit commencer dès le plus jeune âge, c'est aussi une nécessité tout au long de la vie. Cette formation aux médias est une dimension importante de l'exercice de la citoyenneté qui doit concerner tout le monde. Pour cela, il faut mobiliser à la fois les médias eux-mêmes afin qu'ils soient plus ouverts envers les citoyens, et une grande diversité d'acteurs de la société (entreprises, associations...).

Cette formation aux médias peut aussi se présenter sous forme de vidéos à la demande (capsules d'autoformation) ou de programmes spécifiques de décryptage des médias.

Notre proposition

- Développer l'éducation aux médias tout au long de la vie

Proposition : Développer l'éducation aux médias tout au long de la vie

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Toucher des publics en dehors de l'école
- Mettre à jour les compétences
- Sensibiliser tous les citoyens
- Lutter contre la désinformation
- Renforcer la citoyenneté à tout âge et dans tout milieu

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Formation professionnelle initiale et continue : France travail, employeurs privés et publics, associations, opérateurs de compétences, Universités...
- Étendre le rôle du Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) en matière de labellisation des intervenants d'éducation aux médias

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Mettre en place une contribution spéciale appliquée aux géants du numérique (GAFAM...) pour financer la formation aux médias tout au long de la vie
- Rendre obligatoire une journée portes-ouvertes dans les écoles de journalisme et les médias
- Utiliser les lieux ressources existants (médiathèques, musées de l'information, maisons des journalistes, maisons de la citoyenneté, maisons de quartier et MJC...) pour la sensibilisation du grand public
- Inciter les universités à proposer des dispositifs d'éducation aux médias
- Mettre à disposition des capsules vidéo de décryptage des médias (diffusion large dans les médias traditionnels et digitaux)

Commentaires libres

Cette proposition comprend une sous-proposition spécifique au financement : mettre en place une contribution spéciale appliquée aux géants du numérique (GAFAM...) pour financer la formation aux médias tout au long de la vie.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Diversifier les intervenants pour favoriser la pluralité• Donner un signal fort : l'information s'apprend et n'est pas intuitive• Disposer d'une palette d'instruments pour la formation tout au long de la vie | <ul style="list-style-type: none">• Difficulté à proposer des dispositifs de formation continue qui touchent tous les publics |

1.3. Comment intégrer la participation citoyenne à l'information ?

Les citoyens sont trop souvent considérés comme des consommateurs de l'information.

Or s'ils étaient plus acteurs de la régulation des médias, ils auraient davantage confiance. Il faut tout d'abord mieux faire connaître les instances de régulation existantes : Conseil de déontologie journalistique et de médiation ; Commission paritaire des publications et agences de presse ; Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique... qui sont aujourd'hui largement méconnues du grand public.

La mise en place de groupes citoyens auprès des principales instances serait de nature à faciliter cette appropriation et à permettre l'écoute de leurs aspirations. La démarche des États généraux de l'information en elle-même, avec sa dimension de participation citoyenne, doit être mieux connue. De manière générale, tout ce qui peut être amené à influencer le fonctionnement des médias : algorithme des réseaux sociaux ; financement ; régulation par les pouvoirs publics... doit être transparent et faire l'objet d'une participation des citoyens.

Nos propositions

- **Impliquer les citoyens dans la prise de décision des instances de coordination, d'aide et de régulation des médias**

Proposition : Impliquer les citoyens dans la prise de décision des instances de coordination, d'aide et de régulation des médias

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Faire des citoyens des acteurs de l'information
- Apporter un autre regard et un contre-pouvoir, éviter l'entre-soi

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Conseil de déontologie journalistique et de médiation
- Commission paritaire des publications et agences de presse
- Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique...

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Créer un collège de citoyens tirés au sort sur les listes électorales auprès des instances de coordination, d'aide et de régulation
- Intégrer des citoyens dans les instances décisionnaires

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Démocratiser et décloisonner le fonctionnement et la prise de décision • Favoriser la transparence | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de former les citoyens tirés au sort |

2. Déontologie, pluralisme et liberté de la presse



Afin de développer la confiance envers les médias, la seconde dimension sur laquelle il est possible de travailler concerne les médias et les journalistes, émetteurs de l'information, et les questions de déontologie, de pluralisme et de liberté de la presse.

2.1. Quels moyens mettre en œuvre (humains, financiers, techniques) et quelles sanctions pour que les chartes existantes soient appliquées et respectées ?

Les journalistes en France sont censés respecter la déontologie journalistique, y compris la Charte de Munich, qui énonce les devoirs et les droits des journalistes. Cette charte, signée le 24 novembre 1971 à Munich et adoptée par la Fédération européenne des journalistes, est une référence en matière de déontologie du journalisme. Elle établit dix devoirs, tels que le respect de la vérité, la protection des sources d'information, et le refus de toute pression. De plus, elle précise cinq droits, dont le libre accès à toutes les sources d'information et le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne générale définie dans le contrat d'engagement.

Néanmoins, nous constatons qu'il y a, chez les citoyens, **une forte attente de déontologie et d'un comportement responsable de la part des journalistes, avec des obligations clairement énoncées**. Nous constatons également la **nécessité de formation des intervenants dans les médias, en particulier sur la déontologie**.

Proposition 1 : Rendre effective l'application de la charte de Munich par les journalistes et les médias contribuant à la production de l'information

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Développer la confiance dans les médias

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Législatif : étendre son application à l'ensemble des

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Ratifier la charte :
 - L'ajouter à la convention collective des journalistes
 - L'annexer au contrat de travail qui y renvoie par des stipulations

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Mieux tirer parti de la Charte de Munich qui est un outil existant• Inclure les acteurs numériques, comme par exemple, les grandes plateformes GAFAM etc. | <ul style="list-style-type: none">• Point de vigilance : peut-être pertinent relativement à l'urgence climatique d'inclure également la charte journalistes climat ! |

Proposition 2 : Garantir des sanctions effectives en cas de manquement aux obligations déontologiques

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Rendre effective la déontologie

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- CDJM à transformer en ordre paritaire pour ce qui concerne la déontologie (le CDJM couvre le champ des producteurs d'information)
- ARCOM pour tout ce qui n'est pas de la déontologie (l'ARCOM couvre le champ des médias)
- Juge judiciaire (contrôle déontologique au regard de l'article 10 CEDH)

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Auto-saisine et saisine externe
- Clarification des rôles et renforcement des prérogatives pour le CDJM et l'ARCOM
- Renforcer, clarifier et faire connaître le rôle de chaque instance pour permettre une meilleure appropriation du sujet par le citoyen
- Renforcer les moyens de la justice (pôles spécialisés et moyens financiers)
- Intégrer le respect des obligations déontologiques dans les critères d'attribution et/ou de retrait des subventions publiques

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Sanctionner de manière graduelle et rendre public les manquements déontologiques • Renforcer, clarifier et faire connaître le rôle de chaque instance | <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'auto-régulation et dérives corporatistes • Éviter les contournements de la loi 1881 via des instances tierces |

2.2. Comment rétablir l'équilibre des pouvoirs entre médias d'une part et intérêts politiques et économiques de l'autre ?

Nous constatons une **proximité entre des médias, des pouvoirs politiques et économiques amenant des conflits d'intérêts**, nuisant à l'équilibre des pouvoirs entre médias et les intérêts politiques et économiques. En effet, nous sommes nombreux à estimer que les médias ne sont pas indépendants du pouvoir politique, ni des intérêts économiques. Cela soulève des inquiétudes quant à l'indépendance des médias, de l'impact sur le pluralisme de l'information et de la démocratie. Nous pensons important de garantir l'indépendance des médias, pour assurer un journalisme libre.

De plus, les **journalistes courent des risques importants, lorsqu'ils couvrent des sujets sensibles ou opèrent dans des zones dangereuses. Ceci inclut des risques de représailles**, notamment des procédures-baillons, des menaces à l'intégrité physique allant jusqu'à la mort, ainsi que des risques psychosociaux liés au stress et à la pression sur la profession.

Nos propositions

1. **Renforcer les mesures de protection des journalistes, de leurs sources (dont les lanceurs d'alerte et leurs proches) et sanctionner les auteurs de représailles**
2. **Obliger à la mise en place d'un "contre-pouvoir" dans la désignation des directeurs de rédaction**
3. **Mettre en place une loi interdisant la possession d'un média par des propriétaires dont l'activité n'est pas liée aux médias et introduire une modification des outils anti-concentration (loi de 1986)**

RENFORCER LES MESURES de
protection des journalistes et
de leurs sources &
SANCTIONNER les
auteurs de
représailles

LÉGISLATEURS
protégez NOUS!



Facilitation graphique: Claire-Aline SERRAULT

Proposition 1 : Renforcer les mesures de protection des journalistes, de leurs sources (dont les lanceurs d’alerte et leurs proches) et sanctionner les auteurs de représailles

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Protéger les journalistes, leurs sources ainsi que les lanceurs d’alerte et leurs proches
- Lutter contre les pressions s’exerçant contre les journalistes
- Avoir un effet dissuasif

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

Législatif :

- Protection fonctionnelle et statut des SDJ
- Immunités civiles et pénales
- Renforcer la protection des sources (loi Dati 2010)
- Dispositions visant à lutter contre les procédures-baillons (surtransposer la directive européenne)

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Dans le respect des droits d’autrui (contradictoire)
- Sanctionner les violences contre les journalistes en manifestation
- En complément : rôle du CDJM

| Arguments | Contre-arguments |
|--|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Protéger les journalistes et leurs sources• Protéger les lanceurs d’alerte à l’encontre d’un usage abusif du secret des affaires et du secret défense• Fiabilité de l’information• Lutte contre les conflits d’intérêts | |

Proposition 2 : Obliger à la mise en place d'un "contre-pouvoir" dans la désignation des directeurs de rédaction

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Lutter contre les effets "délétères" (négatifs) de la concentration
- Protéger les journalistes des influences politiques et économiques

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Législatif : généraliser le droit d'agrément
- Comment faire pour impliquer le citoyen ? (SCOP, abonnés, actionnaires...)

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- À condition d'avoir sanctuarisé le statut des SDJ
- Nous ne savons pas comment impliquer le citoyen

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Lutter contre les concentrations• Redonner du pouvoir aux journalistes | <ul style="list-style-type: none">• Attention à préserver un équilibre constructif avec les parties prenantes |

Proposition 3 : Mettre en place une loi interdisant la possession d'un média par des propriétaires dont l'activité n'est pas liée aux médias et introduire une modification des outils anti-concentration (loi de 1986)

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Lutter contre la concentration des médias
- Éviter les conflits d'intérêts
- Garantir le pluralisme et ou l'indépendance

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Législatif : à définir plus clairement car nous ne savons pas

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Prendre en compte la détention de capitaux financiers directs, indirects et croisés
- Mécanismes pouvant favoriser les modes de gouvernance + financements alternatifs, type fléchage des subventions publiques
- Contrôle plus sérieux et stricts des opérations de régulation

| Arguments | Contre-arguments |
|------------------|-------------------------|
|------------------|-------------------------|

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'hyper concentration des médias afin de garantir la transparence et éviter les conflits d'intérêts • Garantir le pluralisme des opinions et la liberté d'expression • Rétablir la confiance des citoyens | <ul style="list-style-type: none"> • Attention au réalisme de la proposition car il y a la question de la survie financière des médias en jeu |
|---|--|

2.3. Comment garantir l'existence d'une information factuelle pour contrecarrer la prééminence de l'information d'opinion ?

Nous accordons une grande importance au pluralisme dans les grands groupes médiatiques, le considérant comme un principe fondamental de la démocratie. En effet, le pluralisme est essentiel pour garantir une information politique équilibrée, permettant ainsi l'exercice de la liberté d'opinion et de choix, qui sont à la base de la démocratie. Cependant, **nous constatons un manque de pluralisme dans les grands groupes médiatiques** : la concentration des médias entre les mains de quelques acteurs financiers menace, selon nous, le pluralisme de l'information et, par conséquent, la démocratie.

De plus, nous accordons une grande importance à la représentativité et à la diversité dans les médias. Nous savons qu'une pluralité d'opinions sont en capacité d'être exprimées ; néanmoins, **nous constatons que ce sont toujours les mêmes intervenants, dont les "experts", qui expriment leurs opinions**. Par conséquent, nous sommes en présence d'un système informationnel d'opinions, ne dépeignant pas la diversité des pensées de la population.

Notre proposition

- Les journalistes devraient faire clairement la distinction aux yeux du public entre faits, analyses et opinions

Proposition : Les journalistes devraient faire clairement la distinction aux yeux du public entre faits, analyses et opinions

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Faciliter le décryptage de l'information par le public

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les médias eux-mêmes
- Contrôle institutionnel

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Signaux dans la presse et l'audiovisuel (audio / symboles visuels)

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'éducation des citoyens • Simplicité de mise en œuvre de la proposition • Avantage de clarifier les positions | <ul style="list-style-type: none"> • Pas prioritaire : d'autres solutions existent, type éducation aux médias permettant de faire comprendre aux lecteurs la différence entre tribune, enquête, publireportage, etc, et par ailleurs le respect des obligations déontologiques des journalistes emporte déjà une certaine responsabilité dans la présentation de l'information • Point de vigilance : attention à ne pas être exclusif, et faire confiance à l'intelligence du public |

3. Fiabilité et qualité de l'information ?

Afin de développer la confiance envers les médias, la troisième dimension sur laquelle il est possible de travailler concerne la fiabilité et la qualité de l'information dispensée par les médias.



3.1. Comment s'assurer de la qualité et fiabilité de l'information ?

Les médias n'ont pas toujours les moyens humains et financiers de faire de l'information de qualité. **Ce manque de qualité alimente la défiance envers les médias, notamment avec**

la prolifération des « fake news ». Il est important de préciser qu'une **information peut être fiable** (basée sur des faits vérifiables) **mais pas de qualité** (complète, contextualisée). Pour autant, démontrer la qualité d'une information est un exercice complexe, de même que définir des « critères » pour qualifier cette dernière. Nous sommes conscients de la **corrélation entre moyens et qualité de l'information.**

Il y a chez les citoyens une demande d'honnêteté et de transparence des sources pour avoir la possibilité de faire des choix éclairés. Un approfondissement du sujet avec des explications est également attendu.

La déontologie concerne les médias au sens large. Les questions de déontologie sont fréquentes malgré certains dispositifs existants. Le conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), instance entre les journalistes, les médias, les agences de presse ainsi que le public en est un. Cependant, ces dispositifs manquent bien souvent de visibilité auprès du public, de moyens et de réelles mesures de sanction.

Nos propositions

4. **Rendre le CDJM ou autre instance garante de la fiabilité et de la qualité de l'information**
5. **Publier par les médias un bilan annuel déontologique accessible à tous**
6. **Créer un engagement (serment d'Hippocrate) avec un cadre légal**
7. **Harmoniser les réglementations audiovisuelles et numériques**
8. **Mettre à disposition une bibliographie pour chaque article**
9. **Mettre en place un système de financement de la vérification de faits, par ceux qui publient des informations erronées**

⊗ Dissensus

Concernant la proposition de mettre en place un système de financement de la vérification de faits par ceux qui publient des informations erronées certains se questionnent sur la réelle efficacité de cette proposition dans un contexte où le « buzz » fait vendre (exemple de l'émission TPMP) car pas assez dissuasive

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Rendre le CDJM ou autre instance garante de la fiabilité et de la qualité de l'information

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Définir des critères pour garantir une information : plurielle, libre, fiable, indépendante, honnête et dont il est possible d'identifier les sources (sauf nécessité de protection)
- Instaurer un score de fiabilité, type JTI
- Permettre l'accès à un guichet unique pour la saisine des citoyens
- Organe de conseil, régulation, surveillance, obligation de faire appliquer les sanctions (par exemple, retirer les *fake news*) et commun à tous les médias
- Indépendance de la vérification des informations

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les instances de régulation existantes (ARCOM, CDJM, ARPP)
- Ministère de la Culture
- Associations citoyennes
- Représentants des médias
- Syndicats professionnels de média

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Contribution financière pour le fonctionnement des médias
- Amendes proportionnelles à l'audimat
- Détachement de salariés des médias contributeurs (missions ponctuelles, participation à des commissions...)
- Instaurer un principe de pollueur payeur pour assurer le financement de la surveillance et des signaleurs de confiance par les médias (voir DSA)

Commentaires libres

- Le principe de vérification pourrait être comparé au jugement majoritaire où plusieurs personnes (exemples journalistes indépendants, étudiants journalistes) sont désignées de façon aléatoire
- Dissensus : impartialité des vérificateurs

| Arguments | Contre-arguments |
|---|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Il existe une mauvaise connaissance des instances (ARCOM, CDJM, etc.) par les citoyens. | |

3.2. Comment informer la population sans être tributaire d'un modèle économique ?

Le modèle économique ayant pour objectif de maximiser l'audimat et l'instantanéité ne permet pas de produire une information fiable et de qualité. Il est important de favoriser d'autres médias sur des modèles économiques différents.

Nous demandons des solutions pour assurer la pluralité de l'information et des points de vue et rendre accessible l'information quels que soient les revenus. Cela peut nécessiter une contribution par tous les citoyens.

Nos propositions

1. Rendre accessibles les dépêches AFP à tous les citoyens
2. Financer un chèque presse pour les citoyens qui n'ont pas les moyens
3. Instaurer une redevance tous médias

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Instaurer une redevance tous médias

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Générer des moyens financiers de production et de diffusion d'une information de qualité
- Apporter un soutien financier de l'État à des médias reconnus d'intérêt général (non spéculatif)
- Permettre l'accès gratuit et individuel aux contenus de l'AFP à tout citoyen

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

Par exemple :

- Forfait à payer pour toute souscription d'abonnement à un fournisseur d'accès multimédia
- OU Taxe sur le revenu
- OU Redevance

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• L'information doit être considérée comme un bien public et donc accessible à toutes et tous. | <ul style="list-style-type: none">• Dissensus sur les modalités de calcul du financement |

3.3. Comment rendre transparent le fonctionnement de chaque média ?

Il est nécessaire de connaître et comprendre les contraintes liées à la production de l'information. En effet, entre manipulation et orientation, nous constatons un amalgame entre information et publicité. Le besoin de pouvoir discerner les « fake news » et d'éviter la dilution de l'attention est essentiel.

Notre proposition

- Ouvrir les médias à l'observation citoyenne

Proposition : Ouvrir les médias à l'observation citoyenne

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Permettre à tout le monde de regarder comment est formée l'information.
- Augmenter la transparence des médias augmente la confiance.

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Chaque Média
- Les écoles (par exemple emmener des groupes scolaires dans des journées d'immersion),
- Université Populaire (MJC)
- Associations d'éducation aux médias

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Portes ouvertes et journées d'immersion des citoyens
- Publication d'un bilan annuel déontologique comprenant notamment le nombre de voyages de presse et leur financement, les poursuites pour diffamation dont le média a fait l'objet, les rectifications d'informations erronées
- Publication exhaustive des sources de financement et précise de chaque média
- Transparence sur la répartition des budgets éditoriaux dans les médias publics.



3.4. Comment identifier ce qui relève de l'information, du divertissement et de la publicité ?

Il est parfois difficile de distinguer ce qui relève de l'information, du divertissement et de la publicité. Certains peuvent pratiquer le mélange des genres pour manipuler leurs auditeurs et décrédibiliser l'information.

Notre proposition

- **Permettre aux citoyens de mieux faire le tri sur le type de contenu auquel ils sont exposés**

Proposition : Permettre aux citoyens/usagers/récepteurs de mieux faire le tri sur le type de contenu auquel elles/ils sont exposées/exposés

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Distinguer les typologies de contenu (information/publicité/divertissement) sur chaque médium grâce à un logo/bandeau/avertissement sonore ou tout autre moyen.
- Un code couleur permettrait de les distinguer par exemple : pastille verte pour l'information, pastille jaune pour le divertissement ou pastille rouge pour la publicité et le sponsoring.

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le CDJM ou autre instance (public, privé, citoyen) pour définir les règles
- Les médias

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Imposer une mise en page ou typographie véritablement distincte pour les publi-reportages par rapport au contenu informatif et logo visible (du type « attention info »)
- Pour l'audiovisuel, un bandeau qui affiche la typologie en continu (audiodescription pour les mal-voyants)
- En ligne, assurer une mise en page qui permette de faire la distinction (pas de publicité en milieu de texte par exemple)

3.5. Comment empêcher les bulles de filtre des plateformes, de porter atteinte au pluralisme de l'information et donc à sa qualité ?

Face aux dangers de la manipulation des citoyens liés aux algorithmes et éviter les risques de radicalisation et d'étouffement de l'information, il est nécessaire de décloisonner l'information pour en assurer la qualité et la pluralité.

Notre proposition

- **Donner la possibilité à tous les citoyens de contrôler, désactiver et comprendre le fonctionnement des algorithmes des plateformes**

Proposition : Donner la possibilité à tous les citoyens de contrôler, désactiver et comprendre le fonctionnement des algorithmes des plateformes

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Faire comprendre le fonctionnement des bulles de filtre des algorithmes
- Rendre publics, transparents et vérifiables les algorithmes
- Obliger les plateformes à afficher le pluralisme
- Éviter la manipulation, radicalisation des positions

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les plateformes
- La CNIL
- Étendre le Digital Service Act. aux contenus (pouvoir en vérifier l'application)

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Pouvoir désactiver ces algorithmes comme les cookies
- Rajouter un lien d'explication sur le danger des bulles de filtre dans ce bandeau
- Rendre public le code source des algorithmes utilisés
- Rendre obligatoire la recommandation de l'information pluraliste

Commentaires libres

Éviter un « Cambridge Analytica » bis ou « Brexit » bis

Contribution citoyenne



Groupe 3

Qui doit **payer**
pour une information
de **qualité** ?

Les enjeux du groupe

Conscients du coût d'une information de qualité, nous avons centré notre réflexion sur la problématique de son financement. Elle éclaire diverses facettes du modèle économique du paysage médiatique actuel, explorant les défis liés à l'indépendance éditoriale, les modèles de gouvernance propices à la pluralité médiatique, les conditions économiques et humaines indispensables à une information fiable.

Cette synthèse offre une perspective transversale, révélant les enjeux majeurs abordés au sein de notre groupe, dessinant ainsi un tableau des complexités entourant le financement d'une information de qualité.

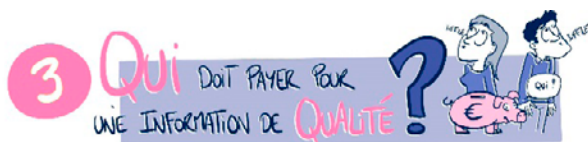
En ce sens, il nous paraît important d'approfondir 3 sous-sujets pour que le modèle économique des médias offre les conditions nécessaires à la production d'une information de qualité, visant ses objectifs démocratiques :

Un premier sous-sujet **sur les sources de financement des médias et leurs modèles économiques** ;

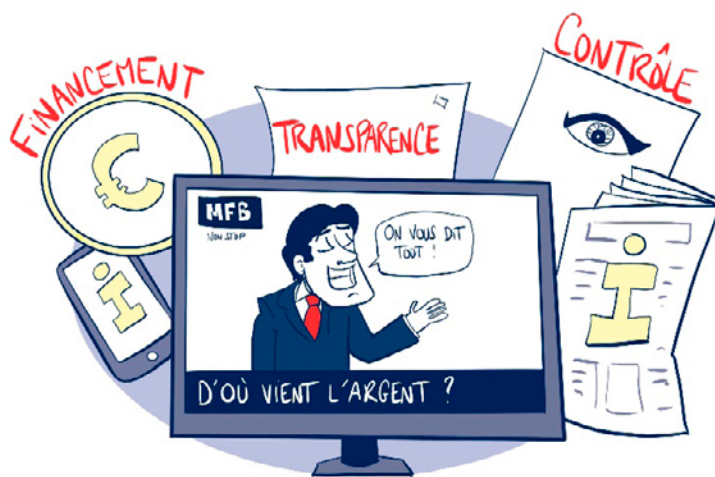
Un deuxième questionnement portant **sur la gouvernance des médias, leur concentration, et leur influence sur le pluralisme de l'information** ;

Un troisième questionnement portant **sur les conditions économiques et humaines de la production d'une information de qualité**.

1. *Financement* des médias, transparence et contrôle



FINANCEMENT DES MÉDIAS,
TRANSPARENCE ET CONTRÔLE



Ce groupe 3 ayant pour objet le modèle économique des médias, le financement de ces derniers occupe une place toute particulière. Nous avons passé en revue et questionné les diverses sources de financement, ainsi qu'interrogé leur influence sur la production de l'information.

Tout d'abord, nous avons souligné l'appartenance de nombreux médias à des « empires médiatiques » et leur financement par des actionnaires, interrogeant leur rôle dans la définition de la ligne éditoriale des médias qu'ils possèdent. Cela questionne l'indépendance entre la rédaction et ses actionnaires : angle politique, recherche du sensationnalisme/buzz pour faire plus de profits, etc.

Nous nous sommes également penchés sur le **rôle de la publicité comme moyen de financement central des médias**, et avons questionné ses dérives : la publicité n'est-elle pas vectrice d'une information ? un outil de manipulation ? que penser des publi-reportages, qui sont des publicités déguisées ? Enfin, nous avons esquissé la possibilité de réguler cette publicité, voire de la taxer pour financer la presse écrite, la radio et la télévision publiques.

Nous avons enfin exploré les **aides publiques aux médias** et nous nous sommes interrogés au sujet de la **transparence** de celles-ci. En effet, nous ne possédons que peu d'informations au sujet des titres de presse qui obtiennent ces aides publiques, de leurs conditions d'attribution (charte éthique ? charte professionnelle, déontologique ?) ainsi que de leur contrôle. Par ailleurs, nous constatons que ces aides publiques aux médias concernent la presse écrite, l'audiovisuel également, mais pas le secteur du numérique.

Des idées ont émergé sur l'éventualité de la mise en place d'un crédit fléché à la production médiatique ou encore sur la possibilité de financer des médias de confiance à destination des jeunes.

À partir de ces constats, nous avons élaboré 3 principales problématiques, ainsi que les propositions suivantes :

1.1. Comment sanctuariser le financement du service public de l'information en adéquation avec ses besoins et missions ?

Nous constatons qu'il semble difficile de s'assurer que le financement fléché pour le service public soit utilisé de façon efficiente, c'est à dire en fonction des besoins prioritaires. La fin de la redevance audiovisuelle questionne car elle semblait être une enveloppe spécialement dédiée au financement de l'audiovisuel public. D'ailleurs, nous nous sommes interrogés sur les solutions possibles en matière de taxes ou de prélèvements. De la même façon, les revenus tirés de la publicité pourraient être mieux encadrés afin de s'assurer de leur adéquation avec les besoins, les contenus, et plus largement la production d'information. Ainsi, une question sur le conditionnement des aides a émergé.

Nos propositions

1. Réinstaurer une redevance audiovisuelle (proportionnelle ou non), permettant ainsi de flécher les crédits
2. Bloquer un poste de dépense spécifique (comme pour la sécurité sociale), mais à voir si cela doit être voté au Parlement (avec un risque de politisation possible)
3. Créer un fonds pour l'audiovisuel public alimenté par une taxe sur le chiffre d'affaires payée par toutes les entreprises. Ce fonds pourrait financer par exemple le pass info.
4. Redistribuer la redevance récoltée : 50 % versés au service public et 50 % dans un fonds pour la presse indépendante

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Créer un fonds pour l'audiovisuel public alimenté par divers dispositifs détaillés ci-dessous en vue de financer l'audiovisuel public

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Sanctuariser et garantir les fonds du service public

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État / Parlement

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Contribution progressive en fonction des revenus du foyer fiscal
- Ou pourcentage du chiffre d'affaires (0,1 %) des entreprises (toutes)
- Montant fixe pour tous

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Mettre en lumière le coût de l'information de qualité• Assurer les missions du service public (éducation aux médias, accès gratuit pour tous)• Garantir que les entreprises aient accès à une main d'œuvre informée et que les chefs d'entreprise aient le niveau d'information nécessaire à la bonne gestion de leur entreprise | <ul style="list-style-type: none">• Cela peut financer des programmes moins regardés (décorrélation avec l'audimat)• Taxe qui pourrait être perçue comme injuste par ceux qui ne regardent pas la télévision publique |

1.2. Comment obliger les médias et notamment plateformes numériques (notamment les GAFAM) à financer la production d'une information de qualité ?

Les GAFAM jouent un rôle dans la production d'une information de qualité. Par ailleurs, il semble difficile de contraindre ces opérateurs, à l'influence et à la puissance médiatique renforcées, à les faire participer financièrement à l'ensemble de la chaîne de production de l'information, mais surtout une information de qualité.

Nos propositions

1. Taxer les revenus issus de la publicité (tous supports) en vue de financer une information de qualité notamment un pass presse
2. Ajouter des obligations au service public de l'information en échange de la réception des crédits liés à la redevance
3. Rendre les accords avec les GAFAM publics et comparer avec le droit voisin
4. Faire payer celui qui héberge (plateforme) des informations fausses (idée de pollueur/payeur). L'agent récolté irait dans un organisme indépendant
5. Flécher le financement par les GAFAM vers l'éducation aux médias
6. Flécher les amendes et sanctions de l'ARCOM vers le financement de la lutte contre les fake news et/ou l'éducation aux médias
7. Inciter la France à être moteur sur le dialogue européen d'un nouveau modèle économique lié à l'IA.

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Inciter la France à être moteur sur le dialogue européen d'un nouveau modèle économique lié à l'IA

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Protéger les médias et leurs modèles économiques
- Rémunérer le travail journalistique utilisé par l'IA

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État, l'Europe

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Faire payer les modèles de langage génératifs (*Large Language Models*) à l'accès aux articles journalistiques
- Et/ou négociations à échelle nationale ou européenne pour des accords commerciaux

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les évolutions économiques technologiques apportées par l'IA (baisse de revenus publicitaires, de trafic, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés dans la mise en œuvre sans l'appui des États |

Proposition 2 : Taxe sur les revenus issus de la publicité (tous supports) en vue de financer une information de qualité notamment un pass presse

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Transférer les revenus d'une information commerciale vers la production d'une information de qualité (notamment via la création d'un pass presse)
- Compenser la baisse des recettes publicitaires qui préexistaient à l'apparition du numérique

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État/ Bercy / l'administration fiscale / législateur

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

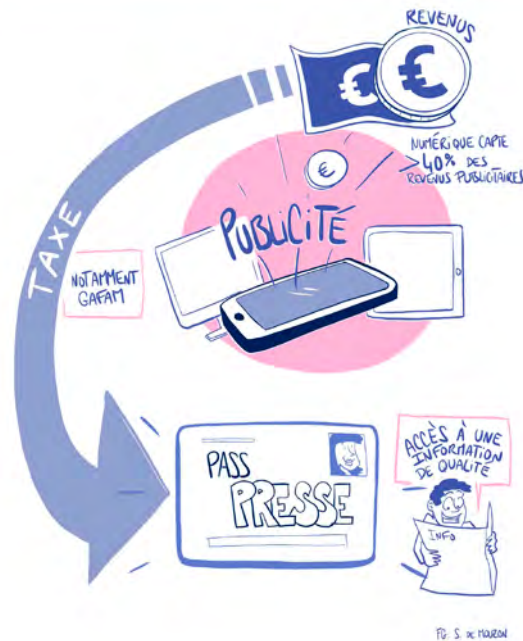
- Un pourcentage sur les revenus publicitaires

Commentaires libres

- Il existe un dissensus au sein du groupe sur les exonérations sur le service public et les associations / culture.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Avoir accès à une information de qualité par tous citoyens • Le numérique capte a minima 40 % des revenus publicitaires (source : ministère de la transition énergétique, Juin 2020) • Démocratiser et décentraliser la subvention publique à l'information de qualité • Leurs revenus publicitaires sont un rare élément par lequel on a prise sur les plateformes numériques internationales | <ul style="list-style-type: none"> • Créer une charge supplémentaire pour les entreprises pour une presse qui touche déjà des subventions publiques • Bien prendre en compte les spécificités des DOM COM |

Taxer les revenus issus de la publicité (tous supports)



Proposition 3 : Flécher les amendes et sanctions de l'ARCOM vers le financement de la lutte contre les fake news / désinformation et/ou l'éducation aux médias

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Donner des moyens de lutte contre les *fake news*

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'ARCOM

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Identifier les acteurs capables de mener des actions de lutte contre la désinformation et l'éducation des médias (universités, associations, médiathèques)
- Graduation des sanctions

| Arguments | Contre-arguments |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Idée de pollueur/payeur • Favorise l'auto-régulation • Permet de donner une plus grande visibilité et plus de moyens aux acteurs qui font de la sensibilisation ou de l'éducation aux médias | <ul style="list-style-type: none"> • Actuellement fléché sur CNC |

1.3. Pour s'assurer que le financement et/ou l'attribution d'un canal soit optimal et pertinent, quels critères d'attribution et quelles garanties de transparence doivent être mis en place ? Quels contrôles mettre en place et comment s'assurer de l'effectivité de la sanction ?

Les problématiques de garantie de la transparence sur le fonctionnement et l'attribution des aides sont au cœur des enjeux. Des critères précis devraient être mis en place afin de garantir que l'attribution d'une aide soit conditionnée à leur respect. De plus, en cas de non-observation de ces derniers, un mécanisme de sanction devra être mis en place avec comme point d'attention, son effectivité et son efficacité.

Nos propositions

1. **Renforcer les conditionnalités d'attribution des subventions publiques et les autorisations d'émettre sur les canaux hertziens, TNT et radios : transparence, gouvernance**
2. **Compléter les critères de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (homologation des médias) et imposer la transparence sur les sources de financement et l'actionnariat**
3. **Flécher les amendes pour que, par exemple, les sommes reviennent à un organisme luttant contre les « *fake news* » (fausses nouvelles) ou à une association d'éducation à l'information**
4. **Renforcer le rôle de l'Arcom dans les sanctions prononcées, et ne pas multiplier les instances en charge des contrôles**
5. **Mise en place d'amendes graduées en fonction de la récidive**

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Renforcer les conditionnalités d'attribution des subventions publiques et les autorisations d'émettre sur les canaux hertziens, TNT et radios : transparence, gouvernance

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Assurer la transparence sur les sources de financement et l'actionnariat, notamment le risque de conflit d'intérêt doit être mis en lumière
- Conditionner les financements et l'accès à un canal hertzien au pluralisme et à la déontologie journalistique

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- CPPAP et Arcom (à fusionner et harmoniser les missions ?)

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Doter l'Arcom des moyens nécessaires à sa mission
- Rendre l'information sur la transparence des financements plus accessible : obligation d'une communication annuelle des comptes facilement compréhensible

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Les citoyens auront une information fiabilisée sur les financements et jeux d'influence éventuels.• Expliciter la part de participation de l'État au fonctionnement d'un média privé | <ul style="list-style-type: none">• Attention au risque d'ingérence de l'État dans la gouvernance des entreprises. La conditionnalité des subventions accordées peut poser problème. |

Proposition 2 : Donner les moyens à l'Arcom d'assurer ses missions

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Ne pas multiplier les instances en charges des contrôles (fusionner et harmoniser les missions avec la CPPAP ?)
- Donner les moyens humains et techniques

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

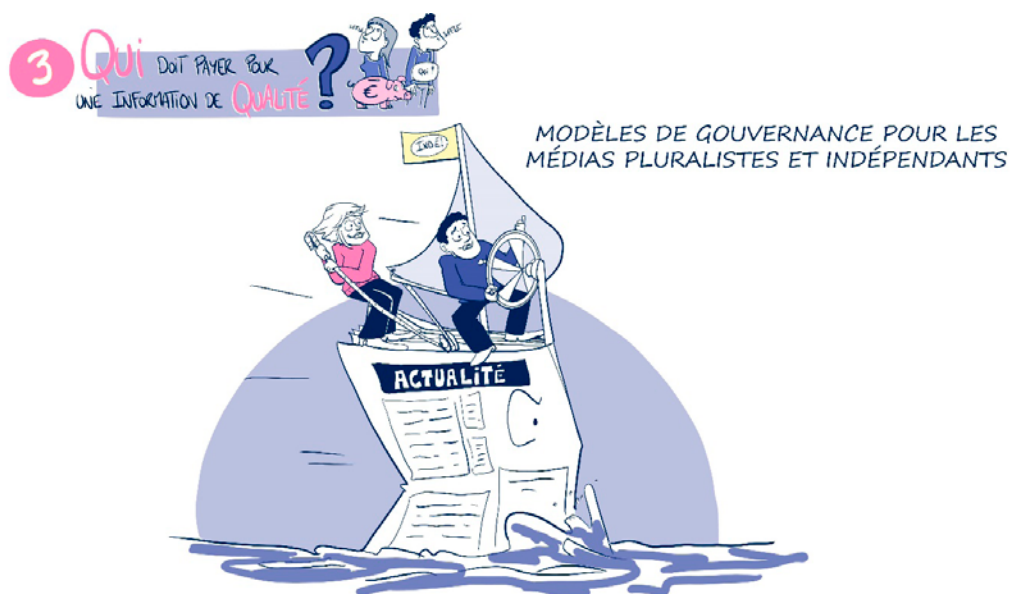
- Outils réglementaires ou législatifs
- Augmenter le budget de fonctionnement
- S'assurer que les mandats au sein de l'institution soient non successifs et non cumulatifs
- Assurer une indépendance totale

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• L'Arcom n'a actuellement pas les moyens de fonctionner par rapports aux objectifs qui lui ont été donnés | |

Nos autres propositions

- S'assurer que les droits d'auteur soient respectés
- Flécher une part des revenus publicitaires pour financer les salaires par exemple. Cette part des revenus publicitaires pourrait ainsi recouvrer les revenus générés par la publicité ou encore le nombre de vues sur internet.
- Mettre en place une SACEM pour les médias pour la protection des droits des médias
- Pour les fonctions représentatives dans le milieu de l'info, limiter le nombre de mandats
- Mettre à 0 la TVA pour les acteurs en charge de la production d'information
- Créer un pass info (X € à dépenser pour un ou plusieurs médias), l'idée étant d'avoir comme pour le pass culture, une enveloppe permettant de financer le ou les médias de son choix.
- Création d'une taxe fléchée vers la création médiatique pour les 1 % des plus riches pour participer à la création d'une info juste et équitable (cette proposition ne fait pas consensus)

2. Modèles de *gouvernance* pour des médias pluralistes et indépendants



Le modèle économique des médias a mis en lumière la concentration de nombreux d'entre eux aux mains d'un petit groupe d'actionnaires, questionnant ainsi le pluralisme de l'information produite et délivrée, et interrogeant les modèles de gouvernance à privilégier pour que le financement n'ait plus d'impact sur la ligne éditoriale des médias.

2.1. Comment les aides publiques, aux médias et aux citoyens, permettent de gommer les inégalités de production et d'accès à l'information ?

Nous considérons qu'une information de qualité doit être pluraliste. Cette prérogative semble aujourd'hui ébranlée dans le paysage médiatique actuel.

Cela concerne particulièrement la télévision, ce constat étant renforcé à l'heure où les chaînes d'information en continu semblent occuper une place de plus en plus importante dans l'information de la population. En effet, ces chaînes d'informations en continu nous semblent essentiellement couvrir la même partie de l'échiquier politique : la droite (voire extrême ?). En témoignent les débats menés, les experts mandatés et les personnalités politiques invitées aux heures de grande audience. Leurs dérives ne sont pas assez sanctionnées.

Nous remettons aussi en question le constat selon lequel l'extension des chaînes TNT ait été facteur de pluralisme. Ainsi, il existe un important besoin de renforcer le contrôle de la pluralité des médias audiovisuels.

A contrario, la presse papier ou en ligne nous apparaît comme pluraliste : on y retrouve une diversité de couleurs politiques, fruit de la tradition de la « presse d'opinion » française.

Le soutien aux médias se doit d'être à la hauteur des enjeux actuels, et de soutenir le pluralisme sur tous les supports.

Nos propositions

- 1. Dédier/recibler un fonds de soutien spécifique aux médias coopératifs, associatifs, et/ou n'appartenant pas à un groupe industriel**
- 2. Conditionner les aides publiques à la transparence des comptes par titre (et non par groupe comme actuellement)**
- 3. Créer un pass presse financé par l'État pour que chaque citoyen puisse se payer un abonnement médiatique dans l'optique de gommer les inégalités sociales, culturelles et faciliter l'accès à une information juste**

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Dédier/recibler un fonds de soutien spécifique aux médias coopératifs, associatifs, et/ou n'appartenant pas à un groupe industriel

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Accompagner financièrement le développement des médias moins lucratifs
- Participer au pluralisme des médias
- Gommer les inégalités de production par un financement en fonction des besoins : sauvegarde des outils d'information
- Favoriser le développement de futurs médias notamment télévisés
- Soutenir des modèles de gouvernance participative

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Financement : Europe, ARCOM, territoires, redevance médiatique
- Attribution des fonds : ministère de la culture, et bureau du régime économique de la presse
- Distribution des fonds : les DRAC
- Mécénat de compétences : grands médias

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Recenser et mettre à jour la liste des médias associatifs et coopératifs
- Encourager le mécénat de compétences de grandes rédactions envers les médias associatifs
- Créer deux fonds d'aides : à la création et au fonctionnement des médias. Ces fonds abondés par l'Europe, amendes de l'ARCOM, les territoires, redevance médiatique...
- Attribuer les fonds de manière transparente

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Cf. objectifs• Cette proposition participe à diversifier les médias disponibles car l'information est un bien commun• La pluralité des opinions a un coût | <ul style="list-style-type: none">• Cela s'ajoute à un mille-feuille d'aides illisible• La charte d'engagement républicain vs liberté de la presse pour attribution des fonds (pour les médias détenus par des associations)• Risque que les fonds soient conditionnés au pouvoir politique en place |

2.2. Comment limiter l'influence des sources de financement (groupes, actionnaires, État) sur la ligne éditoriale ?

Nous constatons une concentration massive des médias, qui constituent de véritables empires médiatiques. À leur tête, des industriels, des milliardaires, qui ont de véritables influences voire ingérences sur les lignes éditoriales des médias qu'ils possèdent.

Nous estimons que l'actionnariat est en l'état une nécessité, mais qu'il est important de maintenir l'intégrité des producteurs d'information pour éviter des situations comme celles du *Journal du Dimanche* en 2023.

Par ailleurs, il existe un manque de transparence sur la concentration des médias, les titres de presse, leurs comptes, leurs actionnaires.

Nous regrettons l'obsolescence et l'insuffisance des lois anti-concentration. Celles-ci ne doivent évidemment pas concerner pas le service public, dont les médias sont peu nombreux.

Nos propositions

1. **Appliquer des modèles de gouvernance qui séparent le pouvoir actionnarial de la production d'information**
2. **Créer un droit de regard des journalistes sur leur rédacteur en chef avec un droit d'agrément systématique et élargi à tous les canaux médiatiques**
3. **Refondre la loi de 1986 sur la concentration des médias :**
 - **Concentration horizontale et verticale**
 - **Intégrer les médias numériques et GAFAM**
 - **Au niveau national et régional**
4. **Doter les journalistes d'un pouvoir majoritaire sur la ligne éditoriale**

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Appliquer des modèles de gouvernance qui séparent le pouvoir actionnarial de la production d'information

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Limiter le pouvoir des empires médiatiques pour garantir un pluralisme d'opinions afin de consolider la démocratie
- Séparer le pouvoir économique du pouvoir informationnel
- Permettre à un média de conserver sa ligne éditoriale dans le temps à l'abri des influences actionnariales

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les entreprises doivent jouer un rôle actif
- Le législateur doit impulser la dynamique
- Les SDJ / SPGI / producteurs d'informations

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Définir un organe ou plusieurs organes (comme la SDJ) qui définissent la définition et la continuité de la ligne éditoriale, en créant une charte et une déontologie
- Créer un droit de regard des journalistes sur leur rédacteur en chef avec un droit d'agrément systématique et élargi à tous les canaux médiatiques.
- S'inspirer du modèle du monde et de Médiapart
- Les associations d'utilisateurs peuvent faire un plaidoyer

Commentaires libres

- Action qui permet de garder un modèle qui fonctionne même en cas de modèle non-coopératif

Dissensus

- Dissensus sur la mise en œuvre coercitive de cette action (hors droit d'agrément)
- Dissensus : permettre à l'ensemble des personnes qui produisent de l'information d'avoir un statut collectif juridique qui leur permet de choisir/conservent leur ligne éditoriale malgré les changements d'actionnaires

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Incite à des nouveaux modèles : SCOP• Cf. objectifs | <ul style="list-style-type: none">• Manque de moyens de coercition pour la mise en œuvre• Complexité administrative• Mise en œuvre lourde pour les petits médias |

2.3. Quels modèles permettent une gouvernance partagée et indépendante ?

Nous consacrons l'information comme un bien commun. Les médias sont des agents économiques dotés d'une utilité publique au service de l'intérêt général. L'information ne saurait donc se contenter de financements d'entreprises. Pour la démocratie, il est vital que les citoyennes et citoyens s'engagent également dans ce financement au-delà des aides publiques qu'ils financent, or, seuls 12 % d'entre eux se disent prêts à payer pour l'information.

Nous pensons que les citoyennes et citoyens seraient plus prêts à payer s'ils ont plus confiance en les médias, ce qui passe par leur participation à la gouvernance. De même, il faut donner le pouvoir aux journalistes d'être responsables et garants de la qualité et de l'intégrité de leur travail.

→ Quels modèles permettent au public de participer à la gouvernance ?

Nos propositions

1. Financer les associations représentatives du public et instituer leur place dans la gouvernance des médias et des instances de régulation
2. Instaurer des comités de lecteurs ou assimilés dans chaque grand média

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Financer les associations représentatives du public et instituer leur place dans la gouvernance des médias et des instances de régulation

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Redonner confiance au public dans les médias
- Permettre au public d'avoir un avis sur le média, indépendamment des sources de financement
- Porter la parole des usagers, leur donner une représentation citoyenne et un pouvoir de décision
- Coconstruire l'information de qualité
- Surveiller financièrement les médias

Qui se chargerait de la mettre en place ?

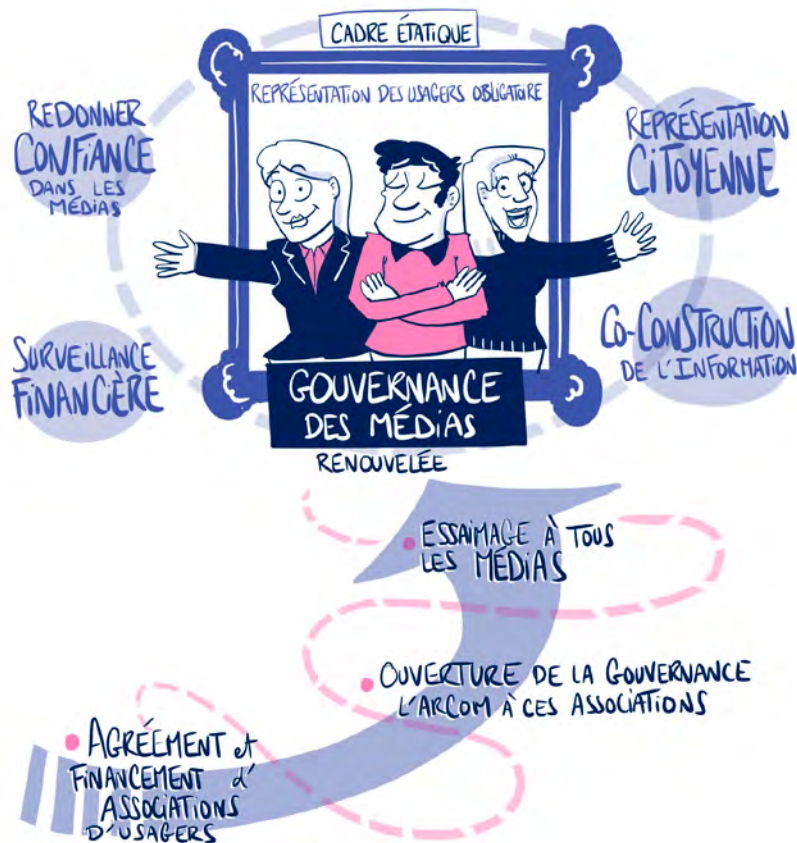
- L'État doit instaurer ce cadre et le financer
- Le législateur

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Faire agréer les associations par la direction générale des médias et des industries culturelles, et les financer (en prévoyant un budget)
- L'Etat doit faire un appel d'offre à agrément
- Modifier la loi pour que le représentant puisse siéger au sein de l'ARCOM et dans les conseils d'administration sur tous les médias
- Revoir la gouvernance de l'ARCOM
- Accéder aux informations et consigner ces oppositions

| Arguments | Contre-arguments |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Cf. les objectifs ci-dessus • Contribue à la démocratie dans les médias | <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de connaissance sur l'existence de ces associations • Quel lien avec la proposition ci-dessous des lecteurs qui participeraient à la gouvernance ? • L'association représente-t-elle vraiment les usagers ? • Ce n'est pas à l'Etat d'être force d'initiative, de lancer la dynamique et d'aller voir les associations pour les agréer • L'absence de droit de vote : cela a-t-il vraiment un impact ? |

Instituer et financer les associations d'usagers dans la gouvernance des médias et de l'ARCOM



→ Quels modèles permettent aux journalistes de participer à la gouvernance ?

Nos propositions

1. **Permettre un droit d'expression au sein de la rédaction et offrir la possibilité de propriété dans les médias**
2. **Doter les médias de sociétés de journalistes ou assimilés**
3. **Permettre aux sociétés de journalistes de protéger leurs membres et d'agir juridiquement avec une personnalité morale**
4. **Protéger financièrement les lanceurs d'alerte**
5. **Imposer un seuil minimum de femmes dans la gouvernance**

→ Comment inciter et faciliter la transition vers des modèles participatifs et indépendants ?

Notre proposition

- **Créer un statut de coopérative médiatique et/ou encourager le modèle SCOP**

Proposition : Créer un statut de coopérative médiatique et/ou encourager le modèle SCOP

 **Quels objectifs vise cette proposition ?**

- Déconcentrer les médias et « démanteler » les empires médiatiques
- Distribuer le pouvoir de décision entre propriétaires et journalistes
- Permettre aux journalistes de posséder leur outil de travail et de bénéficier du fruit de leur travail
- Inciter et faciliter la transition vers des modèles participatifs et indépendants
- Encourager une transition dans le cadre de la réforme de la loi anti-concentration

 **Qui se chargerait de la mettre en place ?**

- Le législateur

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

Dans le cadre de la refonte de la loi 1986 anti-concentration, proposer des dispositifs spéciaux encourageant la reprise des médias par les journalistes sous la forme coopérative (à l'instar des CN2i au Canada).

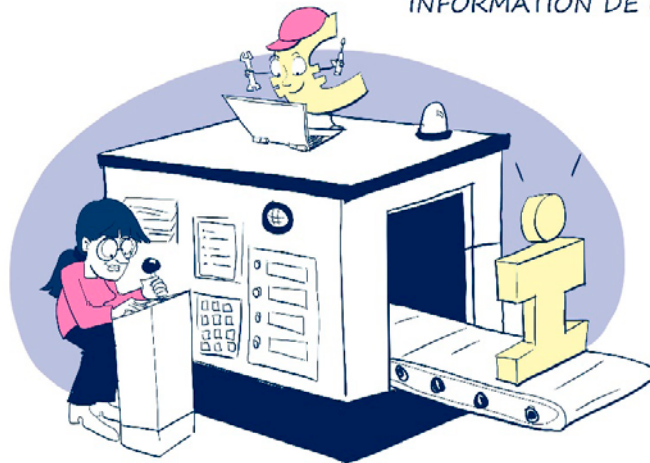
- Sensibilisation aux SCOP
- Prêts spécialisés : caisse des dépôts, crédits coopératifs
- Soutien financier, incitation fiscale (exonération d'impôt)
- Permettre aux journalistes indépendants de prendre une participation dans plusieurs médias. Cela est envisageable par le biais de la constitution de syndicats de pigistes, et l'intégration dans ces SCOP

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Les journalistes sont une profession à part, indépendante par nature. Statut de SCOP adapté.• Bénéfice de ne pas jeter le doute sur le média | <ul style="list-style-type: none">• Seulement pour les médias nouveaux, ou qui sont en faillite ?• Ne concerne que création ou reprise ?• SCOP est un risque (à prendre ?) |

3. Conditions économiques et humaines pour la production d'une information de *qualité*



CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET HUMAINES POUR LA PRODUCTION D'UNE INFORMATION DE QUALITÉ



Si ce groupe 3 est axé sur le modèle économique des médias, sa problématique nous a invité à nous pencher, préalablement, sur ce qu'est une information de qualité. La multitude d'informations, parfois contradictoires, rend impératif un travail objectif et vérifié des événements.

Une information de qualité se veut être juste, vérifiée, transparente et sourcée de manière rigoureuse. Elle doit garantir le respect des règles déontologiques dans une approche pluraliste et transversale. Les journalistes doivent bénéficier de droits de regard sur les orientations éditoriales, et les médias doivent adhérer à des chartes professionnelles et éthiques pour accéder à des aides. La protection des sources doit être garantie. Cela contribue à éviter les conflits d'intérêts et à préserver la confidentialité des informateurs.

L'engagement citoyen est essentiel. En plus de lutter contre les fake-news, les citoyens doivent être actifs, favorisant une culture d'analyse basée sur les faits plutôt que sur les opinions.

Une fois ce socle posé, nous nous sommes questionnés au sujet des conditions économiques et humaines nécessaires pour définir et protéger le travail des journalistes (chartes déontologiques, protection des sources, salaires), pour qu'ils puissent produire cette information de qualité.

3.1. Quelle formation initiale et continue du journaliste, avec respect des règles de déontologie, et quelles conditions financières pour une protection juridique des journalistes ?

La formation des différentes parties prenantes apparaît nécessaire pour produire une information de qualité. Ceci donnerait également un meilleur cadre et de la valeur aux métiers de l'information.

Nos propositions

1. **Promouvoir un projet de loi réactualisant le statut du et de la journaliste**
2. **Création d'un ordre des journalistes et/ou renforcer le rôle du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM)**

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Promouvoir un projet de loi réactualisant le statut du et de la journaliste

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Renforcer l'information de qualité
- Sécuriser le métier du et de la journaliste
- Écouter les citoyens et les acteurs de la profession
- Renouer le lien confiance entre les citoyens et les journalistes

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État et l'Assemblée nationale avec les acteurs de tous les médias
- L'État avec des moyens
- Les acteurs de la profession

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Mettre en place la participation citoyenne avec les acteurs de la profession
- Écrire une charte de déontologie du et de la journaliste en 2024 adaptée au nouveau monde de l'information (la dernière date de 1971), et la diffuser
- Actualiser, démocratiser, développer et visibiliser les différents parcours de formation internes et externes, initiaux et continue, des journalistes avec suivi et accompagnement
- Rédiger un statut du et de la journaliste avec la protection juridique, la protection des sources et la protection des lanceurs d'alerte

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un débat démocratique de qualité • Garantir une information de qualité avec des professionnels de qualité pour éclairer son financement | <ul style="list-style-type: none"> • Inquiétudes exprimées sur l'opportunité et l'utilité d'un ordre de journaliste |

3.2. Comment inciter le citoyen à payer une information de qualité ?

Nous estimons que les citoyens et citoyennes sont centraux dans le processus de production d'une information de qualité, qu'ils doivent être actifs, conscients que l'information se paye et justifier son coût, et donc accepter de payer cette information de qualité.

Nos propositions

1. **Créer des instances participatives entre médias, les citoyennes/ citoyens et les experts**
2. **Instaurer une formation obligatoire aux médias, à l'information à l'école, de la primaire au secondaire avec la contribution de l'État et la participation des plateformes dont les GAFAM**
3. **Mettre en place une formation initiale et continue des citoyennes et citoyens d'éducation à l'information et aux médias**
4. **Instaurer une obligation pour les médias de créer en leur sein des instances et des rendez-vous de médiation avec les citoyennes et citoyens**
5. **Éclairer la citoyenne/ le citoyen pour l'inciter à payer pour une information de qualité**
6. **Favoriser l'actionnariat des lecteurs et des auditeurs dans les médias pour avoir une information de qualité**

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Mettre en place une formation initiale et continue des citoyennes et citoyens d'éducation à l'information et aux médias

 **Quels objectifs vise cette proposition ?**

- Développer l'esprit critique
- Comprendre ce qu'est une information de qualité
- Inciter à contribuer au financement citoyen d'une information de qualité

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Éducation nationale du primaire au lycée
- Les collectivités territoriales et leurs médiathèques et bibliothèques, pour le grand public (élus et services)
- Tous les médias de façon obligatoire

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Des moyens dédiés de l'État
- Des instances participatives de citoyens, experts et médias
- Des rendez-vous de médiation avec les citoyennes et citoyens organisés au sein des médias
- Des instances de médiation dans les médias
- L'ouverture de l'actionnariat des médias à leurs lecteurs et auditeurs
- Un pass média pour tous

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Gage de démocratie parce que l'information est un bien public | <ul style="list-style-type: none">• Relative complexité des financements à gérer |

3.3. Comment caractériser des médias produisant une information de qualité ?

Une évaluation fiable de la qualité de l'information produite nous semble nécessaire. À cet effet, un indicateur de qualité identifiable par les citoyens et régulé par un établissement public de référence est à envisager.

Nos propositions

1. Réfléchir à des critères permettant de distinguer des médias produisant une information de qualité
2. Marquer, identifier et rendre identifiables les contenus générés par l'Intelligence artificielle (IA) et obliger les IA à déclarer leurs sources
3. Imposer aux médias la transparence de leur financement et de leur gouvernance, par exemple avec un répertoire public des actionnaires
4. Définir des critères de qualité et d'accessibilité d'une bonne information, demander au CESE d'organiser une consultation à cet effet
5. Renforcer par la loi les moyens de l'ARCOM et l'élargir à la presse écrite
6. Rapprocher l'ARCOM et la CNIL (dissensus)

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Réfléchir à des critères permettant de distinguer des médias produisant une information de qualité

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Éclairer les citoyennes et citoyens pour discerner les médias produisant une information de qualité

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État avec un cadre législatif intégré suivi, évaluation et contrôle
- Le CESE

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Marquer et identifier des contenus générés par l'IA dans tous les médias
- Garantir plus de 50% de journalistes dans chaque média et l'afficher de façon accessible au public
- Imposer aux médias la transparence de leur financement et de leur gouvernance (ex : avec un répertoire public des actionnaires)
- Intégrer des lecteurs et auditeurs dans la gouvernance des médias
- Organiser une consultation citoyenne sur les critères d'une information de qualité permettant une « labellisation » éventuelle des médias

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Outiller les citoyennes et citoyens pour faire vivre la démocratie• Inciter les citoyens éclairés à participer au financement des médias• Donner les critères à l'État pour répartir les aides et subventions | <ul style="list-style-type: none">• Complexité et risques de dérives contre la liberté de presse d'une labellisation |

3.4. En synthèse, faut-il une grande loi de l'information incluant différentes problématiques comme la formation, les moyens financiers, une réflexion sur les médias et la participation citoyenne ainsi que sur le statut du journaliste ?

Nos propositions

1. **Le statut de la journaliste ou du journaliste**
2. **La formation aux médias dès l'école et pour tous les citoyennes et citoyens**
3. **Des instances et rendez-vous de médiation avec les citoyennes et citoyens organisés au sein des médias**
4. **Une exigence de transparence des financements et de l'utilisation de l'IA par les médias**
5. **La perspective d'une labellisation des médias susceptible d'inciter la citoyenne/citoyen à contribuer à une information de qualité, incluant des critères sur le poids et la masse financière des journalistes dans chaque média**

Observation

S'interroger sur ce qu'est un producteur/productrice de l'information (youtubeur, éditorialiste, correspondant, pigiste, scientifique etc....)

Dissensus

La nécessité (ou non) de labelliser les médias

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Créer une grande loi sur l'information (et sur le statut du journaliste) pour garantir une information de qualité pour toutes et tous

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Remettre à jour le statut du journaliste
- La formation aux médias à l'école et tout au long de la vie
- Une transparence sur la question des financements et de l'utilisation de l'intelligence artificielle
- Définir collectivement ce qu'est une information de qualité

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

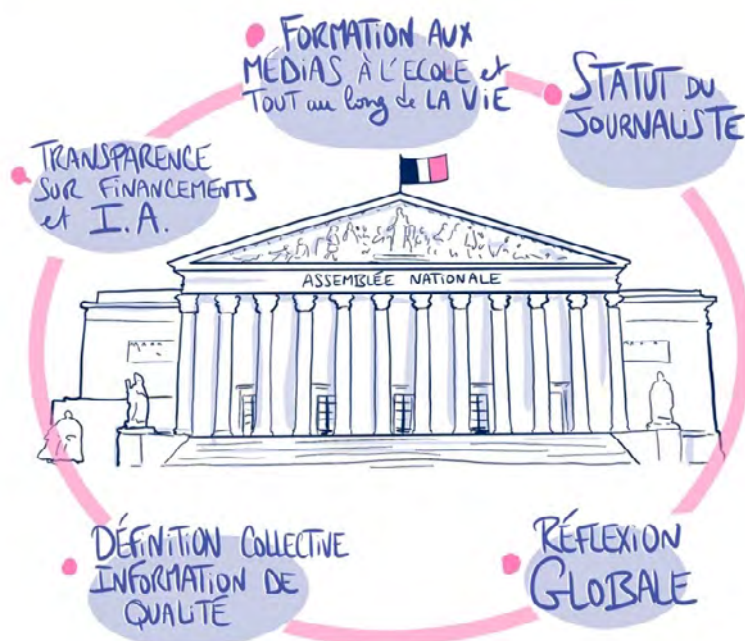
- L'Assemblée nationale et les députés
- Un projet gouvernemental dans le cadre d'une politique publique (Les états généraux de l'information)

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Par l'État et ses ministères
- Par les collectivités territoriales
- Par les médias
- Le tout en concertation avec la profession

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Une réflexion globale sur les conditions à la fois économiques et humaines sur une information de qualité au sein d'une démocratie• Permettre une information de qualité à toutes et tous dans un monde de l'information très rapidement évolutif | |

Elaborer une loi sur l'information et le statut du journaliste



Contribution citoyenne



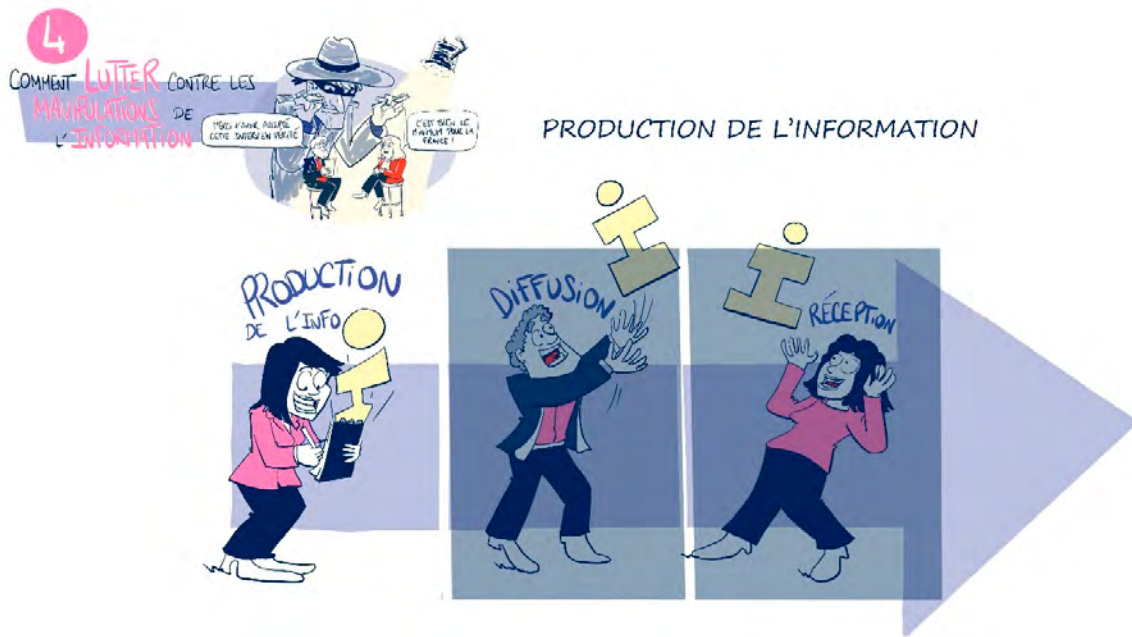
Groupe 4

Comment lutter
contre les **manipulations**
de l'information ?

Les enjeux du groupe

Pour lutter contre les manipulations de l'information, il faut agir tant :

- sur la production de l'information,
- sur sa diffusion,
- que sur sa réception.



1. La *production* de l'information

L'avenir des médias et du journalisme se confronte à plusieurs défis, notamment en ce qui concerne les conditions de production de l'information. La protection du secret des affaires, par exemple, peut limiter l'accès des journalistes à des informations essentielles, affectant ainsi la qualité et la profondeur de leur travail. Par ailleurs, l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'information, qui ne sont pas nécessairement des journalistes formés (les blogueurs, les créateurs de contenus et influenceurs), crée une dynamique compétitive et parfois confuse, et questionne sur la qualité et la valorisation du travail journalistique.

1.1. Comment contrer la production de l'information biaisée ou fautive ?

L'information est un bien commun. D'ailleurs, nous constatons qu'un certain nombre de lois encadrent la production de l'information tout en protégeant les libertés des journalistes, le pluralisme des opinions ainsi que les libertés individuelles telle que la liberté d'expression. Cependant, compte tenu de la révolution qui a entraîné une multiplication des supports médias et des canaux d'information, nous observons que les lois actuelles sont insuffisantes puisqu'elles encadrent surtout les médias traditionnels. Or, la production de l'information se fait désormais très largement et de manière très diffuse sur Internet, sur les plateformes numériques dont

les réseaux sociaux. Nous ne pouvons qu'insister sur le manque de régulation et de responsabilité des nouveaux médias qui découle notamment du manque de moyens de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

Nos propositions

1. **Actualiser et faire appliquer les lois pour mieux prendre en compte tous les canaux de production de l'information y compris les réseaux sociaux**
2. **Mieux repérer et identifier les manipulations de l'information**
3. **Protéger les lanceurs d'alerte**
4. **Renforcer les moyens de la justice pour sanctionner**
5. **Revoir les sanctions pénales**
6. **Élaborer une loi sur les ingérences étrangères**

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Actualiser et faire appliquer les lois pour mieux prendre en compte tous les canaux de production de l'information, y compris les réseaux sociaux

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Soumettre à des règles équivalentes tous les médias qu'ils soient traditionnels ou nouveaux.

Qui se chargerait de la mettre en place ?

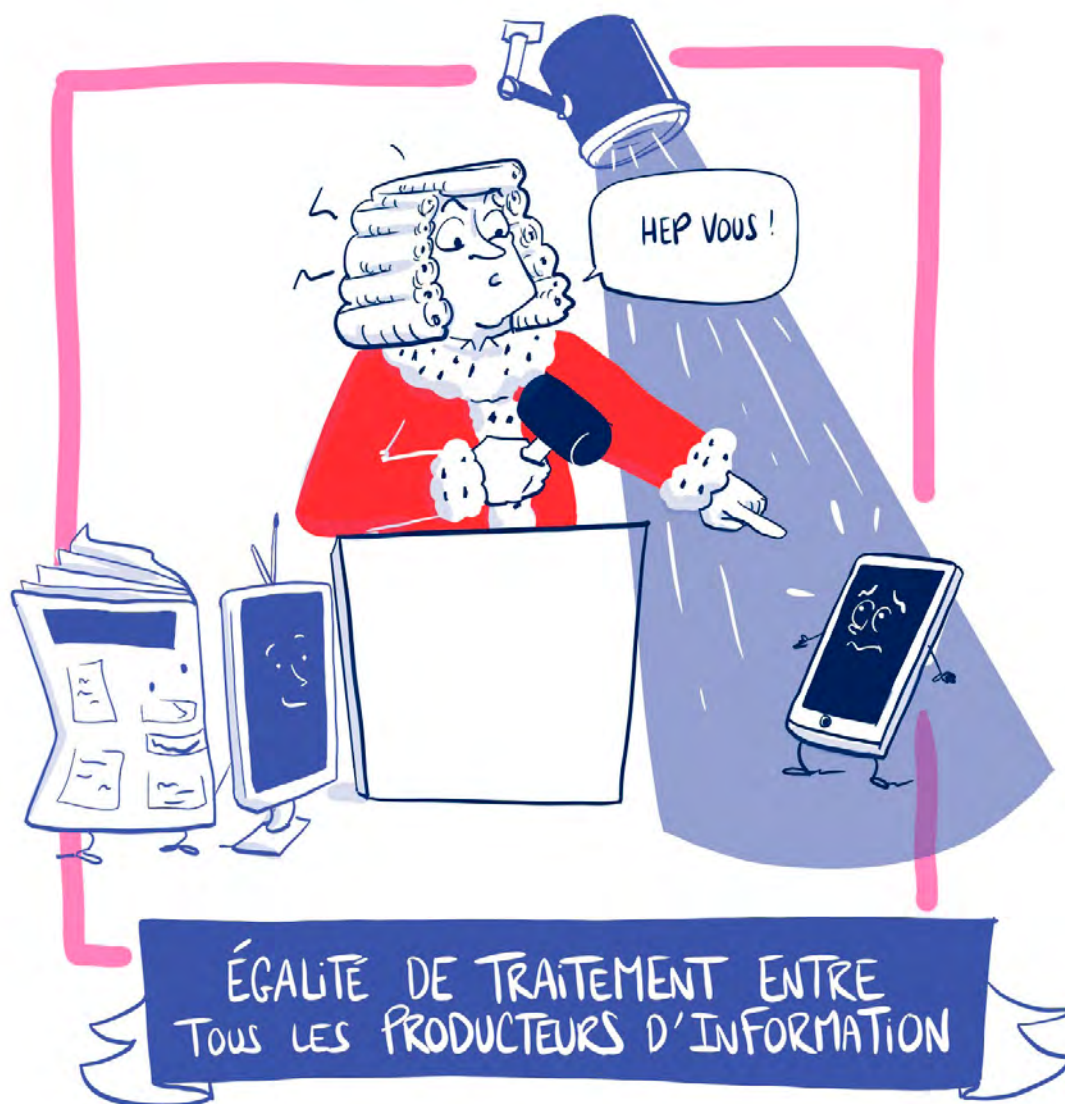
- Le Parlement

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Extension de la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Protection des citoyens contre la manipulation de l'information.• Égalité de traitement entre tous les producteurs de l'information. | <ul style="list-style-type: none">• Point de vigilance sur la liberté d'expression.• Point de vigilance sur les poursuites judiciaires abusives (procédures-bâillons). |

Articuler et faire appliquer les lois pour mieux prendre en compte tous les canaux de production de l'information y compris les réseaux sociaux



Proposition 2 : Mieux repérer et identifier les manipulations de l'information

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Protéger les citoyens
- Réarmer le citoyen, les médias et les producteurs d'information face aux manipulations et ingérences

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le Parlement crée l'AFI (Agence française de l'information).
- L'AFI
- Les citoyens
- Les médias

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Création d'une Agence française de l'information (AFI). Cette Agence serait chargée de centraliser tous les moyens et outils dédiés aux manipulations de l'information. Cette Agence serait également chargée de centraliser tous les contenus de fact checking des autres médias, de traiter les signalements et de faire de la pédagogie auprès du grand public. Elle serait financée par l'État.
- Généraliser le *fact checking* : développer notamment les émissions "Vrai ou Faux".
- Obliger les médias à indiquer les articles produits par l'intelligence artificielle. Contrôle assuré par l'AFI.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Protéger les citoyens et notre démocratie.• Lutter contre les dégâts causés par les ingérences et la désinformation.• Couper court à la circulation des fausses informations. | <ul style="list-style-type: none">• Risque de la surexposition des fausses informations. |

1.2. Comment protéger la production de l'information des influences et intérêts économiques et politiques ?

Les ingérences politiques, économiques, institutionnelles ou encore étatiques peuvent entraver le fonctionnement d'un média et, a fortiori, la production de l'information. Les pratiques politiques et institutionnelles créent des freins à l'indépendance des rédactions.

Ces ingérences peuvent conduire à la censure de l'information ou encore à la propagation de fausses informations. Elles sont notamment possibles car nous observons un manque de transparence quant à la nature des liens économiques et politiques. Plus précisément, nous souhaitons insister sur la concentration financière et économique dans le secteur des médias, y compris pour les réseaux sociaux, ce qui favorise les conflits d'intérêts et les influences voire les ingérences. Et cela engendre, par conséquent, la méfiance voire la défiance des citoyennes et des citoyens vis-à-vis de l'information.

Notre proposition

- **Renforcer la transparence dans la fabrique de l'information.**

Proposition : Renforcer la transparence dans la fabrique de l'information

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Garantir la fiabilité des informations.
- Pousser les producteurs d'information à produire une information de qualité.

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Une instance professionnelle avec un code de bonnes pratiques.
- Un collectif citoyen.

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Partager les références et la méthodologie en veillant au respect des sources.
- Expliciter les choix éditoriaux pour les médias numériques.

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Mettre un frein à la manipulation de l'information. Plus il y a de transparence, moins il y a de manipulation : clarté de l'information. | <ul style="list-style-type: none">• Lourdeur du processus pour les journalistes. |

1.3. Comment améliorer la qualité et le pluralisme dans la production de l'information ?

Nous constatons une multiplication des canaux d'information et des intervenants dans les médias. Or, il est de plus en plus difficile de savoir qui sont ces intervenants, notamment s'agissant de leurs qualités, leurs qualifications professionnelles et leur indépendance ou non. Nous insistons sur les difficultés de distinguer l'information vérifiée et indépendante de l'information relayée sans vérification, de l'opinion, du commentaire, de la prise de position. Nous dénonçons également le manque de diversité et de nouveauté parmi les intervenants qui s'expriment dans les médias traditionnels notamment audiovisuels. Cette confusion généralisée participe à la fragilisation du métier et du statut de journaliste professionnel, noyé parmi les commentateurs, influenceurs, blogueurs et autres relayeurs d'opinion.

Nos propositions

- 1. Les journalistes devraient communiquer sur la fabrique de l'information, de leurs articles, sur les choix rédactionnels et sur le fonctionnement du média**
- 2. Revoir le statut des producteurs d'information y compris les journalistes**
- 3. Instituer un décompte national du temps de parole dans les médias des personnalités et "experts" politiques, sociaux et économiques**
- 4. Élaborer une loi sur les producteurs d'information qui ne sont pas des journalistes professionnels**

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Instituer un décompte national du temps de parole dans les médias des personnalités et "experts" politiques, sociaux et économiques

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Respecter la pluralité et l'équité des temps de parole
- Diversifier les intervenants

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le Parlement
- Les médias
- L'Arcom

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Tous les médias (traditionnels et numériques) généralisent sur toute l'année le système de décompte de temps de parole mis en place en période électorale. Le décompte s'applique aux personnalités et "experts" politiques, sociaux et économiques.
- L'Arcom contrôle l'application de la mesure.
- Rendre public un bilan annuel des temps de parole.
- Rendre accessible au citoyen les données d'information sur les temps de parole tout au long de l'année.

| Arguments | Contre-arguments |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Mieux garantir la pluralité de l'information.• Droit à la parole, à l'écoute, à l'expression des minorités et à toutes les composantes de la société.• On entend aujourd'hui trop souvent les mêmes expressions : peu de place est faite aux minorités.• C'est un enjeu démocratique de respecter l'égalité de tous en matière de droit d'expression. | <ul style="list-style-type: none">• Complexité de la mise en œuvre de la proposition et de la définition des critères d'identification. |

Proposition 2 : Revoir le statut des producteurs d'information, y compris les journalistes

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Donner un cadre économique commun de référence aux producteurs de l'information, cadre défini par l'ordre professionnel.
- Identifier clairement les producteurs de l'information
- Tous les producteurs d'information doivent être soumis à une déontologie commune
- Assurer la visibilité et la fiabilité des producteurs de l'information
- Lutter contre la précarité des producteurs de l'information
- Définir un statut qui garantisse l'indépendance des producteurs de l'information et, de fait, la qualité de l'information
- Valoriser le métier de producteur d'information

Qui se chargerait de la mettre en place ?

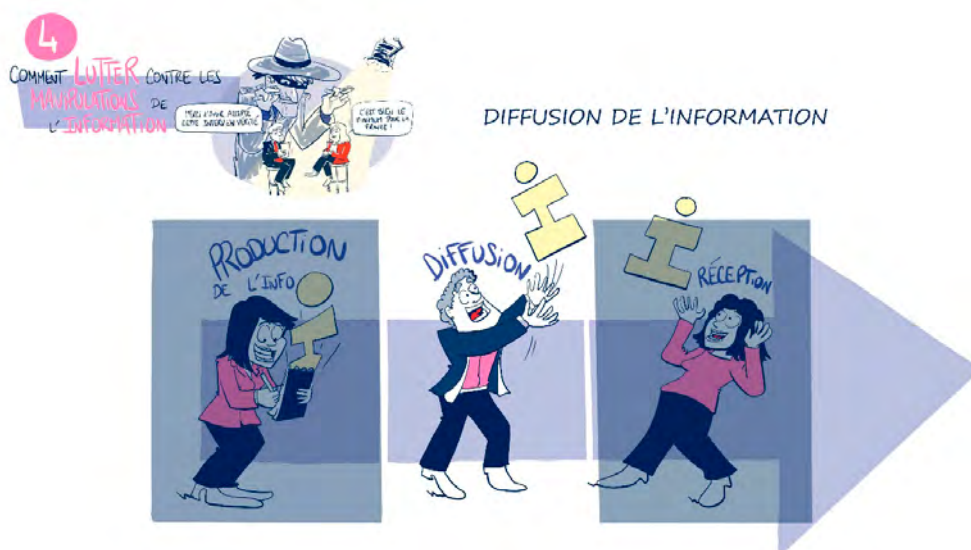
- Les producteurs d'information qui s'organisent en ordre professionnel
- L'inspection du travail
- Les syndicats

⚙ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Création d'un ordre professionnel des producteurs d'information
- Créer des syndicats des producteurs d'information
- Renforcer les contrôles de l'inspection du travail dans les médias pour garantir le respect du droit du travail
- Fixer des seuils minimaux de rémunération des piges et prévoir des revalorisations

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'indépendance des producteurs d'information • Il faut donner la parole, les moyens à tous les producteurs d'information d'assurer leurs missions. C'est une question d'égalité. • Il existe un grand flou pour définir qui est producteur d'information. | <ul style="list-style-type: none"> • Risque : il existe un corporatisme chez les journalistes qui peut être un frein à l'élargissement du statut à tous les producteurs d'information (voir débat actuel sur les conditions d'attribution de la carte de presse). • Est-il nécessaire de créer un nouvelle instance de régulation ? |

2. La diffusion de l'information



Concernant la diffusion de l'information, le premier constat porte sur le fait que l'information est un bien commun qui doit être préservé dans le contexte actuel de multiplication des canaux et des supports de diffusion, renforçant une iniquité de visibilité entre les différents producteurs et diffuseurs d'information.

De ce constat a découlé plusieurs grandes questions et problématiques, que les citoyens ont traitées en formulant des premiers axes de propositions.

2.1. Comment réguler dans un contexte de diffusion multiple et évolutif, en respectant la liberté d'information ?

La diffusion de fausses informations ainsi que la surinformation (= infobésité propre à l'ère numérique) génèrent des dangers multiples entraînant des conséquences sociétales, démocratiques, politiques, sanitaires et de santé mentale. Dans ce contexte, les organes de contrôle et de régulation des médias ne remplissent pas suffisamment leurs rôles.

Si plusieurs lois garantissent la liberté d'expression et le pluralisme des opinions, ce corpus légal et réglementaire n'est malheureusement pas appliqué de façon satisfaisante.

De même, les canaux et les supports de diffusion de l'information évoluent constamment sous l'ère numérique avec l'émergence de nouvelles technologies telles que l'IA. Sans évaluation, il paraît difficile d'apprécier si les textes existants sont bien adaptés au contexte évolutif : atteinte des objectifs, identification d'éventuels effets induits, inefficacité nécessitant de nouveaux textes, etc.

Nos propositions

- 1. En cas de diffusion d'une « fake news », rendre obligatoire la publication d'un rectificatif par le média concerné en garantissant une audience ou une attention équivalente à celle de la fausse information diffusée.**
- 2. Élargir la composition de l'ARCOM pour une meilleure diversité et représentativité plus importante : ouverture à la société civile, aux citoyens, aux journalistes... ; et lui donner les moyens de répondre et d'agir plus rapidement.**
- 3. Créer un organisme de type « Viginum » au niveau européen.**
- 4. Évaluer à échéance régulière l'application des lois qui encadrent la diffusion de l'information et publier les conclusions de l'évaluation.**
- 5. Faire évoluer les textes en vigueur en tenant compte des nouveaux modes de diffusion de l'information et des nouvelles technologies (réseaux sociaux, plateformes...), tout en préservant la liberté d'information.**

En cas de diffusion d'une fake news rendre obligatoire la publication d'un rectificatif par le média concerné en garantissant une audience ou une attention équivalente à celle de la fausse information diffusée



Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : En cas de diffusion d'une "fake news", rendre obligatoire la publication d'un rectificatif par les médias concernés en garantissant une audience ou une attention au moins équivalente à celle de la fausse information diffusée

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Responsabiliser le producteur (éditeur, journaliste...).
- Protéger le public.
- Faire prendre conscience du risque de désinformation.

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Gouvernement ou Parlement pour le projet de loi.
- L'ARCOM pour appliquer la loi.
- Le média pour le rectificatif.

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Étendre la loi encadrant le "droit de réponse" à ce dispositif (= devoir de publication d'un rectificatif par chaque média concerné).
- Désigner l'ARCOM comme autorité de vigilance.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Protéger les citoyens contre la désinformation et les risques d'ingérences étrangères.• Fixer un cadre législatif à la vérification des faits. | |

Proposition 2 : Faire évoluer les textes législatifs et réglementaires en vigueur en tenant compte des nouveaux modes de diffusion de l'information (réseaux sociaux, plateformes...) et des nouvelles technologies (IA générative...), et évaluer à échéance régulière l'application de ces textes et publier les conclusions de l'évaluation

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Être en cohérence avec l'évolution de la société et de l'époque
- Pouvoir exercer un contrôle juste sur les médias nationaux et étrangers
- Effet dissuasif auprès des médias concernés

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le législateur pour les lois
- Le CESE, la Cour des comptes, un organisme indépendant... pour l'évaluation de l'application des textes

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Rendre la publication des évaluations obligatoire, de manière lisible et compréhensible
- Faire aussi des auditions de citoyens

| Arguments | Contre-arguments |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Éclairer le citoyen sur les politiques publiques et lui redonner le pouvoir d'agir• Redonner la confiance dans les médias | <ul style="list-style-type: none">• Préserver la liberté d'information (point de vigilance) |

Proposition 3 : Créer un organisme de type "Viginum" au niveau européen

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Lutter contre les ingérences étrangères.
- Disposer de moyens technologiques de pointe.
- Accroître la coopération internationale.

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Commission européenne en appui avec les États membres.

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Créer une base de données commune et la rendre accessible aux médias et au public.

2.2. Comment assurer la traçabilité de l'information de sa production à sa diffusion ?

Il est difficile d'identifier les lignes éditoriales qui sont adoptées par les différents médias, ce qui ne permet pas de distinguer le journalisme d'opinion de celui relatant des faits. Pour plus de transparence, il paraît utile que les citoyens puissent avoir connaissance de la façon dont est traitée l'information diffusée. Cette information relève-t-elle uniquement d'éléments factuels, est-elle traitée en privilégiant l'expression d'une opinion et si oui laquelle ?

Il est constaté que la non-identification ou le manque de précisions sur le porteur d'information peut, dans certains cas, favoriser la diffusion dans les médias de fausses informations ou d'informations interprétées de façon arbitraire voire nuisible. Par exemple, identifier un intervenant par la simple mention « expert » n'est pas suffisant, il serait préférable qu'apparaissent son nom, son champ d'expertise et son activité professionnelle.

L'opacité relative aux données utilisées et au paramétrage des algorithmes des outils d'IA générative produisant de l'information est néfaste. Elle ne permet pas aux citoyens d'identifier une information produite classiquement via les agences de presses ou le journalisme d'investigation, de celle qui serait produite par ces outils générant du contenu.

Nos propositions

- 1. Assurer la traçabilité des données et des algorithmes utilisés par l'IA générative pour produire de l'information.**
- 2. Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux informations quel que soit le média.**
- 3. Créer une loi dans l'esprit de la loi "Naegelen" pour que chaque citoyen puisse s'opposer facilement à la récolte et à l'exploitation de ses données.**
- 4. Donner les moyens à chaque média de disposer d'un outil de vérification des faits "Fact checking".**
- 5. Identifier systématiquement dans les médias les intervenants et leur qualité, et rendre cette information visible et intelligible.**
- 6. Déclaration d'intérêt au CDJM ou à la HATVP de tout intervenant dans les médias dans le cadre d'une expertise exprimée.**
- 7. Obliger chaque média à publier sa ligne éditoriale et à la rendre accessible au public.**
- 8. Regrouper les chaînes d'information télédiffusées sur des canaux successifs de la TNT et prioriser celles qui sont publiques.**
- 9. Nécessité de garantir la transparence de la détention de tous les médias. Renforcer les règles de transparence sur la détention directe et indirecte des médias afin de contrôler et sanctionner les manquements, jusqu'au retrait des aides publiques.**

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Obliger chaque média à publier sa ligne éditoriale, son mode de gouvernance et ses sources de financement (fiche d'identité)

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Éclairer le citoyen
- Prévenir les conflits d'intérêt
- Garantir la transparence

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État à travers la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) ainsi que l'ARCOM

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Rendre publique cette fiche dans les mentions légales et/ou l'ours
- Centraliser les fiches d'identité dans un répertoire unique accessible
- Conditionner l'obtention d'aide au respect de cette publication
- Sanctionner les manquements

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Assurer la traçabilité• Restaurer la confiance dans les médias | <ul style="list-style-type: none">• Tromperie possible sur la ligne éditoriale affichée |

Proposition 2 : Assurer la traçabilité des données et des algorithmes utilisés par l'IA générative pour produire de l'information

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Traçabilité de l'information
- Respect de la propriété intellectuelle

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- La CNIL dans le cadre du RGPD
- Législateur
- Organisme européen et/ou international

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Une signalétique identifiable et visible
- Surveillance de la CNIL ou de l'ARCOM

| Arguments | Contre-arguments |
|---|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la désinformation et la manipulation des données • Protection de la propriété intellectuelle • Valorisation du travail humain | |

Proposition 3 : Identifier systématiquement dans les médias les intervenants et leur qualité, et rendre cette information visible et intelligible

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Favoriser la transparence et la confiance dans les médias
- Permettre le choix éclairé du citoyen

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le législateur
- Chaque média va devoir se l'approprier (auto-régulation)

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Déclaration d'intérêt à un organisme agréé (dans l'esprit du CDJM, de la HATVP...) de tout intervenant dans les médias lorsqu'une expertise est exprimée.
- Affichage du bandeau de présentation de façon permanente durant tout le temps de prise de parole

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Savoir restituer le contexte de la prise de parole • Informer sur le risque de conflits d'intérêt | |

Proposition 4 : Créer une loi pour que chaque citoyen puisse s'opposer facilement à la récolte et à l'exploitation de ses données

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Ne pas se laisser enfermer dans une "bulle de filtres" pour les internautes qui le souhaitent
- Protéger les personnes vulnérables et préserver la santé mentale
- Respecter la vie privée et les données personnelles

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- La CNIL

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Adaptation et extension de la loi “Naegelen” qui encadre le démarchage téléphonique
- Faciliter l’opposition à la récolte des données par un moyen unique (type bloctel ou réponse à une seule question oui/non)

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Libre choix du citoyen• Respect de la vie privée et personnelle• Non commercialisation des données• Sécurité des personnes• Mauvais fonctionnement du RGPD | |

Proposition 5 : Regrouper les chaînes d’information en continu télédiffusées sur des canaux successifs de la TNT et prioriser les chaînes publiques

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Faciliter et homogénéiser l’accès aux chaînes d’information en continu
- Privilégier la neutralité de l’information par rapport aux médias d’opinion

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L’ARCOM

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Respect des règles d’attribution des fréquences par l’ARCOM

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Conforter la crédibilité des chaînes d’information• C’est un enjeu politique et démocratique• Le système actuel entraîne des biais d’accès à l’information | |

Proposition 6 : Inciter les médias à développer des cellules entièrement dédiées au “fact-checking”

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Lutter contre les fausses informations et les ingérences étrangères
- Contribuer à l’EMI

- Éviter la manipulation du public
- Donner une information contrôlée et vérifiée

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Ministère de la Culture

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Soutenir financièrement les médias, sous condition d'investissements technologiques et humains (journalistes régulièrement formés au *fact-checking*) pour s'assurer de la bonne utilisation des aides
- Créer des espaces dédiés dans les médias

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Se défendre à armes égales avec les autres puissances • Enjeu démocratique | <ul style="list-style-type: none"> • Cela fait déjà partie du travail journalistique • Certains médias bénéficient déjà des aides publiques |

Proposition 7 : Favoriser dans tous les médias la diversité et la représentativité de la société française

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Que les citoyens se sentent représentés et puissent s'identifier.
- Expression de la diversité des points de vue.
- Retrouver la confiance dans les médias.
- Enjeu de cohésion nationale.

Qui se chargerait de la mettre en place ?

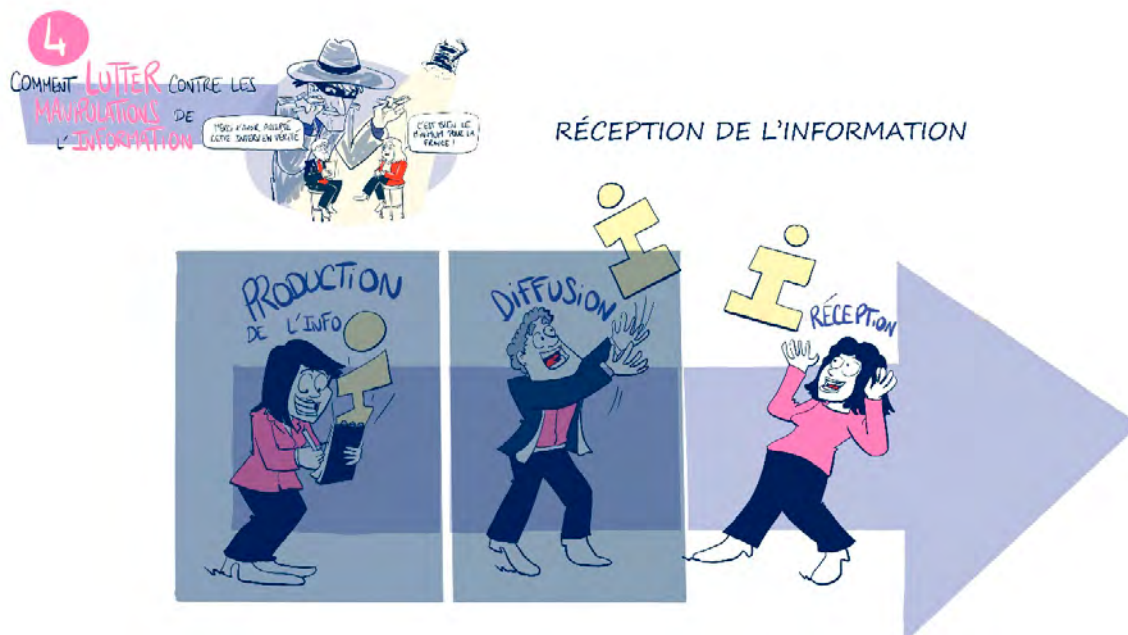
- ARCOM

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Étendre à tous les médias et évaluer la loi du 30 septembre 1986, modifiée en 2006, relative à la liberté de communication
- Veiller à la bonne application de cette loi et renforcer les sanctions

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le dernier rapport de l'ARCOM (juillet 2023) sur la représentation de la société française rend compte d'une application insuffisante de la loi | <ul style="list-style-type: none"> • Risque de stigmatisation |

3. La réception de l'information



Lutter contre les manipulations de l'information, c'est aussi agir sur la réception de l'information par le citoyen.

Le citoyen ne peut plus se fier à l'information qui lui arrive, car celle-ci peut être manipulée, tronquée voire biaisée. Par ailleurs, la frontière entre information et opinion est devenue floue [opinion minoritaire : pour certains, il n'existe pas d'information objective, il y a toujours une part de subjectivité].

3.1. Comment permettre aux citoyens de faire face aux manipulations ?

Le citoyen doit être formé et outillé pour faire face aux informations manipulées et faire le tri. En effet, le manque de formation à l'esprit critique favorise la diffusion des manipulations de l'information. La formation à l'esprit critique constitue un préalable à l'éducation aux médias et à l'information (EMI). De plus, le citoyen, même doté d'un esprit critique, a besoin de connaissances (savoir qui parle et avec quelle « casquette », quels sont les liens entre l'intervenant et son sujet, etc.) pour pouvoir décrypter l'information et mettre à jour une tentative de manipulation. Par ailleurs, le citoyen a un devoir d'alerte.

Nos propositions

1. **Former à l'esprit critique et aux décryptages des informations à tout âge : le citoyen et pas uniquement l'élève.**
2. **Obliger les médias à expliciter la nature du contenu et la qualité des intervenants**
3. **Généraliser des espaces de fact-checking participatifs sur les plateformes et réseaux sociaux**
4. **Renforcer le droit d'alerte auprès de l'ARCOM avec une information sur les suites données au signalement.**
5. **Renforcer et valoriser les émissions / rubriques de décryptage à des heures de grandes écoutes / dans la presse. Élargir le décryptage à la production de l'information (et pas seulement aux prises de positions politiques).**
6. **Développer une plateforme de référence et de référencement des médias : acteurs (institutions, financeurs, CLEMI, etc.) et ressources (articles de fact-checking, ressources pédagogiques d'EMI).**

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Obliger les médias à expliciter au public la nature du contenu et la qualité des intervenants

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Expliciter qui parle et à quel titre (qualité des intervenants)
- Expliciter si le contenu est un débat, une interview, s'il fait l'objet d'un traitement éditorial ou d'un traitement factuel de l'information

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'ARCOM est garante de l'application de la mise en place
- Il faudrait nommer un garant / médiateur par média

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Via un pictogramme inscrit sur le média pour définir la nature du contenu diffusé / publié :
 - Débat
 - Opinion
 - Interview
 - Traitement factuel
- Via un système de métadonnées affichées à l'écran : fiche sur les intervenants pour savoir qui parle et à quel titre (sur le modèle de Netflix ou Amazon Prime)

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Permettre au public de savoir ce qu'il regarde, lit et écoute. • Lui permettre de savoir qui lui parle et quel est son prisme. | <ul style="list-style-type: none"> • [Position minoritaire] Est-ce vraiment pertinent de préciser la nature du contenu ? |

Proposition 2 : Généraliser les espaces de *fact-checking* participatifs sur les plateformes et les réseaux sociaux

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Donner un aperçu rapide de la fiabilité de l'information
- Permettre au citoyen d'être acteur dans l'alerte des autres citoyens face aux manipulations
- Lutter contre la désinformation et la mésinformation

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les plateformes et les réseaux sociaux.
- Via des lois contraignantes grâce aux parlements nationaux.

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Reprendre le modèle des « notes de la communauté » sur Twitter / X ou Wikipédia et le généraliser à tous les médias sociaux.

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en évidence les fausses informations • Inciter le public à être acteur de l'information pour mieux en comprendre les tenants et aboutissants | |

3.2. Quelle éducation aux médias et à l'information ?

La formation à l'esprit critique est un préalable à l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Cette formation tout comme l'éducation aux médias sont nécessaires tout au long de la vie. Pourtant les moyens alloués à l'EMI ne sont pas suffisants et elle n'est pas assez transversale : elle est aujourd'hui trop centrée sur l'école. [Position minoritaire : elle doit être centrée sur l'école].

→ Quel enseignement aux médias et à l'information ?

Nos propositions

- 1. Lancer une grande évaluation de l'efficacité de l'EMI et notamment d'un dispositif comme « la semaine de la presse et des médias à l'école ». Cette évaluation doit être menée conjointement par la puissance publique, par des spécialistes de l'EMI et des spécialistes des médias. Les enseignants doivent être consultés.**
- 2. Conforter le CLEMI comme instance de référence de l'EMI.**
 - Quelles ressources « européennes » en complément de celle du CLEMI ?
 - Quelle place pour la dimension européenne dans les contenus de l'EMI ?
- 3. Créer un « Conseil Supérieur de l'Éducation aux médias et à l'information » à l'image de ce qui existe en Belgique**
- 4. Proposer une charte et un programme national de l'EMI, indépendant des changements politiques.**
- 5. Renforcer la place de l'EMI à l'école dans les cours d'éducation civique et par la pratique en ateliers dédiés**
 - Mettre l'élève dans une position d'acteur, en organisant davantage d'ateliers médias / production d'informations (c'est l'une des recommandations de la dernière circulaire de l'Éducation nationale en la matière, qui préconise des ateliers web radio).
- 6. Généraliser et conforter des dispositifs du type « Semaine de la presse et des médias à l'école », en y intégrant davantage les problématiques liées aux réseaux sociaux.**
- 7. Organiser des portes ouvertes pour permettre aux élèves de rencontrer les antennes locales France 3 ou des autres médias locaux, etc.**
- 8. Point d'attention transversal : il convient d'avoir des moyens suffisants pour assurer que les propositions listées soient efficaces.**
 - Quels financements européens pour l'EMI ?

→ Qui va enseigner l'EMI ?

Nos propositions

- 1. À l'école, conforter le rôle central des enseignants, notamment des documentalistes, sur l'EMI.**
 - Par le biais de leur discipline, ils forment à l'esprit critique.
 - Ils doivent pouvoir s'appuyer sur des experts, qu'ils mobilisent pour l'éducation aux médias et à l'information. Il peut s'agir de journalistes (avec ou sans carte de presse), d'analystes, et associations à l'éducation populaire.
 - Mais aussi des étudiants en journalisme afin de casser la barrière / profs élèves.
- 2. Renforcer la formation des formateurs**
- 3. À l'université, mobiliser des intervenants spécialisés pour former à l'EMI, afin de capter l'attention des étudiants.**
- 4. Les journalistes doivent être acteurs de l'EMI. Ils doivent aller à la rencontre des publics et faire connaître leurs métiers.**

Les propositions que nous avons souhaité approfondir :

Proposition 1 : Renforcer la place de l'EMI à l'école dans les cours d'éducation civique et par la pratique en ateliers dédiés

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Généraliser l'EMI à l'école en obligeant tous les établissements à intégrer l'EMI dans les cours d'éducation civique
- Augmenter le nombre d'établissement proposant des ateliers dédiés aux EMI : expérimentation dans le cadre d'ateliers médias : club journal, club web radio, etc.

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Pour l'éducation civique : éducation nationale, rectorat d'académie
- Pour les ateliers : sur initiative du chef d'établissement (formé à l'EMI) puis les professeurs volontaires (également formés)

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Pour les cours d'éducation civique : au sein de la classe.
- Pour les ateliers : le mercredi après-midi ou le midi après la classe ou les cours.

- Plus de temps fléchés vers l'EMI dans les dotations horaires globales.
- Rémunération des heures passées par les professeurs volontaires pour encadrer les ateliers et des intervenants extérieurs.
- Du matériel, de la formation et un budget pour les ateliers

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Allier théorie et pratique (pas que des cours « descendants ») • Rapprocher les élèves de la fabrique des médias et de l'information • Mettre en cohérence le temps dédié à l'EMI en rapport avec la place prise aujourd'hui par les médias (notamment sociaux) | <ul style="list-style-type: none"> • Les temps d'éducation civique étant limités, des arbitrages devront être fait. • Est-ce que les élèves voudront s'impliquer dans les ateliers (sur la base du volontariat) ? |

Proposition 2 : Renforcer la formation des formateurs

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Mieux outiller les professeurs
- Et in fine améliorer la qualité de l'EMI proposées aux élèves

Qui se chargerait de la mettre en place ?

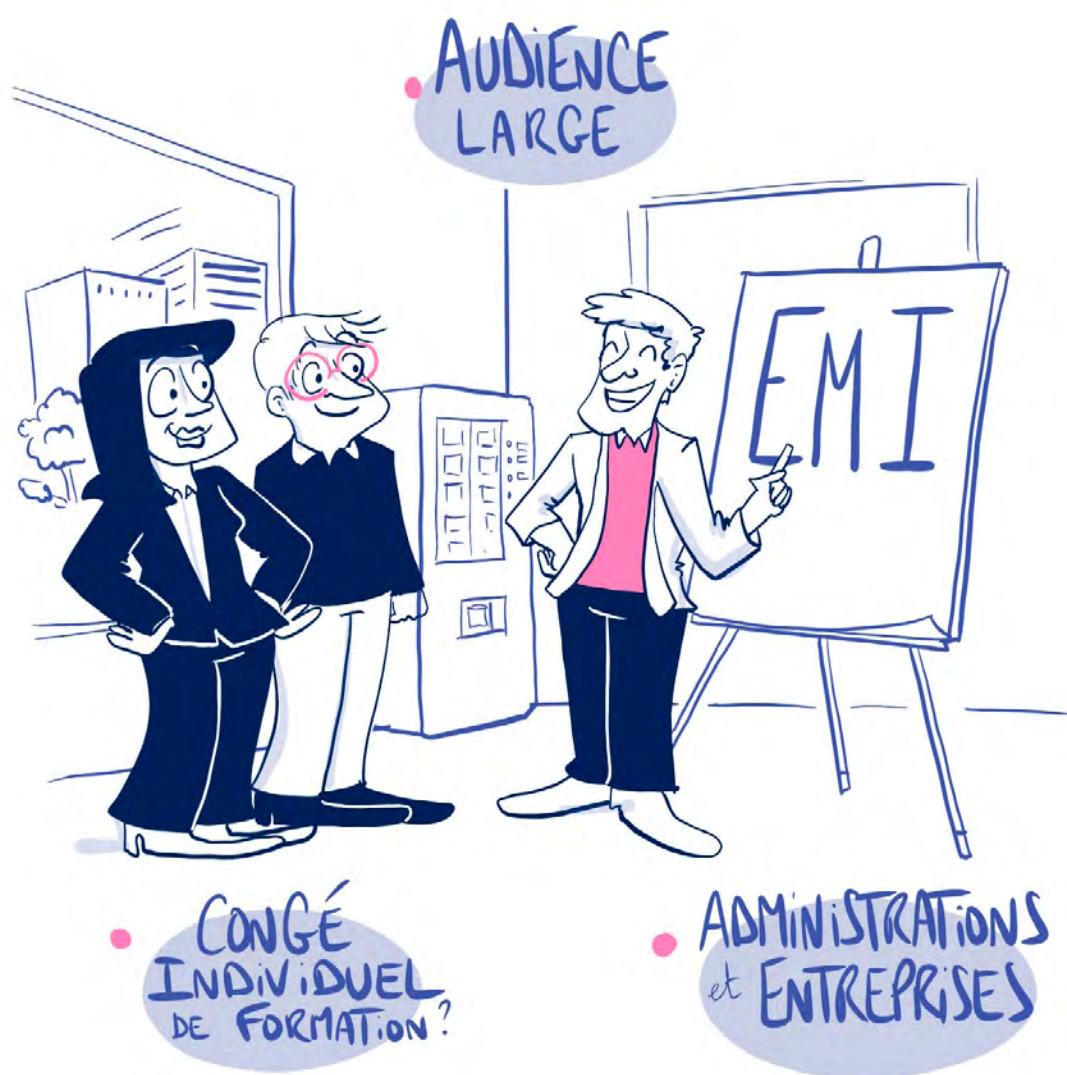
- Sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, mais aussi du ministère de l'Agriculture (pour l'enseignement agricole)
- Dans les INSPE (Institut de formation des professeurs) pour la formation initiale
- L'école académique de la formation continue (EAFC) pour la formation continue.

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Renforcer l'EMI tant dans la formation initiale des professeurs que dans le cadre de la formation continue
- Former aussi les chefs d'établissements

| Arguments | Contre-arguments |
|-----------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Attention à la surcharge des professeurs. |

Développer l'éducation aux médias et à l'information sur le lieu de travail (entreprises et administrations)



→ Comment former à l'EMI au-delà de l'école ?

Nos propositions

1. Former à l'EMI sur le lieu de travail (entreprises et administrations)
2. Lancer des campagnes de sensibilisation à l'EMI, sous l'égide de l'ARCOM.
3. Une des sanctions pour diffusion de fausse information serait la diffusion d'une campagne pédagogique (en lien avec l'infraction) sur le support d'un média condamné.
4. Généraliser et conforter les festivals de l'information, les rencontres à thèmes et d'échanges avec les citoyens qui existent déjà.
5. Intégrer d'EMI dans les missions des volontaires en résidence du Service Civique (AFEV).
6. Conforter l'EMI via les médiathèques et les bibliothèques.
7. Développer l'EMI via France Travail (temps d'1 demi-journée).

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Former à l'EMI sur le lieu de travail (entreprises et administrations)

 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Toucher le plus de monde : le lieu de travail est un lieu de sociabilisation important.

 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Autant dans les administrations que dans les entreprises :
 - Permettre au CSE et aux syndicats de se saisir de l'EMI
 - CLEMI reste légitime comme centre

 Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Sur le modèle de la formation incendie
- Via le Congé individuel de formation (CIF)

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Permet de toucher le plus de monde possible• Permet de toucher tous les âges | <ul style="list-style-type: none">• Les entreprises n'ont pas toutes les moyens• Quel intérêt pour l'employeur ? |

→ Comment enseigner l'EMI auprès des publics en difficulté (difficultés de lecture, fracture numérique, etc.) ?

Nos propositions

Qui / où ?

1. Faire de l'EMI via l'éducation populaire
2. Aux personnes en situation de handicap.
3. Via les conseils de vie sociale dans les EHPAD.
4. Via les conseils citoyens dans les quartier politique de la ville.
5. Via des travailleurs sociaux et socio-culturels (associations).
6. Dans les prisons.

Comment ?

7. Rendre acteur avec la création d'un média (ex. autour de la musique, les actualités du quartier).
8. Favoriser l'oral (via le podcast) et la représentation graphique (via des bandes dessinées)

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Faire de l'EMI via l'éducation populaire

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Permet de toucher des publics en dehors de l'école ou du lieu de travail
- Permet de toucher des publics
- Développer un label « éducation aux médias » dans l'éducation populaires
- Mieux coordonner des initiatives qui existent déjà
- Mieux flécher les budgets

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les MJC
- Les maisons de quartiers
- Des forums / agora organisées par le CCAS ou le BIJ (Bureau d'Information Jeunesse)
- Les mairies de quartier
- Des lieux associatifs

- Les médiathèques, bibliothèques, les ludothèques
- Les prisons
- Avec le soutien du ministère de la Jeunesse et du Sport
- Avec le ministère de la Culture

 **Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?**

- Mise en place d'un fond de soutien du ministère de la Culture
- Financement au long via :
 - Augmenter les parts des budgets prise en charge (par ex. par la DRAC) afin de limiter le « reste à charge »
 - Simplifier les demandes de subvention
 - Centraliser et harmoniser les financements croisés.
 - Financement via une taxe sur les publicités

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'une « initiative populaire » | |

→ **Questions sans propositions :**

- Pourquoi l'absence de mise en avant de l'EMI dans le débat public ?
- Comment influencer les pouvoirs publics pour renforcer l'EMI ?

Contribution citoyenne



Groupe 5

Quelle **régulation** efficace pour les médias traditionnels comme pour les nouveaux acteurs ?

Les enjeux du groupe : la régulation, une nécessité

La régulation des acteurs de l'information nous paraît être une nécessité en démocratie. La démocratie est en effet un équilibre subtil entre différentes valeurs, entre différents pouvoirs, entre différentes forces que la régulation doit permettre d'entretenir. Rappelons que la presse est le 4^e pouvoir et donc un des piliers de notre démocratie.

Plus largement, on ne peut pas faire société sans régulation. Ce qui est en jeu à travers notre capacité à réguler les acteurs de l'information, c'est notamment :

- **La confiance des citoyens dans les médias ;**
- **L'égalité des citoyens** face à l'information **en protégeant les plus vulnérables** pour que chacun ait accès à l'information et puisse se l'approprier. Les inégalités sociales mais aussi territoriales doivent être contrebalancées par la régulation ;
- La **diversité d'opinion** qui est consubstantielle à la démocratie : l'offensive de certains acteurs dans la concentration des médias constitue un risque fort actuellement qu'il faut contrebalancer ;
- La **qualité du débat public à travers :**
- **L'identification du producteur d'information et la qualité de l'information** pour éviter les influences néfastes et la manipulation, notamment au moment des élections mais aussi de manière plus générale face aux intérêts économiques ;
 - **la distinction de ce qui relève de l'opinion (et de la liberté d'expression) et de ce qui relève de la haine ;**
 - **le cadre professionnel** (déontologie, organisation et conditions de travail...) dans lequel se crée l'information.

Au regard de ces grands enjeux, nous avons choisi d'approfondir 3 sous-sujets :

- **Sous-sujet 1 :** Réguler de manière démocratique en nous posant la question de l'architecture globale de la régulation à mettre en place et des garde-fous démocratiques à prévoir ;
- **Sous-sujet 2 :** Réguler pour garantir le pluralisme des médias et leur accessibilité à tous ;
- **Sous-sujet 3 :** Réguler pour garantir la qualité de l'information.

1. Réguler de manière *démocratique*

En démocratie, vouloir « réguler » les médias et acteurs de l'information n'est pas anodin. Ce terme est même apparu négatif et inquiétant à certains d'entre nous qui préfèrent mettre en avant la recherche de « transparence » plutôt qu'une action régulatrice.



Quoi qu'il en soit, **il nous paraît à tous important que la régulation des acteurs de l'information soit elle-même digne de confiance pour les citoyennes et citoyens**, dans son organisation et dans sa mise en œuvre. C'est une condition essentielle pour qu'elle puisse contribuer à rétablir la confiance de toutes et tous dans l'information. Et elle s'applique aussi bien aux médias traditionnels qu'aux nouveaux acteurs.

Partant de ces précautions, il nous est apparu important d'approfondir 4 questions-clés pour garantir que la régulation des acteurs de l'information serve bien ses objectifs démocratiques et qu'elle puisse s'exercer pleinement grâce à une plus grande transparence du monde de l'information :

1. Un premier questionnement **sur l'architecture globale de la régulation** des médias en démocratie ;
2. Un deuxième questionnement **sur les instances et dispositifs de régulation eux-mêmes** : comment les concevoir et les organiser pour mieux garantir le caractère démocratique de la régulation qu'ils ont le pouvoir d'exercer ?
3. Un troisième questionnement portant **sur les acteurs de l'information** : comment rendre plus transparent ce secteur en mettant en visibilité les liens et influences qui y existent mais sont aujourd'hui cachés ?
4. Un quatrième questionnement portant **sur la dimension technologique** du monde de l'information : comment rendre transparents les effets de ces nouvelles technologies de manière à pouvoir mieux les réguler ?

Des recoupements ou redondances peuvent apparaître dans nos réflexions en réponse à ces questionnements mais ils soulignent autant de points incontournables pour nous.

1.1. Quelle architecture globale de la régulation des médias en démocratie ?

→ Notre vision de la situation actuelle : un cadre à faire évoluer avec son temps mais qui doit s'ancrer dans des principes forts comme la liberté d'expression

Nous nous interrogeons sur l'organisation et la forme que devrait prendre la régulation des médias en démocratie. La **garantie de la liberté d'expression** doit rester première. C'est un principe central que nous souhaitons affirmer fortement. Plusieurs questionnements sont ainsi ressortis de nos échanges :

- **La question de la légitimité** : qui est légitime pour contrôler ? Qui est légitime pour dire ce qu'est une information de qualité ?
- **La question des garde-fous démocratiques** : qui contrôle le contrôle ? Comment garantir la liberté d'expression ? Comment ne pas aller trop loin dans la « concentration » de la régulation ?

Nos premières réflexions posent ainsi la question de l'architecture globale du cadre de régulation. Il s'agit de **définir un cadre global de régulation qui pourrait s'inscrire dans les principes suivants** :

- **Un cadre à la fois commun à tous les médias et contenus** (socle de principes applicables à tous) **et spécifique pour traiter chaque cas particulier** en fonction des médias ;
- **Un cadre souple** pour être adaptable aux évolutions (intelligence artificielle notamment, législations européennes, etc.) ;
- **Un cadre efficace** avec un contrôle *a priori* et *a posteriori* et des sanctions dissuasives :
 - *A priori* : en contrôlant qui détient les capitaux des médias, en se posant la question, par exemple, du contrôle des capitaux étrangers qui prennent des parts dans les groupes nationaux ;
 - *A posteriori* : en vérifiant la qualité de l'information, son pluralisme, et son accessibilité à tous les publics tout en les protégeant des « bulles de filtre »¹ qui confinent les individus.

Or, sur ce dernier point, les dispositifs de régulation existants paraissent manquer de moyens de contrôle et de sanctions efficaces. Par exemple, les amendes forfaitaires qui peuvent être appliqués aux médias en cas de manquement ont des montants dérisoires pour des grands groupes de presse. Elles ne sont pas suffisamment dimensionnées à la taille et au poids économique de ces groupes et sont donc peu dissuasives. D'ici 2030, les fréquences hertziennes disparaîtront en étant diffusées numériquement. La régulation perdra le levier clé de pouvoir accorder des autorisations d'émettre, notamment si des médias décident d'émettre depuis l'étranger. Il conviendra de maintenir une capacité de réguler et de transparence.

Enfin, il faut se poser la question des échelles de régulation. **Nous considérons que la régulation est à la fois un enjeu national et européen.** Les acteurs de l'information sont de plus en plus

¹ La « bulle de filtre » théorisée par le militant américain Eli Pariser en 2011, illustre le phénomène de filtrage de l'information favorisé par les algorithmes de recommandation propres aux réseaux sociaux et aux moteurs de recherche. Les géants d'Internet personnalisent les contenus qu'ils diffusent en fonction des préférences et des goûts de leurs utilisateurs, encourageant ainsi un phénomène d'enfermement.

internationaux avec des grands groupes de presse transnationaux mais aussi des acteurs du numérique qui se jouent des frontières nationales. Une régulation serait donc à penser à l'échelle européenne. Nos échanges nous poussent également à affirmer que l'échelle européenne peut être pertinente pour mettre en place des garde-fous supplémentaires, notamment en matière de liberté et respect des droits : il peut être difficile de dépasser certains blocages politiques à l'échelle nationale et l'échelle européenne peut apporter de nouvelles garanties.

→ Nos propositions pour définir le cadre global de régulation

Nos propositions

- 1. Construire un cadre de régulation en 2 parties avec un socle universel pour tous les médias et des dispositions spécifiques aux caractéristiques des médias**
- 2. Renforcer l'application et le champ des sanctions pour donner une plus grande crédibilité au système de régulation**

Proposition 1 : Construire un cadre de régulation en 2 parties avec un socle universel pour tous les médias et des dispositions spécifiques aux caractéristiques des médias

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Reconnaître un socle de valeurs communes à l'ensemble des médias sans remettre en cause la liberté de la presse

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Législateur

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Une nouvelle loi

Commentaires libres

Le « socle universel » à appliquer à l'ensemble des médias pourrait être constitué de principes et grandes valeurs à respecter quel que soit le type de média. Nous avons notamment identifié :

- L'exigence d'une qualité d'information par le travail de croisement des sources, de vérification des faits et leur traitement contradictoire... ;
- La garantie du pluralisme des médias (non pas à l'échelle de chaque média mais des grands canaux de diffusion : chaînes, presse écrite, presse en ligne...) ;
- La lisibilité des positions pour les citoyens en explicitant le caractère de « média d'opinion » pour les médias concernés ;

- La liberté de la presse et la protection des sources.

Les instances et dispositifs de régulation devront s'appuyer sur les principes de ce socle universel pour les décliner et les appliquer dans les champs spécifiques aux différents médias.

À l'échelle des grands types de média, la distinction d'une régulation différenciée, telle qu'elle existe déjà aujourd'hui, nous paraît justifiée avec :

- La presse écrite et la presse en ligne dont la régulation est régie par la loi 1881 axée sur la liberté de la presse. Pour cette raison, la régulation s'exerce *a posteriori* et par contrôle judiciaire ;
- Les médias audiovisuels dont la régulation est exercée par l'ARCOM sous la forme d'un contrôle administratif.

Cette différence se justifie notamment par la nature différente de ces médias et des pratiques de consommation qui y sont liées. La presse induit une consommation « active » avec un lecteur qui fait davantage la démarche de choisir son journal, l'article qu'il lit... Alors que les médias audiovisuels vont davantage induire une consommation plus passive et donc une moindre vigilance et conscience de l'auditeur.

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître un socle de valeurs communes à l'ensemble des médias sans remettre en cause la liberté de la presse • Conserver le principe d'une régulation différenciée entre la presse écrite et l'audiovisuel | |

Proposition 2 : Renforcer l'application et le champ des sanctions

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Avoir une régulation plus crédible

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'Arcom

Commentaires libres

Il s'agit de commencer par appliquer les sanctions existantes de manière systématique. Des sanctions existent mais elles sont peu mises en œuvre. Élargir la gamme de sanctions peut permettre de les appliquer plus systématiquement et les aggraver permettrait de les rendre plus efficaces dans les cas graves.

Pour cela, il s'agit de les rendre plus importantes mais aussi réellement proportionnelles aux moyens des groupes qui sont sanctionnés en prenant en compte la richesse de leurs propriétaires et pas seulement de la structure médiatique directement concernée.

Une autre piste pourrait être d'imaginer de nouvelles sanctions sous la forme :

- d'une baisse temporaire du droit de publicité. Un média sanctionné verrait ainsi ses recettes publicitaires diminuer ;
- d'une réduction des éventuelles aides publiques reçues.

Nous proposons également de faire connaître à une heure de grande écoute les condamnations retenues contre une chaîne, par exemple, par un bandeau restant significativement à l'écran (par exemple, tout le temps de l'émission mise en cause).

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Avoir une régulation plus efficace et plus crédible vis-à-vis des gros acteurs des médias. | <ul style="list-style-type: none">• Être attentif à ce que les sanctions restent proportionnées pour éviter les impacts sur les salariés• Idéalement, il faudrait pouvoir toucher directement l'actionnariat pour éviter que les sanctions soient limitées par les montages financiers. |

1.2. Comment concevoir et organiser les instances et dispositifs de régulation pour garantir leur caractère démocratique ?

→ Notre vision de la situation actuelle : des instances de régulation trop liées au monde de l'information

Les instances de régulation existantes apparaissent trop liées et trop maîtrisées par le pouvoir politique ou la profession journalistique elle-même. Nous constatons, notamment, que ces instances sont constituées d'une majorité de hauts fonctionnaires et que l'on retrouve au gré de leurs évolutions : cela renforce l'impression que la régulation se fait trop dans un « entre soi ».

Par ailleurs, les instances d'autorégulation de la profession journalistique sont limitées. Par exemple, le Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM) n'a pas aujourd'hui de pouvoir de sanction, ce qui limite son effet régulateur. Au-delà de ce manque de leviers, il y a un débat dans le groupe sur la pertinence et la capacité de l'autorégulation à peser sur les pratiques du secteur avec les risques de réflexes corporatistes.

→ Nos propositions pour une régulation plus indépendante et davantage maîtrisée par la société civile et les citoyens

Face à notre constat d'un manque d'indépendance des systèmes de régulation en place, il nous semble important de **donner une plus grande place à la société civile et à l'ensemble des acteurs** (au sens large et pas seulement les journalistes).

Pour cela, nous proposons de **revoir le fonctionnement des instances de régulation** en donnant plus de place aux citoyens (participation citoyenne au sein des instances de régulation, révision des modalités de nomination des membres de l'ARCOM...).

Par ailleurs, **l'éducation aux médias** doit également permettre de développer une « attention citoyenne » sur le sujet pour une régulation par les usagers des médias eux-mêmes. C'est la meilleure garantie démocratique. Pour cela, les journalistes doivent davantage jouer le jeu de l'ouverture de leur profession en particulier pour contribuer activement à l'éducation aux médias (aller davantage dans les écoles, prendre davantage de stagiaires... à l'image de ce que fait l'association CLEMI²) mais des dispositifs peuvent également être développés, car cela ne relève pas que des journalistes. Un autre groupe citoyen des EGI travaille sur cette question de l'éducation aux médias mais il nous paraît important de souligner son rôle dans la régulation : si tous les citoyens étaient bien formés aux médias, la régulation du secteur ne serait que plus facile.

Nos propositions

- 1. Créer des instances de participation citoyenne au sein de l'ARCOM et des autres instances**
- 2. Renforcer l'autonomie des membres de l'ARCOM et des autres instances de régulation en changeant les modes de nomination**
- 3. Créer un Pass Presse pour les 13 – 25 ans**

Proposition 1 : Créer des instances de participation citoyenne au sein de l'ARCOM et des autres instances

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Ouvrir les instances de régulation aux citoyens pour renforcer leur indépendance

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le CESE pourrait organiser cette participation citoyenne au regard de son rôle en matière de participation citoyenne

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Un accompagnement des citoyens est à prévoir pour les former aux médias et à ses enjeux

Commentaires libres

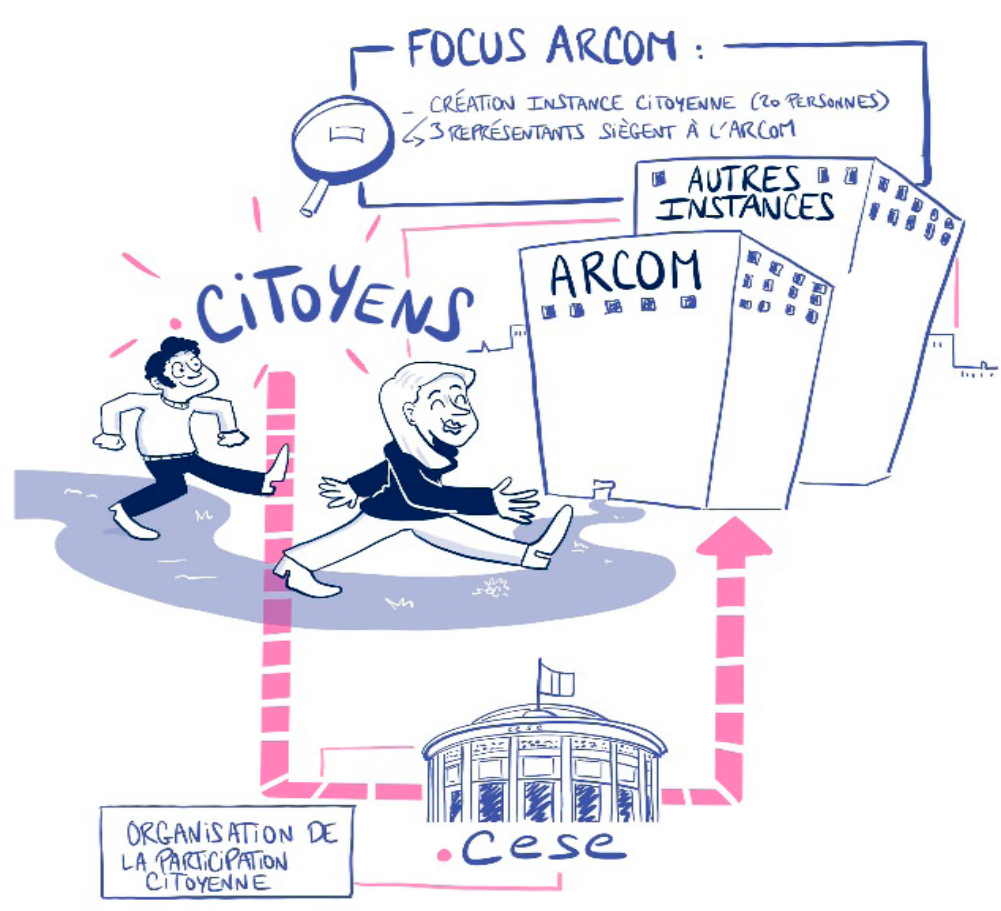
Pour l'ARCOM, le dispositif pourrait prévoir :

- la création d'une instance citoyenne d'une vingtaine de personnes majeures tirées au sort (sur la base d'un appel à volontariat). Ce collectif serait formé aux médias et à leur régulation. Il pourrait travailler sur les différentes questions traitées par l'ARCOM ;
- cette instance désignerait 3 représentants qui siègeraient de plein droit à l'ARCOM, au côté des autres membres institutionnels.

²Centre pour l'éducation aux médias et à l'information

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • La transparence et l'engagement des citoyens • Les citoyennes et citoyens ont toute leur place dans la régulation des acteurs de l'information. Ils doivent y avoir un vrai poids • L'objectif est également d'apporter plus de transparence à ces instances en sortant de l'« entre-soi » de ces membres et en donnant l'occasion au grand public de mieux les connaître. | |

Créer des instances de participation citoyenne au sein de l'ARCOM et des autres instances



Proposition 2 : Renforcer l'autonomie des membres de l'ARCOM et des autres instances de régulation en changeant les modes de nomination

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Rendre plus transparent et plus indépendant l'ARCOM vis-à-vis du pouvoir politique

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'ARCOM et le Parlement

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Faire nommer les membres de l'ARCOM par l'ensemble des Chambres et non seulement par leurs Présidents avec un vote du Parlement

Commentaires libres

Aujourd'hui, la composition de l'ARCOM repose trop sur 3 personnes : le Président de la République (qui nomme le Président de l'ARCOM) et les Présidents de l'Assemblée nationale (3 membres désignés) et du Sénat (3 membres) qui nomment 7 de ses 9 membres. Le Premier Président de la Cour de cassation nomme 1 membre et le Vice-Président du Conseil d'État nomme 1 membre.

Sans changer la logique globale de ces instances, il nous paraît que les nominations issues des deux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pourraient être réalisées par l'ensemble des parlementaires ce qui paraîtrait plus transparent et prendrait davantage en compte la diversité politique.

Par ailleurs, nous proposons dans une autre proposition d'ajouter 3 sièges pour des représentants « citoyens ».

| Arguments | Contre-arguments |
|--|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Plus de transparence et plus de démocratie | |

Proposition 3 : Pass Presse pour les 13-25 ans

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Habituer à s'informer dès le plus jeune âge
- Habituer à payer l'information et comprendre sa valeur dès le plus jeune âge
- Reconnaître et rémunérer la qualité de l'information

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'État, notamment à travers l'Éducation Nationale

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Le Pass presse doit s'inscrire dans une démarche plus large d'éducation aux médias

Commentaires libres

La présente proposition ne saurait à elle-seule résoudre les problèmes rencontrés. Elle se doit d'être au cœur d'un programme complet d'éducation à l'information. Des citoyens éduqués à l'Information doivent apporter une régulation « naturelle » par les citoyens eux-mêmes.

Le Pass Presse serait destiné aux jeunes, de 13 ans (âge d'entrée en 4e) à 25 ans. Ce pass serait un forfait mensuel d'un montant s'approchant de 15 €, destiné à s'abonner à un titre de presse de son choix : qu'il soit spécialisé ou non. Le Pass pourrait aussi servir à l'achat unitaire de magazines/titres de presse en kiosque.

Le Pass devra faire l'objet d'une information auprès des jeunes portée par l'Éducation nationale pour s'assurer qu'ils y aient bien accès sans tomber dans un contrôle de leurs pratiques.

Cette proposition a un coût, celui de la subvention indirecte à la presse, celui de l'information de qualité, celui de l'éducation.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Lutter contre la désinformation• Apporter une subvention indirecte à la presse• C'est un type de dispositif qui a fait ses preuves à travers d'autres types de pass (pass culture, pass sport...) pour encourager des pratiques nouvelles chez les jeunes | <ul style="list-style-type: none">• Le ciblage de la mesure sur les seuls jeunes a pu faire débat : d'autres dispositifs pourraient être déclinés auprès d'autres publics comme les bénéficiaires de minima sociaux ou encore les seniors |

1.3. Comment rendre plus transparent le monde des médias ?

→ Notre vision de la situation actuelle : un monde des acteurs de l'information insuffisamment transparent

Aujourd'hui, nous constatons un **manque de transparence du monde des médias et des acteurs de l'information.**

Ce manque de transparence commence par l'opacité des modèles économiques des médias qu'ils soient publics ou privés, traditionnels ou nouveaux. Les citoyennes et citoyens devraient pouvoir savoir facilement quelles sont leurs ressources précises et qui les possède réellement. A travers les modèles économiques, c'est la question de la **concentration des médias qui se pose, mais aussi celle de l'ouverture de l'actionariat à des acteurs extérieurs** dont le métier n'est pas l'information et avec des intérêts différents de l'information du public.

Nous insistons sur **l'idée de transparence** qui doit permettre de combler les limites de la régulation. On devrait tous avoir accès aux contraintes budgétaires qui pèsent sur différents médias et sur les journalistes pour mettre à jour les influences cachées.

Ce manque de transparence ou de lisibilité se retrouve également dans notre difficulté à saisir précisément la diversité des acteurs producteurs de l'information.

Notre proposition vise à obliger l'ensemble des acteurs de l'information à être transparents sur leurs liens économiques :

Notre proposition

- **Éditer les documents d'information officiels sur les détenteurs et sur les annonceurs publicitaires des différents médias**

Proposition : Éditer des documents d'information officiels sur les détenteurs et sur les annonceurs publicitaires des différents médias

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Rendre accessible pour tout un chacun la connaissance des véritables propriétaires des médias et leur dépendance aux différents annonceurs publicitaires. Les liens d'influence économique cachés seraient ainsi révélés à tous

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'ARCOM (audiovisuel) et la CPPAP (presse écrite et numérique) : il est important que ce soient des autorités indépendantes qui le réalisent et non pas l'État

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Chaque instance établirait la fiche d'identité de chaque média

Commentaires libres

Cette fiche d'identité par média comprendrait l'ensemble des actionnaires du média en remontant les différentes holdings et autres structures propriétaires de manière à mettre en évidence les « vrais » propriétaires de chaque média. Il s'agirait également d'indiquer le poids des différents publicitaires qui financent le média par leur publicité. Cette fiche d'identité pourrait également indiquer les éventuelles condamnations imposées au média.

Il est important que les citoyens aient facilement accès à ces informations par une diffusion centralisée, par exemple, sur le site Vie Publique (en plus des sites de l'ARCOM et la CPPAP).

| Arguments | Contre-arguments |
|---|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Rendre plus transparent le monde des médias et donner à voir les influences cachées | |

1.4. Quelle régulation spécifique mettre en place concernant les technologies de l'information ?

→ Notre vision de la situation actuelle : des évolutions technologiques trop opaques pour être régulées efficacement

Les technologies de l'information pourraient devenir une «boîte noire» avec un risque de perte de contrôle que ce soit :

- en raison de l'emballage technologique avec le développement de l'Intelligence Artificielle (IA) et des algorithmes dont la régulation apparaît en retard par rapport au développement de leurs usages ;
- ou en termes de données personnelles avec une collecte des données individuelles sans véritable consentement, une complexité du RGPD qui rend difficile leur exercice par les citoyens...

Nos propositions

1. **Assurer la propriété intellectuelle des contenus générés par l'Intelligence Artificielle aux auteurs dans le modèle d'entraînement ou les basculer dans le domaine public**
2. **Créer une obligation de transparence et de labélisation des Intelligences Artificielles et des algorithmes**

Proposition 1 : Assurer la propriété intellectuelle des contenus générés par l'Intelligence Artificielle aux auteurs dans le modèle d'entraînement ou les basculer dans le domaine public

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Protéger ceux dont le travail est exploité par les Intelligences Artificielles et les algorithmes
- Intégrer dans le domaine public les productions issues d'IA non sourcées

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les médias, les plateformes et les éditeurs d'Intelligence Artificielle et d'algorithmes

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Via un règlement européen et par la modification du code de la propriété intellectuelle

Commentaires libres

La proposition doit permettre d'assurer que la propriété intellectuelle des contenus revienne aux auteurs des documents utilisés dans le modèle d'entraînement. Dans les cas où la reconnaissance de cette propriété intellectuelle ne serait pas possible, le contenu produit devra tomber dans le domaine public.

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin de transparence • Éviter les boîtes noires technologiques • Protéger les auteurs et les créateurs vis-à-vis de l'IA | <ul style="list-style-type: none"> • C'est un sujet complexe pour le public |

Proposition 2 : Créer une obligation de transparence et de labélisation des intelligences artificielles et des algorithmes

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Assurer la transparence et une limitation de l'usage des IA et des algorithmes
- Éviter les « boîtes noires » technologiques
- Assurer un contrôle public sur les technologies et les biais qui pourront exister dans les IA et les algorithmes

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Institut National de la Recherche en Informatique Appliquée (INRIA)
- ARCOM / CNIL

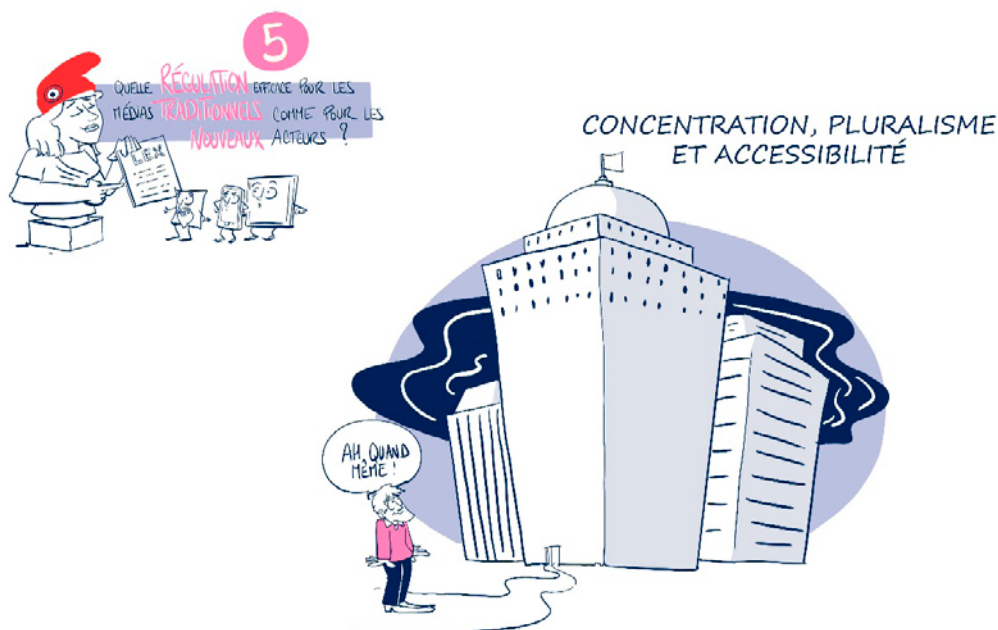
💬 Commentaires libres

La proposition pourrait prendre la forme de plusieurs mesures complémentaires :

- Obliger les plateformes et les médias à indiquer systématiquement quand l'IA est intervenue dans la production d'un contenu
- Obliger les acteurs à justifier du fonctionnement des IA et des algorithmes utilisés et les laisser auditer par des chercheurs indépendants (ex : INRIA) ainsi que les données personnelles couvertes par le RGPD
- Veiller à une pleine application du RGPD dans les médias en ligne avec réel consentement libre et éclairé des usagers de ces plateformes

| Arguments | Contre-arguments |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin de transparence • Éviter les boîtes noires technologiques • Protection de la vie privée | <ul style="list-style-type: none"> • C'est un sujet complexe pour le public |

2. Réguler pour garantir le *pluralisme* des médias et leur *accessibilité* pour tous et toutes



2.1. Comment apprécier les concentrations dans les médias pour mieux en réguler les excès et le risque pour le pluralisme ?

→ Notre vision de la situation actuelle : des critères de concentrations des médias à réinterroger et compléter

Force est de constater qu'il existe des **monopoles et des concentrations** dans les médias au niveau national mais également au niveau de la presse régionale. Ces concentrations sont parfois un mal nécessaire. Elles garantissent la survie économique de l'information car le pluralisme et la qualité nécessitent des moyens. Mais elles constituent, lorsque l'indépendance de l'information vis-à-vis des pouvoirs politiques ou financiers n'est pas assurée, un risque pour l'expression des divers courants de pensée et d'opinion, un socle essentiel pour la démocratie.

Or, le dispositif anti-concentration semble à la fois incomplet dans son périmètre et dans le choix des critères appliqués pour l'apprécier. Les critères actuels se fondent sur la détention du capital, le nombre d'autorisations détenues, notamment pour ce qui concerne l'audiovisuel. S'agissant du périmètre, la non prise en compte **des nouveaux médias et des plateformes** diffuseurs de contenus créent une distorsion entre médias anciens (très régulés) et nouveaux (moins ou peu régulés). Cela peut conduire à un phénomène qui s'apparentent à un contournement pour les médias traditionnels : ces médias, pour certains, diffusent parfois en boucle sur les grandes plateformes des informations en se comportant comme des réseaux sociaux pour capter une partie de l'audimat.

Réguler ces plateformes conduit nécessairement à s'interroger sur comment inclure dans les dispositifs de régulation les plateformes hors périmètre juridique de la France ou de l'UE pour

embrasser tous les médias dont les utilisateurs sont situés en France (ou en UE dès lors qu'une telle régulation des concentrations ne peut se faire qu'à ce niveau au regard du modèle RGPD).

Les critères actuels peuvent également sembler inadaptés lorsque l'enjeu de pluralisme est pris sur un périmètre local restreint, s'agissant de la presse locale. Dans de nombreux cas de figure, la presse très locale peut se limiter à une seule publication avec un impact important sur les citoyens d'une classe d'âge habituée à s'informer par voie de presse (lecture quotidienne de l'unique gazette locale). Dans certains cas, la presse régionale se décline sur des territoires subrégionaux ce qui compense parfois ce manque de pluralisme local mais ce cas n'est pas général.

Nos propositions

- 1. Étendre la régulation à tous les médias et ajuster les critères à l'impact réel sur l'utilisateur**
- 2. Assurer le pluralisme au niveau local en s'interrogeant sur les concentrations parfois au sein d'un seul support de l'information destinée aux citoyens**

Proposition 1 : Étendre la régulation à tous les médias et ajuster les critères à l'impact réel sur l'utilisateur

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Responsabiliser tous les médias et plateformes sur les contenus diffusés
- Trois objectifs sont visés par cette proposition : universalité, adaptabilité, extra-territorialité
- Créer un socle commun universel de régulation des concentrations (quel que soit le niveau de concentration ou la nature du média)
- Le décliner ensuite sous forme spécifique en fonction du type de média
- Cette adaptabilité se fait en fonction des supports
- Extraterritorialité de la mesure sur le modèle RGPD

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Un régulateur à l'échelle nationale en étant attentif au principe de subsidiarité (ARCOM revue dans sa composition et renforcé)
- S'inspirer de DSA pour l'architecture de la régulation : un régulateur national et une coordination européenne
- Création d'un observatoire du régulateur, indépendant et citoyen

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Remettre à plat les lois existantes et faire évoluer la législation française
- Passer par une mission d'information parlementaire pluraliste dont le travail aboutirait à une proposition de loi

Commentaires libres

Régulateur ARCOM réformée : le GT a transmis au groupe thématique 1 les propositions pour revoir la composition de l'ARCOM (inclure les citoyens et les représentants des journalistes).

| Arguments | Contre-arguments |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le socle commun permet une base commune applicable à tous : aucun média ou diffuseur d'information n'échappe au socle fondamental universel• Éviter la notion d'harmonisation qui aboutit à une moyenne entre le niveau haut et le niveau bas et une baisse de l'exigence recherchée | <ul style="list-style-type: none">• Difficulté à concilier respect de la liberté d'expression et régulation pour trouver le bon équilibre |

Etendre la régulation sur la concentration à tous les médias et ajuster les critères à l'impact réel sur l'utilisateur de l'information



Proposition 2 : Assurer le pluralisme au niveau local

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Assurer l'accès à l'information locale de façon pluraliste et au niveau local
- Appréhender les concentrations et leur impact au niveau local

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- En synergie avec les autres objectifs du groupe dont les régulateurs déconcentrés

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Mettre en place dans les journaux locaux une obligation de « pages participatives » ouvertes aux citoyens et garanties par le médiateur
- Les médiateurs et régulateurs déconcentrés contrôlent et obligent l'accès à l'information
- À défaut de pluralité locale des titres, obligation de pluralité locale du titre
- Le régulateur déconcentré rencontre régulièrement les médiateurs du territoire dont il a la charge

| Arguments | Contre-arguments |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Permettre la diffusion de l'information sur tous les territoires dans un souci d'accès démocratique inscrite dans l'ensemble des autres propositions du groupe | |

2.2. Comment rendre transparentes les situations de concentrations des médias ?

→ Notre vision de la situation actuelle : des situations de concentrations des médias opaques

Une question essentielle semble être la **transparence** sur qui détient les médias, quelle est la fiche d'identité au fond de ces médias, s'il y a des capitaux étrangers comment les identifier ; quels conflits d'intérêt sous-jacents doivent être communiqués aux citoyens. La plupart des citoyens n'ont pas facilement accès à ces informations qui reviennent à identifier « d'où parle le médias ». Ce constat est vrai pour tous les médias sauf les médias de service public – sur lesquels pèsent toutefois un autre soupçon sur leur connivence ou leur opposition aux pouvoirs en place. Savoir qui détient quel média, dans quels autres secteurs opèrent les actionnaires ou propriétaires, quels sont leurs positionnements politiques et géopolitiques permet au citoyen de prendre le recul nécessaire aux choix éditoriaux de tel ou tel médias.

Par ailleurs, la transparence implique que les médias, saisis par leurs usagers, soient dans l'obligation de réponse aux questionnements et doutes de ceux-ci sur l'objectivité et la transparence des pratiques. Or, l'existence de médiateurs indépendants et disposant de moyens n'est ni générale ni obligatoire.

Nos propositions

3. **Rendre facilement accessible les éléments clés de détention du capital et des intérêts croisés**
4. **Rendre obligatoire l'existence de médiateurs indépendants et leur donner les moyens d'exercer leur mission**

Proposition 1 : Rendre facilement accessible les éléments clés de détention du capital et des intérêts croisés

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Rendre visible l'ensemble du périmètre de possession du ou des groupes
- Révéler les actionnaires majoritaires
- Expliquer les intérêts croisés nationaux et internationaux
- Informer sur d'éventuelles positions dominantes

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le législateur par la loi car c'est du domaine de la loi
- Élargissement des compétences de l'ARCOM et de l'autorité de la concurrence pour appréhender ces situations
- Tout média affiche et communique de façon obligatoire

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Une fiche d'information accessible, lisible, publiée de façon permanente ou récurrente
- Pour la TV : un QR code qui permet d'accéder à ces informations
- Tout média possédant un site Internet prévoit une telle page

Commentaires libres

NB : vérification faite, le secret des affaires ne s'applique pas ici comme limite à la proposition.

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Lutter contre l'opacité des concentrations• Évaluer la légitimité de qui parle• Légitimité de l'information diffusée | <ul style="list-style-type: none">• Risque que les groupes de presse et de média utilisent le « secret des affaires » pour s'opposer |

Proposition 2 : Rendre obligatoire l'existence de médiateurs indépendants et leur donner les moyens d'exercer leur mission

🎯 Quels objectifs vise cette proposition ?

- Pour rendre effectives les exigences de transparence : que les médias saisis soient dans l'obligation de répondre aux questionnements et doutes des usagers.
- C'est une garantie de l'objectivité et transparence des pratiques.

👤 Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Les médiateurs doivent être indépendants et un texte doit mettre en place leur rôle et leurs obligations.
- Le médiateur doit être agréé par l'instance de régulation.
- Modèle des médiateurs des médias publics.

⚙️ Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Le médiateur doit être financé par le média qui le prend comme prestataire

| Arguments | Contre-arguments |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Renforcer la confiance des usagers envers les médias• Permettre à l'utilisateur le dialogue avec les médias | <ul style="list-style-type: none">• Attention à communiquer sur cet outil pour que l'utilisateur s'en empare |

2.3. Comment garantir l'accessibilité aux publics fragiles ?

→ Notre vision de la situation actuelle : des inégalités d'accès à une information pluraliste

Il y a une difficulté sur l'accessibilité à l'information de qualité et à sa pluralité pour tous les citoyens. Les inégalités sociales, celles liées aux handicaps mais aussi les inégalités territoriales se répercutent dans l'accès à l'information. Réguler le secteur pour garantir le pluralisme des médias ne suffit pas : il faut également réguler pour s'assurer que l'ensemble des citoyens aient accès réellement à cette diversité.

Nous notons, par exemple, les efforts réalisés pour développer l'audiodescription mais il reste de nombreuses situations où des citoyens se trouvent exclus de l'information.

Les dispositifs existants sont donc encore insuffisants alors qu'avant de parler pluralisme ou de l'impact des concentrations, il faut garantir l'accès à tous et partout.

Notre proposition

- **Garantir l'accès pour tous à la pluralité des médias par différentes mesures détaillées ci-après.**

Proposition : Garantir l'accès pour tous à la pluralité des médias

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Garantir l'accessibilité de l'information aux publics éloignés, fragiles
- Obligation de moyens pour les acteurs publics et privés
- L'information est un droit fondamental dans une démocratie : il faut l'assurer

Qui se chargerait de la mettre en place ?

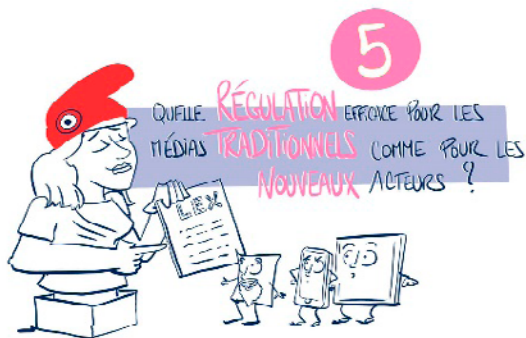
- Structures locales : coopérer entre missions locales, bibliothèques...
- Ensemble des médias sous toutes leurs formes

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

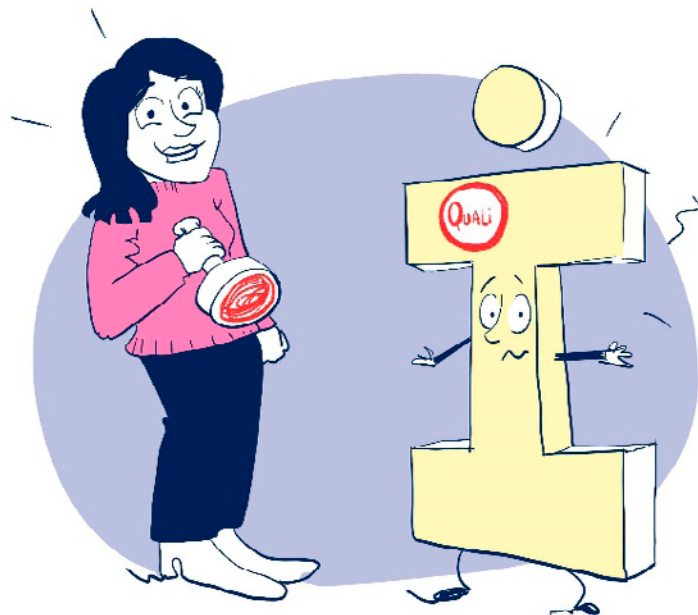
- Tout acteur public ou privé est obligé de mettre en place l'accessibilité
- Par saisine du médiateur qui peut saisir le défenseur des droits et/ou l'ARCOM pour assurer l'effectivité
- Inclure dans les entreprises soumises aux normes RSE cette obligation

| Arguments | Contre-arguments |
|--|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Droit à l'information pour tous les citoyens• Enjeu démocratique majeur | |

3. Réguler pour garantir la *qualité* de l'information



COMMENT GARANTIR LA QUALITÉ DE L'INFORMATION ?



Une régulation effective pour les médias traditionnels comme pour les nouveaux acteurs doit reposer sur une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre et les mesures à prendre pour garantir la qualité de l'information.

Cette réflexion concerne tous les producteurs d'information dans leur diversité et ne doit pas se limiter aux seuls journalistes. Elle doit aussi s'attacher à mieux distinguer les places respectives de l'information et de l'opinion dans l'ensemble des médias. Le cadre professionnel (déontologie, formation, organisations et conditions de travail, etc.) des producteurs d'information doit aussi contribuer à l'élaboration d'une information de qualité.

Enfin, considérant que l'information de qualité a un coût, la viabilité du modèle économique des médias est une condition indispensable même si cette dimension n'est pas traitée dans cette partie. Elle l'est par le groupe 3 : Qui doit payer pour la qualité de l'information ?

Nos propositions

1. **Renforcer la législation pour plus de vérification des informations ;**
2. **Légiférer et mettre en place des mesures et des mécanismes de régulation (valorisation/sanctions) des contenus ;**
3. **Marquer, identifier et rendre identifiable la qualité des informations (y compris les contenus générés par l'intelligence artificielle ; les contenus à vocation publicitaire...)**
4. **Conforter le rôle des organismes indépendants dans la définition de l'information de qualité, la désinformation et la mésinformation ;**
5. **Donner un nouveau statut aux modérateurs et le rendre obligatoire**
 - Le modérateur doit signer une charte de déontologie, ou être agréé à la suite d'une formation ; la régulation doit se faire au niveau européen pour s'assurer que les plateformes qui ont leur siège dans un autre Etat membre n'échappent pas à la règle.
 - Les modérateurs doivent être rattachés à une structure indépendante mais rémunérés par la plateforme et avoir tous les outils pour exercer leur mission.
6. **Faire connaître le rôle et les missions d'instances comme le comité de déontologie journalistique et de médiation, l'Arcom ;**
 - Des informations sur le rôle et les missions de ces instances pourraient être disponibles sur le site Internet des médias
 - La saisine de ces instances par les usagers doit être facilitée.

3.1. Comment rendre plus identifiable les différents producteurs d'information pour garantir la qualité de l'information ?

→ Notre vision de la situation actuelle : des producteurs d'information difficiles à identifier pour garantir le processus de validation de l'information et sa qualité

Avec la multiplication des supports d'information, nous constatons que le **paysage médiatique** de l'information peut ressembler **à une jungle**. Dans un tel contexte, il y a une vraie difficulté, pour l'utilisateur, à identifier **le producteur d'information** et **le processus de validation de l'information** quel que soit le support de l'information (Internet, presse écrite, presse audiovisuelle...). C'est la question de la traçabilité de l'information. Retracer l'information pour garantir sa qualité renvoie aussi à l'utilisation de l'anonymat sur certains supports tels que les réseaux sociaux numériques. Il peut y avoir une difficulté à concilier la liberté d'expression et

l'identité du producteur d'information.

En effet, il existe **une vraie diversité des producteurs d'information** : journalistes, correspondants locaux, experts, scientifiques, influenceurs, blogueurs... Face à cette diversité, l'utilisateur manque de critères pour définir et identifier le producteur d'information de qualité.

Certes **la figure du journaliste est importante** néanmoins tous les journalistes ne sont pas producteurs d'une information de qualité et toutes les informations de qualité ne sont pas produites que par des journalistes. Il y a aussi beaucoup de débats **sur les fake news ou les deep fake** mais c'est un point d'entrée, il faudrait davantage s'intéresser à la qualité de l'information et réussir à trouver les bons critères pour évaluer cette qualité. C'est d'autant plus nécessaire qu'il existe déjà au sein de nombreux médias des services de décryptage des fake news. Il est nécessaire de mieux identifier les contenus générés par l'intelligence artificielle tout comme les contenus à vocation publicitaire (par exemple les publi-reportages avec la question de la charte graphique).

Des autorités de régulation en place (par exemple l'Arcom, le comité de déontologie journalistique et de médiations, la commission paritaire de la publication et des agences de presse...) ont un rôle à jouer et doivent mettre à la disposition de tous les publics, **des outils de décryptage de la nature de l'information** (producteur, processus de l'élaboration, modèle économique...).

Notre proposition

- **Garantir le pluralisme au sein des médias audio-visuels**

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Marquer, identifier et rendre identifiable la qualité des informations (y compris les contenus générés par l'intelligence artificielle ; les contenus à vocation publicitaire...)

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Cette proposition a pour objectif d'améliorer la transparence dans l'accès à l'information de qualité quelle que soit la nature des usagers (différentes générations, personnes en situation de handicap, publics vulnérables, personnes allophones, etc).

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'Arcom pour le secteur audiovisuel et numérique pourrait être l'autorité qui met en place cette proposition
- La commission paritaire de la publication et des agences de presse pourrait être l'autorité qui met en place cette proposition pour le secteur de la presse écrite.
- Les compétences et la gouvernance de ces deux instances doivent être élargies et prendre en compte les citoyens et les citoyennes. La participation citoyenne souhaitée pourrait être mise en œuvre par le CESE qui en a les compétences.

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- L'information de qualité serait définie par un ensemble de critères :
- Un producteur d'information identifié (voir proposition de ce groupe) ;
- Nombre de sources identifiées de l'information ;
- Transparence des financements et de la gouvernance du média ;
- Autres critères à définir ;
- Les contenus générés par l'intelligence artificielle seraient identifiés de façon spécifique ;
- Les contenus à vocation publicitaire seraient identifiés de façon spécifique
- Cette proposition pourrait prendre la forme d'un baromètre multicritères avec un code couleur.

3.2. Comment distinguer information et opinion et quelles

régulations appliquer à chacun de ces types de médias ?

→ Notre vision de la situation actuelle : entre information et opinion, une identification et une régulation difficiles

En France, il y a une tradition importante de la presse d'opinion en particulier dans le domaine de la presse écrite. La France se singularise ainsi par rapport à certains pays anglo-saxons où l'exposé des faits est priorisé. Pour certains médias (comme Brut par exemple) perdre la difficulté à distinguer s'ils sont ou non des médias d'opinion. Dans l'audiovisuel, dans certaines radios ou télévisions, l'existence du pluralisme est questionnée ainsi que le rôle de l'Arcom. Il existe des médias publics audiovisuel mais il n'existe pas de médias de presse écrite appartenant au service public.

De façon générale, **il y a également une difficulté, pour l'utilisateur, à distinguer l'information de l'opinion quel que soit le support de l'information** (Internet, presse écrite, presse audiovisuelle...). Cette difficulté est compréhensible car il y a parfois un continuum entre information et opinion. De plus d'autres critères peuvent être pris en compte comme l'expertise notamment scientifique.

On constate néanmoins un déséquilibre dans la régulation et la visibilité des opinions entre médias traditionnels et nouveaux médias. Il semble même y avoir une hypocrisie à reconnaître l'existence de chaînes d'opinions ce qui pourrait réduire l'efficacité de la régulation : en les traitant comme les chaînes d'information pluraliste, on fait abstraction de leur spécificité.

Enfin en cas d'infraction, il y a un manque de visibilité des sanctions prises par l'Arcom.

Proposition : Garantir le pluralisme au sein des médias audio-visuels

Quels objectifs vise cette proposition ?

- On constate que certaines radios ou chaînes de télévision peuvent être perçues comme des radios ou des chaînes d'opinion. Or la loi actuelle impose à ces médias le pluralisme.
- Notre objectif est de mieux faire respecter la loi et de permettre à l'utilisateur d'avoir accès sur les chaînes de télévision et les radios à une information pluraliste à tout moment.

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- L'autorité de régulation est l'Arcom avec les compétences et la gouvernance élargies tels que modifiées par les propositions de ce groupe.
- Médiamétrie pourrait avoir un rôle notamment pour la mesure de l'audience à condition que les panels soient élargis.

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Il faut une transparence sur le statut du producteur d'information qui intervient sur la chaîne de télévision ou la radio avec une vigilance sur le temps de parole cumulé sur une semaine, l'heure de diffusion et l'audience au moment de l'intervention ;
- Il faut assurer une diversité des personnalités sollicitées dans un domaine donné ;
- En cas de non-respect du pluralisme au sein des chaînes de télévision et des radios, la durée d'autorisation accordée à ces médias doit être réévaluée voire réduite.
- En cas de manquement, les sanctions prises doivent être portées à la connaissance des téléspectateurs ou auditeurs du média concerné.

Commentaires libres

Pour certains nouveaux médias, il est parfois difficile de savoir s'ils relèvent de la presse écrite (possibilité d'être un média d'opinion) ou de l'audio-visuel (obligation d'assurer le pluralisme des opinions). Le recours à des formats audiovisuels par des médias de presse écrite en ligne entretient une confusion. Il y a des zones grises.

3.3. Quel cadre professionnel (déontologique, formation, organisations et conditions de travail) des producteurs de l'information pour garantir l'information de qualité ?

→ Notre vision de la situation actuelle : un cadre professionnel des producteurs d'information insuffisant pour garantir la qualité de l'information

Dans un contexte de transformations importantes dans le domaine des médias, on constate qu'il peut y avoir un manque de déontologie, de formation ou des organisations et des conditions de travail peu favorables des producteurs d'information, notamment pour garantir la qualité de l'information. Ces producteurs d'information ont des profils divers **mais ils doivent partager la même déontologie**. Certes, des outils existent, comme par exemple les chartes éthiques ou les comités d'éthique. Des droits aussi existent pour les journalistes comme la clause de conscience. Mais on peut se demander si le cadre déontologique actuel garantit vraiment **l'information de qualité pour tous et par tous**.

Des producteurs d'information peuvent être parfois confrontés au secret des affaires, au secret de l'instruction, à la présomption d'innocence et au secret défense. Le droit à l'information doit néanmoins être subordonné à la déontologie.

Les producteurs d'information, dans leur diversité, doivent aussi partager la même méthode de travail / démarche (recouper les sources, assurer un débat contradictoire, etc.) dans l'élaboration d'une information de qualité. La possibilité de suivre, pour les producteurs d'information, **une formation pour partager la même méthode de travail**, pourrait être mise en œuvre et garantir la qualité de l'information. Cette formation pourrait par exemple informer sur la charte de Munich. Cette formation pourrait aborder des domaines spécialisés comme l'économie, la culture scientifique. Une instance comme le CLEMI pourrait formaliser cette offre de formation qui pourrait être certifiante.

Les organisations de travail (lien hiérarchique, statut du producteur d'information, organisation du temps de travail...) ont aussi des conséquences sur les conditions de travail des producteurs et la qualité de l'information. On constate une précarisation de la situation des journalistes (non renouvellement des contrats de travail, recours à des stagiaires, statut de pigiste, correspondants locaux mal payés...).

L'intelligence artificielle est un outil qui peut jouer aussi un rôle dans la recherche des sources et de la validité de l'information, par exemple dans la vérification de photos et de vidéos. Cet outil pourrait être à la disposition du producteur d'information, de l'usager, du modérateur, régulateur...

Nous nous sommes interrogés sur le statut du journaliste : comment et sur quels critères la carte de presse est-elle octroyée ? Est-il opportun que l'État détermine qui est journaliste ou pas ? Cette question nous a divisés pour déterminer jusqu'où aller dans la réglementation de cette profession (faut-il être issu d'écoles spécifiques ? justifier des compétences ?).

Pour certains, si le statut de journaliste doit permettre de garantir une qualité d'information, il doit reposer sur des compétences et un savoir-faire attestés notamment par une formation. Pour d'autres, cette approche enfermerait trop la profession et conduirait à des profils uniformes de journalistes ou encore constituerait une barrière à l'entrée pour de nouvelles

manières de faire du journalisme. Néanmoins, à partir du moment où quelqu'un se prévaut du statut de producteur d'information de qualité, il doit s'obliger à respecter les critères que nous avons définis dans les propositions détaillées relatives à la qualité de l'information et au producteur d'information de qualité.

Nos propositions

1. **Renforcer une protection juridique des producteurs d'information**
2. **Créer un statut/cadre des producteurs d'information**
3. **Créer une charte de déontologie pour les producteurs d'information**
4. **Renforcer la protection des journalistes, de leur liberté d'informer et de la protection des sources**

La proposition que nous avons souhaité approfondir :

Proposition : Créer un statut/cadre du producteur ou de la productrice d'information de qualité

Quels objectifs vise cette proposition ?

- Il s'agit de définir, d'identifier et de rendre visible le producteur d'information de qualité et de permettre à l'utilisateur de se repérer ;
- Il s'agit aussi de constater qu'il y a une diversité de personnes qui produisent de l'information de qualité

Qui se chargerait de la mettre en place ?

- Le comité de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) pourrait mettre en place ce statut dans le cadre de compétences et d'un modèle de gouvernance élargis.
- Le CDJM octroierait le statut de producteur d'information mais disposerait aussi d'un pouvoir de sanction quand il est saisi par des usagers ou quand il le juge nécessaire ;
- Le CLEMI peut être l'organisme qui met en place la formation qui pourrait être certifiante.

Comment et dans quelles conditions pourrait-elle être mise en place ?

- Pour obtenir ce statut, sur la base du volontariat, les critères pris en compte seraient les suivants :
- La connaissance des textes promus par le CDJM (La charte de Munich, la charte du syndicat national de journaliste et la charte Internationale de déontologie journalistique,
- Avoir suivi une formation qui pourrait être certifiante ;
- Informer sur le mode de financement éventuellement reçu ;

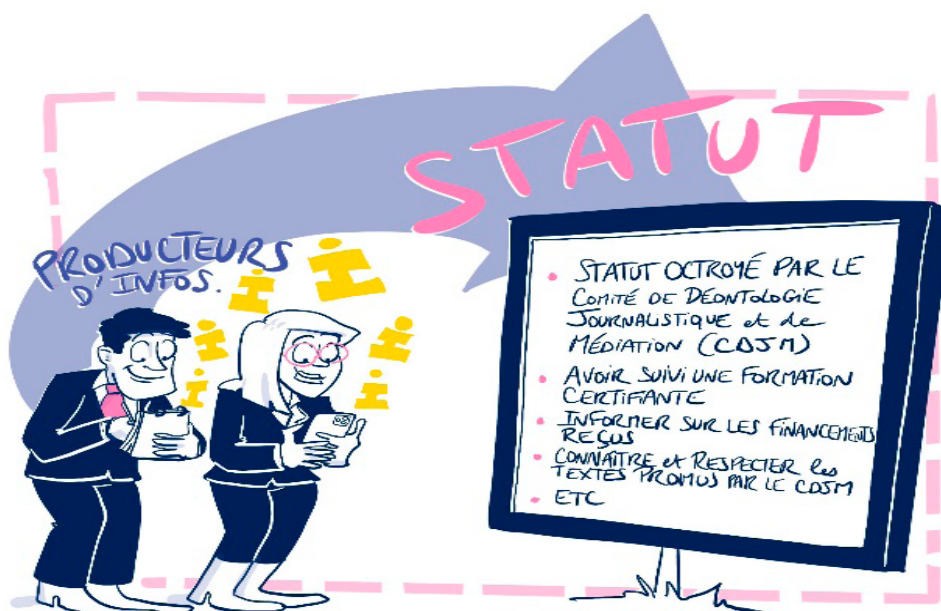
- Ces critères ne sont pas exhaustifs
- L'utilisateur qui constate un manquement à propos d'un producteur d'information ayant le statut a la possibilité de le signaler au CDJM via un « bouton d'alerte » ou un QR code par exemple ;
- L'obtention de ce statut pourrait permettre l'attribution de droits.

Commentaires libres

Ce nouveau statut de producteur d'information de qualité ne remet pas en cause le statut de journaliste existant. Il s'agit aussi de s'assurer du respect des codes déontologiques propres à chaque domaine d'expertise (médecine, justice...).

| Arguments | Contre-arguments |
|---|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le journaliste n'est plus le seul producteur d'information. Il s'agit d'identifier d'autres producteurs d'information de qualité. | |

Créer un statut/ un cadre du producteur productrice d'information



Annexes

1. Lettre de mission du président de la République

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 2 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'esprit des Lumières, la libre communication des pensées et des opinions, consacrée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 comme « un des droits les plus précieux de l'homme », constitue depuis cette date le socle fondateur de la démocratie.

Avoir accès à l'ensemble des connaissances, des idées et des opinions, ainsi qu'à tous les faits d'actualité d'une société, est la condition indispensable pour forger à son tour une opinion et une expression éclairées. C'est pourquoi l'information dont tout citoyen a ainsi besoin doit être conçue et présentée dans le respect des principes de liberté, d'indépendance, de pluralisme et de fiabilité. Sans cette libre information tout débat public perd son caractère véritablement démocratique.

Face aux profondes évolutions du monde de l'information, il nous faut aujourd'hui assurer la préservation de ces principes fondamentaux.

La mondialisation et la numérisation de la communication, et donc de l'information, ont fragilisé le modèle économique des médias traditionnels, et entraîné la confusion des contenus de toute sorte. Ces mutations menacent l'exercice de notre vie démocratique et amènent à s'interroger sur l'adaptation de notre cadre légal et réglementaire aujourd'hui daté. Elles conduisent aussi à l'émergence d'un nouvel ordre mondial de l'information, qui doit reposer sur les principes énoncés précédemment. C'est ce défi que nous devons collectivement relever.

Telle est la vocation des États généraux de l'information dont j'ai souhaité vous confier le pilotage indépendant. Ils doivent apporter des réponses ambitieuses, audacieuses et concrètes à ces enjeux nouveaux : les innovations technologiques, notamment l'intelligence artificielle ; l'évolution des modèles économiques des acteurs ; l'exercice de la fonction citoyenne à l'ère du numérique ; l'éducation aux médias et à l'information ; les conditions d'accès au métier de journaliste et son exercice ; la lutte contre les ingérences étrangères et les manipulations de l'information ; le rôle de l'État et de la régulation.

Ainsi conçus, ces États généraux de l'information doivent tout d'abord contribuer à une prise de conscience collective, et donc permettre aux citoyens de participer à cette réflexion de la manière la plus active et la plus large possible, sur tout le territoire de la République, dans l'hexagone et outre-mer. À cette fin, il vous revient de vous rapprocher du Conseil économique, social et environnemental, qui a désormais pour mission d'organiser la participation citoyenne. Vous associerez également l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'information, ainsi que des mouvements politiques et des forces vives de la Nation, dans la diversité de ses composantes et de ses sensibilités.

Si j'ai fait le choix de vous confier cette mission, avec le soutien de Mme Maria RESSA, prix Nobel de la Paix, qui a accepté d'accompagner ces États généraux, c'est que je sais que vos parcours et vos personnalités garantiront la plus totale indépendance à l'égard de toute autorité, quelle qu'elle soit. Tous les sujets et propositions possibles doivent être abordés en conscience. Seul le souci de l'intérêt général doit vous guider, quand bien même cela ébranlerait des intérêts particuliers ou des positions établies.

À l'issue des consultations, menées de manière publique et transparente, le comité de pilotage des États généraux de l'information dressera une synthèse des contributions et formulera des propositions au sein d'un rapport détaillé qui sera rendu public au printemps 2024.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que ces États généraux tracent toutes les voies nécessaires pour protéger nos concitoyens des risques présentés par une jungle informationnelle, ce qui est la condition pour préserver notre vie démocratique, la concorde civile et la dignité de chacun. Votre travail sera la pierre d'angle d'un nouveau modèle pour l'information du XXI^e siècle, dans lesquelles les valeurs fondatrices de notre République seront pleinement garanties.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Emmanuel MACRON

Monsieur Bruno LASSERRE, vice-président honoraire du Conseil d'État,
président du comité de pilotage des États généraux de l'information,
Monsieur Christophe DELOIRE, secrétaire général de Reporters sans frontières,
délégué général des États généraux de l'information,
Madame Nathalie COLLIN, directrice générale adjointe du groupe La Poste,
Madame Anne PERROT, inspectrice générale des finances,
Madame Camille FRANÇOIS, chercheuse et enseignante à Columbia University.

2. Méthodologie d'animation des journées délibératives

Les quatre journées délibératives ont vu les citoyennes et les citoyens travailler dans un dispositif participatif articulant plusieurs formats, allant d'un format par table de travail de 6 à 7 citoyennes et citoyens appelé "G7", au groupe thématique de 20 personnes "G20", jusqu'à des plénières avec l'ensemble des 100 personnes.

Un collectif d'animatrices et d'animateurs composé de 5 professionnels de l'animation, 10 animatrices et animateurs CESE, 5 vérificatrices et vérificateurs de faits et 2 personnes dédiées à la facilitation graphique a été constitué pour accompagner l'ensemble du dispositif de délibération.

Réunis en hémicycle lors des phases de cadrage et de bilan de chaque journée, les 100 citoyennes et citoyens ont également assisté à une audition sous forme de table ronde, au cours de laquelle ils ont pu questionner 5 expertes et experts.

Afin de répondre aux cinq questions thématiques qui leur étaient posées, chaque groupe "G20" a dû organiser sa réflexion thématique. Ils étaient chargés de constituer cinq rapports thématiques en faisant émerger trois axes de travail sous-thématiques, travaillés par groupe "G7".

Les citoyennes et citoyens ont proposé leurs constats et auditionné des expertes et experts, afin de formuler des problématiques soumises à validation du groupe thématique "G20", permettant de s'assurer du bon cadrage de la thématique dans son ensemble. Les grandes questions traitées par chacun des groupes citoyens sont issues de leurs propres réflexions : ce sont les citoyennes et citoyens qui ont défini leurs priorités de travail.

Sur la base de ces problématiques identifiées comme étant prioritaires par les citoyennes et citoyens, ces derniers ont formulé leurs propositions en "G7".

Ces propositions ont pu être amendées, d'abord en groupe thématique "G20", puis au cours d'un forum nommé "Carrousel" qui a permis à chacun des 100 citoyennes et citoyens de proposer des amendements, ainsi que de faire des nouvelles propositions sur l'ensemble des thématiques.

Après avoir intégré ou non les amendements reçus du carrousel et ayant stabilisé leurs propositions, les "G7" ont produit des fiches-propositions pour les propositions qu'ils considéraient importantes à approfondir en priorité.

La dernière journée délibérative a vu les "G7" finaliser leurs fiches-propositions, détaillées et argumentées, ensuite validées en groupe thématique "G20", lui-même responsable de la validation de la rédaction finale de son rapport thématique.

Enfin, les journées délibératives ont été clôturées, lors de la dernière séance, par une restitution en hémicycle des cinq rapports thématiques présentés par 3 rapporteurs des groupes "G7", issus de chaque "G20".

3. Composition du panel des 100 citoyennes et citoyens

| | |
|-------------------------------|------------|
| Total | 100 |
| Sexe | 100 |
| Hommes | 50 |
| Femmes | 50 |
| Âge | 100 |
| Moins de 18 ans | 5 |
| 18 à 24 ans | 10 |
| 25 à 34 ans | 13 |
| 35 à 49 ans | 22 |
| 50 à 64 ans | 25 |
| 65 ans et plus | 25 |
| #N/A | 0 |
| PCS | 100 |
| CSP+ | 33 |
| CSP- | 23 |
| Retraités / Inactifs | 36 |
| Étudiants | 8 |
| Région | 100 |
| Île-de-France | 19 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 16 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 5 |
| Bretagne | 6 |
| Centre-Val de Loire | 1 |
| Corse | 0 |
| Grand Est | 15 |
| Hauts-de-France | 5 |
| Normandie | 5 |
| Nouvelle-Aquitaine | 6 |
| Occitanie | 7 |
| Pays de la Loire | 5 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 8 |
| Ultramarins | 2 |
| Français de l'étranger | 0 |
| Étrangers vivant à l'étranger | 0 |
| Diplôme | 100 |
| < Bac | 15 |
| Bac | 18 |
| Bac +2 / +3 | 19 |
| > Bac +3 | 40 |
| Actuellement étudiants | 8 |

4. Liste des auditionnés

Les 100 citoyennes et citoyens ont reçu 5 expertes et experts des thématiques à l'occasion de deux temps :

- **Une table-ronde en plénière**, animée par **Elsa DA COSTA**, directrice générale de l'ONG Ashoka France ;
- **Des auditions** en sous-groupes thématiques.

- **Laurence FRANCESCHINI**, conseillère d'État, présidente de la Commission paritaire des publications des agences de presse
- **Thomas HUCHON**, journaliste, professeur à Sciences Po
- **Sophie JEHEL**, co-directrice adjointe de l'École doctorale Sciences Sociales, Université Paris 8
- **Nicolas QUENEL**, journaliste indépendant, autour de « Allô Paris ? Ici Moscou »
- **Nathalie SONNAC**, professeure à l'Université Panthéon-Assas, membre du CSA (aujourd'hui Arcom) de 2015 à 2021

5. Programme des 4 journées

| Samedi 27 janvier 2024 | | | |
|------------------------|---|------------------------------|-----------|
| 8h | Accueil des citoyennes et citoyens | Salle Hypostyle | |
| 10h | Mots de bienvenue Introduction de Thierry Beaudet , président du CESE et de Christophe Deloire , délégué général | Hémicycle | En direct |
| 10h15 | Présentation des sujets Présentation des enjeux, défis et des thématiques des États généraux de l'Information par Anne Perrot , membre du comité de pilotage | Hémicycle | En direct |
| 11h05 | Pause | Salle Hypostyle | |
| 11h20 | Introduction en sous-groupes thématiques Présentation des enjeux des sous-thématiques et du socle documentaire | Salles de Commission* | |
| 12h | Appropriation de la matière et échange sur les priorités du GT Intervention d'un représentant par groupe de travail des EGI | Salles de Commission* | |
| 12h30 | Échanges libres au sein des sous-groupes | Salles de Commission* | |
| 13h | Pause déjeuner | Salle Hypostyle | |
| 14h30 | Travail en sous-groupes – priorisation des sujets au sein des thématiques | Salles de Commission* | |
| 16h | Pause | Salle Hypostyle | |
| 16h30 | Travail en sous-groupes – <i>préparation des auditions</i> | Salles de Commission* | |
| 17h25 | Bilan de la première journée | Hémicycle | |
| 18h | Fin de journée : • Visite du Palais d'Iéna (hypostyle) • Temps convivial (hypostyle) • Dîner (cafétéria) | Salle hypostyle Cafétéria | |

Dimanche 28 janvier 2024

| | | | |
|-------|--|-----------------------|-----------|
| 9h | <p>Table-ronde d'experts en plénière</p> <p><i>Animation : Elsa Da Costa</i>, directrice de l'ONG Ashoka</p> <p><i>Intervenants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Thomas Huchon, journaliste, professeur à Sciences Po (en visio) • Sophie Jehel, co-directrice adjointe de l'école doctorale Sciences Sociales, Université Paris 8 • Nathalie Sonnac, Professeure à l'Université Panthéon-Assas, membre du CSA (aujourd'hui Arcom) de 2015 à 2021 • Nicolas Quenel, journaliste indépendant, auteur de « Allô, Paris ? Ici Moscou » • Laurence Franceschini, Conseillère d'Etat, présidente de la Commission paritaire des publications des agences de presse | Hémicycle | En direct |
| 10h20 | Pause | Salle Hypostyle | |
| 10h35 | <p>Auditions en sous-groupes</p> <p><i>Intervenants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Thomas Huchon (en visio) • Groupe 2 : Sophie Jehel • Groupe 3 : Nathalie Sonnac • Groupe 4 : Nicolas Quenel • Groupe 5 : Laurence Franceschini | Salles de Commission* | |
| 11h35 | Travail en sous-groupes – Débriefing de l'audition et liste des sujets prioritaires | Salles de Commission* | |
| 12h15 | Pause déjeuner | Cafétéria | |
| 13h45 | Travail en sous-groupes – production des premières propositions (1/2) | Salles de Commission* | |
| 15h20 | Pause | Salle Hypostyle | |
| 15h35 | Travail en sous-groupes – production des premières propositions (2/2) | Salles de Commission* | |
| 16h15 | Bilan du premier week-end | Hémicycle | |
| 17h | Fin de journée : Distribution de paniers repas | Salle Hypostyle | |

Samedi 3 février 2024

| | | | |
|-------|--|------------------------------|--|
| 8h | Accueil des citoyennes et citoyens | Salle Hypostyle | |
| 10h | Introduction du 2^{ème} week-end Rappel des objectifs et présentation du programme | Hémicycle | |
| 10h30 | Carrrousel thématique Partage de la production de chaque groupe aux 100 citoyennes et citoyens selon un format de forum ouvert | Salle Hypostyle | |
| 11h30 | Pause | Salle Hypostyle | |
| 11h45 | Travail en sous-groupes – <i>point d'étape sur les travaux</i> | Salles de Commission* | |
| 12h15 | Travail en sous-groupes – <i>prise en compte des remarques et amendements suite au carrrousel thématique</i> | Salles de Commission* | |
| 12h45 | Pause déjeuner | Cafétéria | |
| 14h | Travail en sous-groupes – <i>approfondissement des propositions et rédaction des fiches-propositions</i> | Salles de Commission* | |
| 15h30 | Pause | Salle Hypostyle | |
| 15h50 | Travail en sous-groupes – <i>approfondissement des propositions et rédaction des fiches-propositions</i> | Salles de Commission* | |
| 16h50 | Pause | Salle Hypostyle | |
| 17h20 | Bilan de la journée | Hémicycle | |
| 18h | Fin de journée : • Temps convivial (salle Hypostyle) • Dîner (cafétéria) | Salle Hypostyle Cafétéria | |

Dimanche 4 février 2024

| | | | |
|-------|--|-----------------------|-----------|
| 8h | Accueil des citoyennes et citoyens | Salle Hypostyle | |
| 9h | Travail en sous-groupes – rédaction des fiches propositions | Salles de Commission* | |
| 11h | Pause | Salle Hypostyle | |
| 11h15 | Travail en sous-groupes – relecture générale des propositions | Salles de Commission* | |
| 12h15 | Pause déjeuner | Cafétéria | |
| 13h30 | Travail en sous-groupes – consolidation et rédaction du rapport final | Salles de Commission* | |
| 15h | Pause | Salle Hypostyle | |
| 15h30 | Restitution finale des travaux Présentation des 5 rapports finaux par les groupes thématiques | Hémicycle | En direct |
| 16h30 | Conclusion des journées délibératives des États généraux de l'Information <ul style="list-style-type: none"> • Christophe Deloire, délégué général des EGI • Jean-Karl Deschamps, président de la commission Éducation, culture et communication du CESE | Hémicycle | En direct |
| 17h | Fin de journée : Distribution de paniers repas | Salle Hypostyle | |



Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux

